



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 13 janvier 2004**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté et Michel Pratte

Sont aussi présents: M<sup>me</sup> Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

Absence motivée: M. le conseiller Jim Miron

2004-01-001

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE JANVIER 2004

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 35, d'ouvrir la séance régulière du mois de janvier 2004.

2004-01-002

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 9, 15 (AJOURNEMENT) ET 15 (SPÉCIALE) DÉCEMBRE 2003

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture des procès-verbaux des séances des 9, 15 (ajournement) et 15 (spéciale) décembre 2003, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2004-01-003

SUJET: APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 9, 15 (AJOURNEMENT) ET 15 (SPÉCIALE) DÉCEMBRE 2003

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les procès-verbaux des séances des 9, 15 (ajournement) et 15 (spéciale) décembre 2003.

2004-01-004

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de décembre 2003 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2004-01).

2004-01-005

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des contrats qu'il a autorisés pour le mois de décembre 2003 conformément à l'article 6.3 du Règlement numéro 716 (liste numéro C-2004-01).

2004-01-006

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de décembre 2003 conformément au Règlement numéro 716.

2004-01-007

SUJET: DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE PROCÉDER À LA RÉOUVERTURE DU CANAL DE SOULANGES À LA NAVIGATION

Considérant que l'entente cadre Gouvernement-Région, le 14 avril 1995, stipulait « *de développer l'industrie touristique par l'accès aux plans d'eau notamment en étudiant la faisabilité technique et financière de relier les lacs Saint-Louis, Saint-François et des Deux Montagnes* » ;

Considérant que, lors du colloque de 1995, 133 préfets et maires du Grand Montréal ont adopté une résolution confirmant « *la nécessité de mettre en œuvre des projets de désenclavement des*



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

*plans d'eau du Grand Montréal en priorisant la réouverture du canal de Lachine, le barrage de la rivière des Prairies et le canal de Soulanges »*

« Le Grand Montréal Bleu, une stratégie de développement économique 1995 »

Considérant que la Conférence Internationale des maires des Grands Lacs et du St-Laurent dans sa résolution de 1996 « *encourage le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec à ouvrir le canal de Lachine et le canal de Soulanges à la navigation, ainsi qu'à mettre en place des mesures pour permettre le franchissement du barrage sur la rivière des Prairies* » ;

Considérant que le Sommet sur l'économie et l'emploi du gouvernement du Québec, octobre 1996, mentionne que « *le projet de mise en valeur du canal de Soulanges est identifié comme un projet d'investissement pouvant être entrepris à court terme et jugé créateur d'emplois* » ;

Considérant que la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil Soulanges et les quatre municipalités riveraines, Pointe-des-Cascades, Les Cèdres, Coteau-du-Lac et les Coteaux, ont créé la Régie intermunicipale du canal de Soulanges afin de procéder à la réalisation du projet de mise en valeur du canal de Soulanges, tel qu'élaboré dans son plan directeur de 1999 ;

Considérant l'initiative de la Ville de Montréal dans le cadre de son projet de développement « *Le Montréal Bleu* » et de Parcs Canada qui a permis, le 17 mai 2002, de procéder à la réouverture complète du canal de Lachine ;

Considérant les études de faisabilité et de rentabilité technique et économique, réalisées par la Régie intermunicipale du canal de Soulanges ;

Considérant que le Ministère de la Culture et des Communications du Québec, dans son avis de 1993, « *reconnait le canal de Soulanges comme élément du patrimoine industriel de première importance pour la région de Vaudreuil-Soulanges* » ;

Considérant que la commission des lieux et monuments historiques du Canada a déclaré, en 1936, le canal de Soulanges d'importance historique nationale ;

Considérant que le projet de mise en valeur du canal de Soulanges fait partie de la liste des projets prioritaires de développement économique du gouvernement du Québec, telle qu'établie par le conseil exécutif ;

Considérant que la dimension internationale du projet de mise en valeur du canal de Soulanges aura un impact socio-économique majeur pour la région de Valleyfield/Soulanges et le Québec ;

Considérant que les coûts de réfection requis pour la mise à niveau du canal ne représente que 5% de la valeur actuelle de l'ensemble de l'ouvrage ;



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Considérant que le Gouvernement du Québec est propriétaire du canal de Soulanges ;

Considérant que le projet de mise en valeur du canal de Soulanges fait l'objet d'une décision favorable du gouvernement du Québec, tel qu'énoncé dans son décret de novembre 2000 ;

Considérant que la Conférence Internationale des maires des Grands Lacs et du St-Laurent dans sa résolution de juin 2002 « *encourage le gouvernement du Québec à procéder à la réouverture du canal de Soulanges à la navigation* » ;

Considérant que Tourisme Québec considère l'industrie du tourisme à caractère nautique comme secteur émergent au Québec ;

Considérant l'étude sur le développement du nautisme qui stipule l'importance de désenclaver le réseau nautique dans la région de Montréal, afin de permettre à l'industrie du tourisme, à caractère nautique, de se développer en procédant à la réouverture du canal de Soulanges ;

« Plan stratégique de développement et de marketing du réseau nautique Québécois en amont de Québec, Groupe DBSF juin 2002 »

Considérant la décision du gouvernement du Québec, du gouvernement du Canada et de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield de procéder, dès juillet 2002, au projet de mise en valeur du vieux canal de Beauharnois en lui permettant l'accès à la navigation de plaisance, souscrivant ainsi à la vision du Grand Montréal Bleu ;

Considérant que le Gouvernement du Canada, dans le respect du projet du Grand Montréal Bleu, procédait le 17 mai 2002 à la réouverture du canal de Lachine représentant un investissement de 35 M\$ ;

Considérant que la Ville de Montréal a participé au projet de réouverture du canal de Lachine par des investissements d'infrastructures municipales sur ses berges de l'ordre de 65 M\$ ;

Considérant que la Ville de Montréal confirmait que les impacts socio-économiques créés par la réouverture du canal de Lachine étaient déjà palpables et sont concrétisés par des investissements de plus de 150 M\$ provenant du secteur privé ;

Considérant que la Société générale de financement du Québec (SGF) a signifié au sous-ministre de Tourisme Québec que « *le projet de mise en valeur du canal de Soulanges, de par sa vocation et son envergure, est fondamentalement un projet ayant un important impact potentiel au niveau économique et touristique et certainement l'un des plus structurants et des plus ambitieux dans la région métropolitaine de Montréal* » ;

Considérant que la SGF et la Régie sont présentement dans un processus de démarchage, auprès d'investisseurs potentiels ;



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Considérant que plusieurs organismes ont signifié leur appui au projet de mise en valeur du canal de Soulanges dont, entre autres ;

- Ville de Lachine
- Ville de Châteauguay
- Ville de Salaberry-de-Valleyfield
- Association des maires des Grands Lacs et du St-Laurent
- Municipalité de Pointe-des-Cascades
- Municipalité de Les Cèdres
- Municipalité de Coteau-du-Lac
- Municipalité de Les Coteaux
- C.L.D. de Vaudreuil-Soulanges
- M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges

Considérant qu'il est primordial d'assurer la pérennité de la Régie intermunicipale du canal de Soulanges dans la poursuite de son mandat, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt demande au gouvernement du Québec de procéder immédiatement à la réouverture du canal de Soulanges à la navigation.

2004-01-008

SUJET: DÉCOUPAGE TERRITORIAL DES CONFÉRENCES RÉGIONALES DES ÉLUS (CRÉ) DE LA MONTÉRÉGIE

Considérant que la Montérégie est un vaste territoire administratif dont le découpage territorial a souvent été remis en question ;

Considérant que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a adopté un mémoire concernant le projet de loi 34 et recommande de créer des Conférences régionales des élus (CRÉ) sans tenir compte du découpage territorial des Municipalités régionales de comté (MRC) de la Montérégie et ainsi contrôler les futurs mandats de ces mêmes CRÉ ;

Considérant que la Table de concertation des Préfets de la Montérégie s'oppose aux positions exprimées dans le mémoire de la CMM et désire faire valoir sa vision de l'établissement des CRÉ sur son territoire auprès des ministres concernés dans le cadre du projet de loi 34 ;

Considérant que les territoires des MRC de la Montérégie correspondent à une réalité géopolitique et doit être nécessairement considérés dans la mise en place des CRÉ, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Dans le cadre de la consultation sur le projet de loi 34, de signifier au gouvernement du Québec la position suivante concernant la mise sur pied des CRÉ sur le territoire de la Montérégie :

- Le respect de l'intégrité territoriale des MRC situées dans la Montérégie, sans tenir compte des limites territoriales de la CMM ;
- De modifier le projet de loi 34 afin de rendre possible la création de plus d'une CRÉ sur le territoire de la Montérégie.

D'appuyer la Table de concertation des Préfets de la Montérégie dans ses démarches auprès du ministre du Développement économique et régional, monsieur Michel Audet.

Que copie de cette résolution soit aussi transmise à la ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme, madame Nathalie Normandeau et au ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir et responsable de la Montérégie, monsieur Jean-Marc Fournier et au député du comté de Vaudreuil et ministre des Transports, monsieur Yvon Marcoux.

2004-01-009

SUJET: MANDAT À M<sup>E</sup> PATRICE GLADU, AVOCAT CHEZ DUNTON RAINVILLE SENC, AFIN DE PROCÉDER À UNE REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE EN RADIATION D'UNE INSCRIPTION SUR LE REGISTRE FONCIER – ACTE NUMÉRO 212007

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater M<sup>e</sup> Patrice Gladu, avocat chez Dunton Rainville SENC, afin de procéder à une requête introductive d'instance en radiation d'une inscription sur le registre foncier de l'acte numéro 212007 entre Les Constructions Ovide Albert inc. et Mabaie inc.

2004-01-010

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de décembre 2003 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2004-01-011

SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2003-12,  
tel que préparé par madame Céline Bussières, trésorière.

2004-01-012

SUJET: ADOPTION DU BUDGET 2004 DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE  
PERROT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le budget 2004 de la Régie de l'eau de l'Île Perrot, tel  
que déposé.

2004-01-013

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés  
des commissions du conseil municipal:

Commission administrative : (aucun)

Commission de développement et de services aux citoyens :

- 1<sup>er</sup> décembre 2003

Commission de sécurité publique :

- 8 décembre 2003

Commission technique:

- 17 novembre 2003

- 15 décembre 2003

Comité consultatif d'urbanisme :

- le 6 janvier 2004



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

2004-01-014

SUJET: RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LA GESTION DES BOUES DE LA STATION D'ÉPURATION (USINE-2002-01)

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De renouveler le contrat de la gestion des boues de la station d'épuration, appel d'offres "USINE-2002-01", avec Conteneurs Castonguay Inc. pour l'année 2004, au montant de 115 230,05 \$, taxes et indexation incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-414-06-498.

2004-01-015

SUJET: PAIEMENTS MENSUELS – JANVIER 2004

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer les décomptes progressifs et les factures d'honoraires professionnels suivants:

### LEGAULT TRUDEAU ARPENTEURS-GÉOMÈTRES

Pour le projet SGU-02-02 la somme de 3 995,33 \$ représentant le paiement des factures numéros 36561, 36562 et 36838 pour des travaux d'arpentage légal dans le cadre des travaux de services municipaux sur le boulevard Pincourt.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 735.

### INSPEC-SOL INC.

Pour le projet SGU-02-02 la somme de 258,81 \$ représentant le paiement de la facture numéro 19767 pour les honoraires professionnels de contrôle qualitatif des matériaux pour le boulevard Pincourt.

Pour le projet SGU-02-06 la somme de 438,25 \$ représentant le paiement de la facture numéro 19789 pour les honoraires professionnels de contrôle qualitatif des matériaux pour le prolongement des services municipaux de la rue Kendall.

Que ces dépenses soient imputées au règlement numéro 735.

### ASPHALTE TRUDEAU LTÉE

Pour le pavage et l'aménagement du boulevard Pincourt la somme de 34 750,78 \$ représentant le paiement du décompte progressif numéro 1.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 741.





No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

### GROUPE CONSEIL GÉNIVAR

Pour le pavage et l'aménagement du boulevard Pincourt, la somme de 2 398,33 \$ représentant le paiement de la facture numéro 16382 pour les honoraires professionnels de surveillance.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 741

### LES EXCAVATIONS LOISELLE ET FRÈRES INC.

Pour le projet SGU-02-06 la somme de 213 691,36 \$ représentant le paiement du décompte progressif numéro 3 pour les services municipaux pour le prolongement de la rue Kendall.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 735.

2004-01-016

SUJET: SIGNATURE DE CONTRAT AVEC IMPRIMERIE DES ÉDITIONS VAUDREUIL POUR LA PUBLICATION DES BROCHURES LOISIRS POUR LES ANNÉES 2004 ET 2005

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et la greffière, madame Nicole Drouin, à signer pour et au nom de la Ville de Pincourt le contrat entre Imprimerie des Éditions Vaudreuil et la Ville de Pincourt pour la publication des brochures loisirs pour les années 2004 et 2005.

D'autoriser une dépense annuelle de 2 760,60 \$, toutes taxes incluses.

Que la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-710-00-345.

2004-01-017

SUJET: DÉROGATION MINEURE – PROJET « RENAISSANCE » ZONE H1-08 - UNITÉS MULTIPLEX DE 5 LOGEMENTS ET MULTIFAMILIALES

Considérant que toutes les exigences prévues par la loi sur l'aménagement et l'urbanisme et le Règlement numéro 616 ont été observées;

Considérant la résolution numéro 2003-12-427, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie de la résolution.

Que des garages sous le niveau de la rue soient autorisés, selon les conditions établies, pour les unités multiplex de 5 logements et multifamiliales dans le projet « Renaissance » Zone H1-08.



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2004-01-018

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – PROJET « SENTIER-DES-CHÊNES » LOT 2 455 902 – 213, RUE DU SENTIER

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le plan de maison « projet 03-trav-014 » préparé par monsieur Pierre Fritzner, architecte, pour la future construction au 213, rue du Sentier (lot 2 455 902).

2004-01-019

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – PROJET « VILLAGE RENAISSANCE » PHASE II

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter le P.I.I.A. pour le projet « Village Renaissance » phase II à l'exception des modèles d'habitations en rangée avec garages en sous-sol.

2004-01-020

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N<sup>o</sup> 833 213, MINUTE 4611 – LOTS 3 177 907 À 3 177 957 – PROJET « VILLAGE RENAISSANCE » PHASE II

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par la Division urbanisme et permis, d'approuver, tel que présenté, le plan de subdivision n<sup>o</sup> 833 213, minute 4611, en date du 19 décembre 2003, soit les lots projetés 3 177 907 à 3 177 957 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Benoit Lajoie, arpenteur géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p. chef de division, Division urbanisme et permis.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain prévue à l'article 3.4.2.4.c du Règlement de lotissement n<sup>o</sup> 614, ne soit pas exigé suite à l'entente intervenue entre la Ville et le promoteur.

2004-01-021

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 587,31 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ POUR FINANCER LE RACCORDEMENT ET L'AJUSTEMENT DE LA STATION DE BASE MOTOROLA POUR LES SERVICES D'URGENCE ET DE SÉCURITÉ INCENDIE



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'affecter un montant de 587,21 \$ du surplus accumulé non affecté pour financer le raccordement et l'ajustement de la station de base Motorola pour les services d'urgence et de sécurité incendie.

D'entériner la dépense pour le raccordement et l'ajustement de filtration de la station de base Motorola pour les Services d'urgence et de sécurité incendie auprès de "Radio-Onde inc." au montant de 587,21 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit imputée au poste comptable 22-220-40-240.

2004-01-022

AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT D'EMPRUNT – RÉFECTION D'UNE PARTIE ET PROLONGEMENT DU BOULEVARD DE L'ÎLE

Madame la conseillère Marie-Andrée G. Laliberté annonce qu'un règlement autorisant la réalisation de travaux relatifs à la réfection des ouvrages de voirie sur le boulevard de l'Île, entre les rues Northcote et Forest, le prolongement du boulevard de l'Île sur une distance de 200 mètres requis pour l'ouverture de la phase III du projet « Domaine de la Forêt », les frais professionnels de préparation des plans et devis ainsi que les frais connexes et décrétant à ces fins des dépenses et un emprunt suffisant pour en payer le coût sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 19 h 55 et s'est terminée à 20 h 09.

2004-01-023

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 13 JANVIER 2004

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 10, de lever la séance du 13 janvier 2004.

  
MICHEL KANDYBA, MAIRE

  
NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 10 février 2004**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, André D'Arçon, Marie-Andrée G. Laliberté et Michel Pratte

Sont aussi présents: M<sup>me</sup> Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

Absence motivée: M. le conseiller Jim Miron

2004-02-024

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE FÉVRIER 2004

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 32, d'ouvrir la séance régulière du mois de février 2004.

2004-02-025

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 JANVIER 2004

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2004, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2004-02-026

SUJET: APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 JANVIER 2004

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2004.

2004-02-027

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

- De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de janvier 2004 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2004-02).
- 2004-02-028 SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des contrats qu'il a autorisés pour le mois de janvier 2004 conformément à l'article 6.3 du Règlement numéro 716 (liste numéro C-2004-02).
- 2004-02-029 SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de décembre 2003 conformément au Règlement numéro 716.
- 2004-02-030 SUJET: RÉPARTITION DES APPELS 9-1-1 – NOUVEAU FOURNISSEUR
- Considérant que la Ville de Pincourt est desservie par le service primaire d'urgence 9-1-1 en ce qui concerne les appels logés aux services policiers, ambulanciers et incendie ;
- Considérant que c'est le central de la Sûreté du Québec à Vaudreuil-Dorion qui assurait le Service primaire de répartition des appels d'urgence 9-1-1 depuis juin 2002 ;
- Considérant que le central de la Sûreté du Québec à Vaudreuil-Dorion cessera ses opérations le, ou vers le, 1<sup>er</sup> avril 2004 ;



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Considérant l'entente intervenue avec la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRC) pour la fourniture d'un service de traitement des appels 9-1-1 et la délégation de compétence à la MRC ;

Considérant l'échéancier du processus d'appel d'offres pour le traitement des appels 9-1-1 par la MRC ;

Considérant que dès le 1er avril 2004 ce sera le central 9-1-1 retenu par la MRC qui assurera le service primaire de répartition des appels 9-1-1 et le service secondaire de répartition des appels destinés aux services d'incendie, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De transférer le service primaire de répartition des appels d'urgence 9-1-1 sur son territoire au fournisseur qui sera retenu par la MRC concernant les éléments suivants :

- Répartition des appels destinés aux policiers de la Sûreté du Québec de la MRC ;
- Répartition des appels des services ambulanciers à la Coopérative de Techniciens Ambulanciers de la Montérégie (CETAM) ;
- Répartition des appels du service de sécurité incendie de la Ville de Pincourt ;
- Répartition des appels du service des Premiers Répondants de la Ville de Pincourt inc.

Que copie de cette résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec, à Bell Canada, à Vidéotron 1998 Ltée ainsi qu'à la MRC.

2004-02-031

*Amendée  
par la  
résolution*

*2006-08-279*

SUJET: MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) POUR VERSER LES SOMMES PERÇUES AU NOM DE LA VILLE DE PINCOURT EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION DU SERVICE D'APPELS D'URGENCE 9-1-1 DIRECTEMENT À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES (MRC)

Considérant que la Sûreté du Québec mettra fin à son entente avec la Ville de Pincourt et la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRC) pour le centre de traitement des appels 9-1-1 le, ou vers le, 1<sup>er</sup> avril 2004 ;

Considérant que la Ville a conclu une entente avec la MRC pour la fourniture d'un service de traitement des appels 9-1-1 et la délégation de compétence à la MRC ;



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Considérant que la Ville impose, par règlement, un tarif de 0,47 \$ par mois par ligne téléphonique à tous les abonnés du téléphone sur le territoire de la ville pour donner un service de traitement des appels 9-1-1 ;

Considérant que la Ville a signé une convention avec Bell Canada, Vidéotron 1998 Ltée et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) sur la perception d'un tarif pour le service des appels d'urgence 9-1-1 ;

Considérant que Bell Canada et Vidéotron 1998 Ltée perçoivent, pour et au nom de la Ville, le tarif imposé aux abonnés du téléphone, tarif qu'elle remet en partie à l'UMQ ;

Considérant que la Ville a conclu une convention avec l'UMQ sur la gestion des montants reçus de Bell Canada et de Vidéotron 1998 Ltée, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De donner mandat à l'UMQ de remettre directement à la MRC les montants versés par Bell Canada qu'elle remet présentement à la Sûreté du Québec et ce, dans le but de payer en partie les frais du centre de traitement des appels d'urgence 9-1-1. L'UMQ remettra ensuite à la Ville un état de compte des montants versés à la MRC.

Que copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ, à Bell Canada, à Vidéotron 1998 Ltée, ainsi qu'à la MRC.

2004-02-032

SUJET: ADHÉSION 2004 À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET AU CENTRE DE RESSOURCES MUNICIPALES EN RELATIONS DU TRAVAIL ET RESSOURCES HUMAINES

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'adhésion 2004 à l'Union des municipalités du Québec.

Que la cotisation annuelle, au montant de 3 224,94 \$, toutes taxes incluses, soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-494.

D'autoriser l'adhésion 2004 au Centre de ressources municipales en relations du travail et ressources humaines.

Que la cotisation annuelle, au montant de 4 244,42 \$, toutes taxes incluses, soit imputée au poste budgétaire 02-160-00-419.





No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2004-02-033

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT ET INSTALLATION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

Considérant l'approbation par la commission administrative, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat et l'installation de matériel informatique auprès des différents fournisseurs autorisés pour un montant n'excédant pas 15 000 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-100-40-025.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) versements annuels égaux à compter de l'exercice financier 2005.

2004-02-034

SUJET: DEMANDE D'AUTORISATION POUR UN PRÊT SUR USAGE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – LOT 1 579 265

Considérant les discussions en cours entre l'Agence métropolitaine de transport (AMT), la Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie du Ministère des Transports et la Ville de Pincourt pour l'aménagement d'un stationnement incitatif sur le lot 1 579 265 visant l'utilisation du train de banlieue et du covoiturage ;

Considérant que le Ministère des Transports est propriétaire du lot mentionné, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De demander au Ministère des Transports l'autorisation pour un prêt sur usage permettant l'aménagement d'une aire de stationnement incitatif visant une utilisation maximale des divers modes de transport en commun.

Que copie de cette résolution soit transmise à la Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie du Ministère des Transports, à la direction des opérations – Train de banlieue de l'AMT, au député du comté de Vaudreuil et Ministère des Transports, monsieur Yvon Marcoux, et à la municipalité de Terrasse-Vaudreuil.

2004-02-035

SUJET: AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2002-11-437 – AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2000-02-057 – MISSIONS, NOMENCLATURE ET PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET NOMINATION AUX DIVERS COMITÉS ET ORGANISMES





No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2002-11-437 – Amendement à la résolution 2000-02-057 – Missions, nomenclature et présidences des commissions du conseil municipal et nomination aux divers comités et organismes, en remplaçant la phrase :

*« Membres additionnels en rotation :  
M. André D'Aragon, M. Jim Miron, M. Michel Pratte, M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, M. Claude Comeau et M. Stéphane Boyer »*

par :

*« Membres additionnels en rotation pour une durée de sept mois chacun :  
M. André D'Aragon, M. Michel Pratte, Mme Marie-Andrée G. Laliberté, M. Claude Comeau et M. Stéphane Boyer »*

2004-02-036

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de janvier 2004 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2004-02-037

SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n<sup>o</sup> 2004-01, tel que préparé par madame Céline Bussièrès, trésorière.

2004-02-038

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 130 000 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ AUX ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE L'EXERCICE 2004

Considérant qu'une affectation de 130 000 \$ du surplus accumulé aux activités financières avait été prévue lors de la préparation des prévisions budgétaires de l'exercice 2004, il est



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'affecter un montant de 130 000 \$ du surplus accumulé affecté  
aux activités financières de l'exercice 2004.

2004-02-039

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés  
des commissions du conseil municipal:

Commission administrative :

- 26 janvier 2004

Commission de développement et de services aux citoyens :

- 2 février 2004

Commission de sécurité publique :

- 12 janvier 2004

Commission technique:

- 19 janvier 2004

Comité consultatif d'urbanisme : aucun

2004-02-040

SUJET: NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU  
12 MARS 2004 AU 11 JUILLET 2004

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que monsieur le conseiller Jim Miron soit nommé maire suppléant  
pour la période du 12 mars 2004 au 11 juillet 2004.



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

2004-02-041

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 747 - RÈGLEMENT AUTORISANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX RELATIFS AUX INFRASTRUCTURES ET AUX ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX REQUIS POUR LE PROLONGEMENT ET LA RÉFECTION DU BOULEVARD DE L'ÎLE, AINSI QUE LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX ET LES HONORAIRES PROFESSIONNELS, ET DÉCRÉTANT À CES FINS DES DÉPENSES ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 780 000 \$

Après lecture du règlement, il est

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement numéro 747 – Règlement autorisant la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux requis pour le prolongement et la réfection du boulevard de L'Île, ainsi que la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et les honoraires professionnels, et décrétant à ces fins des dépenses et un emprunt n'excédant pas 780 000 \$.

Que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 747 ait lieu le 23 février 2004, ou à toute autre date déterminée par la greffière.

D'autoriser un emprunt temporaire n'excédant pas 90% du montant total de l'emprunt décrété au Règlement numéro 747.

2004-02-042

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU FOSSÉ DE DRAINAGE DU PROJET SENTIER DES CHÊNES, PHASE 4

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement pour la réalisation de travaux d'aménagement du fossé de drainage de la phase 4 du projet « Sentier des chênes », sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

Compte tenu du dépôt du projet de règlement, que dispense de lecture dudit règlement soit accordée lors de son adoption.

2004-02-043

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LA DIVISION DE LA VILLE DE PINCOURT EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX

Madame la conseillère Marie-Andrée G. Laliberté annonce qu'un règlement concernant la division de la Ville de Pincourt en six (6) districts électoraux sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

Compte tenu du dépôt du projet de règlement, que dispense de lecture dudit règlement soit accordée lors de son adoption.



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2004-02-044

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT – TRAVAUX RELATIFS  
AU PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES  
ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX SUR LA 44<sup>E</sup> AVENUE

Monsieur le conseiller André D'Aragon annonce qu'un règlement autorisant la réalisation de travaux relatifs au prolongement des infrastructures et des équipements municipaux sur la 44<sup>e</sup> Avenue, la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et les honoraires professionnels et décrétant à ces fins des dépenses et un emprunt suffisant pour en payer le coût sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2004-02-045

*Rescindée  
Amendée par  
rés.*

*2004-03-092*

SUJET: MANDAT À ME CHANTAL LAMARRE, NOTAIRE – RUES  
NUMÉROS DE LOTS 1 724 118, 1 724 119 ET 1 724 121

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater Me Chantal Lamarre, notaire, pour effectuer une recherche de titres relativement aux rues numéros de lots 1 724 118, 1 724 119 et 1 724 121 au cadastre officiel du Québec.

D'autoriser l'octroi de mandats additionnels dans le but d'obtenir la propriété desdits lots.

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et la greffière, madame Nicole Drouin, ou en son absence l'assistante-greffière madame Danielle Carbonneau, à signer pour et au nom de la Ville, les documents notariés.

Que la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-140-00-412.

2004-02-046

*Rescindée  
Amendée  
par rés.*

*2004-03-092*

SUJET: MANDAT À ME CHANTAL LAMARRE, NOTAIRE – OBTENTION  
D'UNE SERVITUDE POUR BORNE FONTAINE SUR LE LOT  
1 721 921

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater Me Chantal Lamarre, notaire, pour préparer les documents notariés aux frais de la Ville, relativement à l'obtention d'une servitude pour l'installation, l'entretien et l'utilisation d'une borne fontaine sur le lot 1 721 921 au cadastre officiel du Québec.

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et la greffière, madame Nicole Drouin, ou en son absence l'assistante-greffière madame Danielle Carbonneau, à signer pour et au nom de la Ville, les documents notariés.



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Que la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-140-00-412.

2004-02-047

SUJET: ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 717-10 - MODIFICATION DE ZONAGE

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le **premier projet** de règlement numéro 717-10 modifiant le règlement de zonage numéro 717, tel qu'amendé, afin

- a) d'ajouter l'usage « dépôt à neige » à la classe d'usages communautaire intensif (P2) dans la zone P5-03
- b) d'amender les normes applicables à la construction de garage ou stationnement en sous-sol dans les zones H1-02, H1-03, H1-08, H3-04 et H8-01
- c) de modifier les normes du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable aux zones H1-02, H1-03 et H1-08 en matière de revêtement extérieur
- d) d'amender les grilles des spécifications relatives aux zones H1-02 et H1-03 afin de corriger une norme applicable aux habitations unifamiliales isolées comportant un (1) étage

Que l'assemblée publique de consultation se tienne le 9 mars 2004 à 19 h, dans la salle du conseil, ou à toute autre date déterminée par la greffière.

2004-02-048

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT DE PANNEAUX INDICATEURS PERMANENTS ET ACCESSOIRES POUR BORNES D'INCENDIES – PROJET SPÉCIAL ENT-2003-14

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat de panneaux indicateurs permanents pour bornes d'incendie, soit 125 panneaux au coût unitaire de 7,80 \$, de 160 poteaux en acier galvanisé au coût unitaire de 14 \$, 160 manchons en acier galvanisé au coût unitaire de 5,10 \$ et 125 kits accessoires en « U » et boulons au coût unitaire de 2,55 \$, auprès de « Impression Séri-Vigi », pour un montant total de 5 003,29 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-300-40-084.



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) versements annuels égaux de 1 000,66 \$ à compter de l'exercice financier 2005

2004-02-049

SUJET: PAIEMENTS MENSUELS – FÉVRIER 2004

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer les factures d'honoraires professionnels suivants:

INSPEC-SOL INC.

Pour le projet SGU-02-06 la somme de 3 178,83 \$ représentant le paiement de la facture numéro 20708 pour les honoraires professionnels de contrôle qualitatif des matériaux pour le prolongement des services municipaux de la rue Kendall.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 735.

GROUPE CONSEIL GÉNIVAR

Pour le projet SGU-02-06 la somme de 18 803,42 \$ représentant le paiement de la facture numéro 16418 pour les honoraires professionnels de surveillance des services municipaux pour le prolongement de la rue Kendall.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 735.

2004-02-050

SUJET: AUTORISATION AU CGER POUR AGIR À TITRE DE MANDATAIRE AUPRÈS DE LA SAAQ POUR LE PROGRAMME D'ENTRETIEN PRÉVENTIF

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Centre de gestion de l'équipement roulant du Québec (CGER) à signer pour et au nom de la Ville de Pincourt à titre de mandataire, tous les documents relatifs au Programme d'entretien préventif (PEP) requis par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

2004-02-051

SUJET: SIGNATURE DE L'ENTENTE CONCERNANT LE PROJET DOMICILIAIRE "SENTIER-DES-CHÊNES" PHASE IV

Considérant le Règlement numéro 727 concernant les ententes portant sur la réalisation des travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux, il est



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la signature par le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, ou en son absence, la greffière, madame Nicole Drouin, d'une entente concernant le développement de la phase IV du projet domiciliaire "Sentier-des-Chênes".

2004-02-052

SUJET: SIGNATURE DE L'ENTENTE CONCERNANT LE PROJET DOMICILIAIRE "SENTIER-DES-CHÊNES" PHASE V

Considérant le Règlement numéro 727 concernant les ententes portant sur la réalisation des travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la signature par le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, ou en son absence, la greffière, madame Nicole Drouin, d'une entente concernant le développement de la phase V du projet domiciliaire "Sentier-des-Chênes".

2004-02-053

SUJET: SIGNATURE DE L'ENTENTE CONCERNANT LE PROJET DOMICILIAIRE "DOMAINE DE LA FORÊT" PHASE III

Considérant le Règlement numéro 727 concernant les ententes portant sur la réalisation des travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la signature par le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, ou en son absence, la greffière, madame Nicole Drouin, d'une entente concernant le développement domiciliaire "Domaine de la Forêt" phase III.

2004-02-054

SUJET: SIGNATURE DE L'ENTENTE CONCERNANT LE PROJET DOMICILIAIRE "LE VILLAGE RENAISSANCE" PHASES II ET III

Considérant le Règlement numéro 727 concernant les ententes portant sur la réalisation des travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

D'autoriser la signature par le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, ou en son absence, la greffière, madame Nicole Drouin, d'une entente concernant le développement domiciliaire "Le Village Renaissance" phases II et III.

2004-02-055

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANÇÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – RÉAMÉNAGEMENT DU SOUS-SOL DE L'OMNI-CENTRE – PROJET SPÉCIAL SLC-2004-601

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat de matériaux et la fourniture de services pour le réaménagement du sous-sol de l'Omni-Centre (projet spécial SLC-2004-601) auprès de fournisseurs autorisés pour un montant n'excédant pas 45 000 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-700-20-655.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) versements annuels égaux à compter de l'exercice financier 2005.

2004-02-056

SUJET: APPROBATION DU PLAN PIN-04-1, PROJET N<sup>o</sup> 29-2201415-R-24-221 – VIDÉOTRON LTÉE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du 21 janvier 2004 du plan PIN 04-1, projet n<sup>o</sup> 29-2201415-R-24-221, soumis par Vidéotron Ltée, concernant l'installation de câbles nécessaires pour desservir les résidences du projet « Domaine de la Forêt ».

2004-02-057

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N<sup>o</sup> R14412-1, MINUTE 5305 – LOT 3 184 491 – 63, 43<sup>E</sup> AVENUE

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par la Division urbanisme et permis, d'entériner, tel que présenté, le plan de subdivision n<sup>o</sup> R14412-1, minute 5305, en date du 15 janvier 2004, soit le lot projeté 3 184 491 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Benoît Rolland, arpenteur géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p. chef de division, Division urbanisme et permis.





No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- 2004-02-058 SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – PROJET « SENTIER-DES-CHÊNES » - LOT 2 781 511 – 229, RUE DU SENTIER
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'approuver le plan de maison « 3824-PLD modifié », préparé par « Maisons Laprise », pour la future construction au 229, rue du Sentier (lot 2 781 511), tel que présenté à la Commission de développement et des services aux citoyens du 2 février 2004.
- 2004-02-059 SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – PROJET « RENAISSANCE » - LOT 2 975 669 – 252, BOULEVARD DE L'ÎLE
- PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'approuver le plan de maison « modèle résidence Danis », préparé par « Plans Design », pour la future construction au 252, boulevard de l'Île (lot 2 975 669), tel que présenté à la Commission de développement et des services aux citoyens du 2 février 2004.
- 2004-02-060 SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N<sup>o</sup> 832 941, MINUTE 6421 – LOTS 3 174 438 À 3 174 497 – PROJET « SOMMET BOISÉ » PHASE 2
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- Suite au rapport préparé par la Division urbanisme et permis, d'approuver, tel que présenté à la Commission de développement et des services aux citoyens du 2 février 2004, le plan de subdivision n<sup>o</sup> 832 941, minute 6421, en date du 19 janvier 2004, soit les lots projetés 3 174 438 à 3 174 497 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Louis Boudreault, arpenteur géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., chef de division, Division urbanisme et permis.
- Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain prévue à l'article 3.4.2.4.c du règlement de lotissement n<sup>o</sup> 614, ne soit pas exigé suite à l'entente intervenue entre la Ville et le promoteur.
- 2004-02-061 SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N<sup>o</sup> 832 942, MINUTE 6422 – LOTS 3 174 498 À 3 174 534 – PROJET « SOMMET BOISÉ » PHASE 2



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par la Division urbanisme et permis, d'approuver, tel que présenté à la Commission de développement et des services aux citoyens du 2 février 2004, le plan de subdivision n° 832 942, minute 6422, en date du 19 janvier 2004, soit les lots projetés 3 174 498 à 3 174 534 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Louis Boudreault, arpenteur géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., chef de division, Division urbanisme et permis.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain prévue à l'article 3.4.2.4.c du règlement de lotissement n° 614, ne soit pas exigé suite à l'entente intervenue entre la Ville et le promoteur.

2004-02-062

SUJET: NOMINATION D'UNE RUE – PROJET « RENAISSANCE »  
PHASE 2 – ZONE H1-08

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer « rue des Bruants (lot 3 177 953) » la rue projetée, lisérée en jaune, sur le plan accompagnant le rapport daté du 16 janvier 2004 déposé à la Commission de développement et des services aux citoyens du 2 février 2004.

2004-02-063

SUJET: NOMINATION D'UNE RUE – PROJET « SOMMET BOISÉ »  
PHASE 2 – ZONE H1-02

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer « rue du Plateau (lot 3 174 531) » la rue projetée, lisérée en orange, sur le plan accompagnant le rapport daté du 23 janvier 2004 déposé à la Commission de développement et des services aux citoyens du 2 février 2004.

2004-02-064

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS  
DE ROULEMENT – ACHAT D'UNE RADIO MOBILE – (PROJET  
SPÉCIAL INC-2004-204)

Considérant l'approbation du projet spécial INC-2004-204, il est

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

D'entériner l'achat d'une radio mobile pour le Service de la sécurité incendie auprès de "Radio-Onde inc." pour un montant total de 2 760 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et imputée au poste comptable 22-220-40-088.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) versements annuels égaux de 552 \$ à compter de l'exercice financier 2005.

2004-02-065

SUJET: RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LES PREMIERS RÉPONDANTS DE LA VILLE DE PINCOURT INC. POUR L'ANNÉE 2004

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender, à compter de l'année 2004, l'article 6 b) de l'entente signée le 1<sup>er</sup> octobre 2002, entre la Ville de Pincourt et Les Premiers Répondants de la Ville de Pincourt inc., en remplaçant le montant de "24 000 \$" par "32 000 \$" et le montant de "6 000 \$" par "8 000 \$";

De renouveler, pour l'année 2004, l'entente entre la Ville de Pincourt et Les Premiers Répondants de la Ville de Pincourt inc. avec ces modifications.

2004-02-066

SUJET: AUTORISATION DE L'ENVOI DU DOCUMENT INTITULÉ "GRILLE DE TRAVAIL" DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES, À LA M.R.C. DE VAUDREUIL-SOULANGES

Considérant l'approbation de la Commission de Sécurité Publique, il est

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'envoi des réponses et commentaires exigés au document "Grille de travail" du Schéma de couverture de risques, à la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges.

2004-02-067

SUJET: INSTALLATION DE PANNEAUX "ARRÊT"

Considérant les recommandations des Services d'urgence et de sécurité incendie et l'approbation de la Commission de Sécurité Publique, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

De mandater la division entretien à:

- procéder à l'installation d'un panneau "ARRÊT" sur la rue Radisson au coin de la rue Kendall, en direction est
- procéder à l'installation d'un panneau "ARRÊT" sur la rue du Sentier à l'intersection de la rue Marcotte, en direction est
- procéder à l'installation d'un panneau "ARRÊT" sur la Place Bois-Soleil face au numéro 75, du côté ouest

selon les normes établies par le Ministère des Transports du Québec.

Que copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

### PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h 12 et s'est terminée à 20 h 35.

2004-02-068

SUJET: AJOURNEMENT DE LA SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2004

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 36, d'ajourner la séance du 10 février 2004 au 23 février 2004 à 19 h 30.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de l'ajournement de la séance régulière du mois de février 2004 du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil le **23 février 2004**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Claude Comeau, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté et Michel Pratte

Absences motivées : MM. les conseillers Stéphane Boyer et Jim Miron

Sont aussi présents: M<sup>me</sup> Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

2004-02-069

SUJET: RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU MOIS DE FÉVRIER 2004

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 58, de rouvrir la séance régulière du mois de février 2004.

2004-02-070

SUJET: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE AJOURNÉE DU 23 FÉVRIER 2004

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance régulière ajournée du 23 février 2004.

2004-02-071

SUJET: DEMANDE D'ADMISSION AU VOLET VI DU PROGRAMME « RÉNOVATION QUÉBEC »

Considérant que la Ville de Pincourt a effectué un sondage auprès de ses citoyens en décembre 2003 pour connaître l'étendue possible du volet VI du Programme «Rénovation Québec - Volet maisons lézardées» sur son territoire ;

Considérant les rapports d'expertise subséquents au sondage, notamment une étude géotechnique préliminaire, identifiant un potentiel de près de 120 maisons sur l'ensemble du territoire, en fonction des critères du programme ;

Considérant la volonté de la Ville de Pincourt d'apporter une aide aux propriétaires de maisons admissibles au programme en tenant compte des paramètres du programme et des disponibilités financières pour ce faire, il est



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller  
ET RÉSOLU AUX VOIX (M<sup>me</sup> la conseillère Marie-Andrée G.  
Laliberté vote contre)

Que le préambule fasse partie de la présente résolution.

Que la Ville de Pincourt demande à la Société d'Habitation du Québec d'admettre la Ville de Pincourt au volet VI du Programme «Rénovation Québec - Volet maisons lézardées».

Que la Ville de Pincourt entende accorder, par voie de crédit de taxe sur trois ans, un montant pouvant aller jusqu'à un maximum de 4 500 \$ par propriété admissible au programme et demande l'assistance financière de la Société d'Habitation du Québec dans un programme municipal dont le budget total n'excédera pas 540 000 \$.

Que copie de cette résolution soit transmise à la Société d'Habitation du Québec, à monsieur Jean-Marc Fournier, ministre des Affaires municipales du Sport et du Loisir, et à monsieur Yvon Marcoux, ministre des Transports et député du comté de Vaudreuil.

2004-02-072

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET 9136 2921 QUÉBEC INC. POUR LA CONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET DE GOLF

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le protocole d'entente entre la Ville de Pincourt et 9136 2921 Québec Inc. pour la construction et le développement d'un projet de golf.

2004-02-073

SUJET: RAPPORT DU JOUR DE CONSULTATION – RÈGLEMENT NUMÉRO 747

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt par la greffière de la Ville du rapport du jour de consultation concernant le règlement numéro 747.

### PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h 06 et s'est terminée à 20 h 07.



No de résolution  
ou annotation

2004-02-074

VILLE DE PINCOURT

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU MOIS DE FÉVRIER  
2004 AJOURNÉE AU 23 FÉVRIER 2004

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 08, de lever la séance régulière du mois de février 2004  
ajournée au 23 février 2004.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** d'une assemblée publique de consultation, tenue le **9 mars 2004**, à 19 h, dans la salle du conseil de la Ville, sur le projet de Règlement numéro 717-10:

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 717 DE LA VILLE DE PINCOURT, TEL QU'AMENDÉ, AFIN :

- A) D'AJOUTER L'USAGE « DÉPÔT À NEIGE » À LA CLASSE D'USAGES COMMUNAUTAIRE INTENSIF (p2) DANS LA ZONE P5-03
- B) D'AMENDER LES NORMES APPLICABLES À LA CONSTRUCTION DE GARAGE OU STATIONNEMENT EN SOUS-SOL DANS LES ZONES H1-02, H1-03, H1-08 ET H3-04
- C) DE MODIFIER LES NORMES DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) APPLICABLE AUX ZONES H1-02, H1-03, H1-08 ET H6-01 EN MATIÈRE DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR
- D) D'AMENDER LES GRILLES DES SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES H1-02 ET H1-03 AFIN DE CORRIGER DES NORMES APPLICABLES AUX HABITATIONS UNIFAMILIALES ISOLÉES

### PRÉSENCES

Monsieur le Maire Michel Kandyba

Madame la greffière Nicole Drouin et monsieur Richard Dubois, chef de division Urbanisme et permis

Le premier projet de Règlement numéro 717-10 a été approuvé le 10 février 2004 par la résolution numéro 2004-02-047. L'avis public de consultation publique à cet effet a été donné le 17 février 2004 et publié le 21 février 2004.

Le 9 mars 2004, à 19 h 23, une assemblée publique présidée par monsieur le Maire Michel Kandyba a lieu dans la salle du conseil conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Aucune personne n'est présente dans la salle.

Conséquemment, à 19 h 24, n'ayant aucune question de l'auditoire, la consultation publique est terminée et monsieur le Maire clôt l'assemblée.

  
MICHEL KANDYBA, MAIRE

  
NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE





No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 9 mars 2004**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron

Sont aussi présents: M<sup>me</sup> Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

Absence motivée: M. le conseiller Michel Pratte

2004-03-075

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE MARS 2004

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 38, d'ouvrir la séance régulière du mois de mars 2004.

2004-03-076

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 10 ET 23 FÉVRIER 2004

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture des procès-verbaux des séances des 10 et 23 février 2004, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2004-03-077

SUJET: APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 10 ET 23 FÉVRIER 2004

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les procès-verbaux des séances des 10 et 23 février 2004.

2004-03-078

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de février 2004 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2004-03).

2004-03-079

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES  
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de février 2004 conformément au Règlement numéro 716.

2004-03-080

SUJET: SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MONSIEUR  
MICHEL BERNIER, DIRECTEUR DES SERVICES D'URGENCE  
ET DE SÉCURITÉ INCENDIE

Considérant que le présent contrat de travail de monsieur Michel Bernier comportait une période d'essai se terminant le 15 mars 2004 ;

Considérant les recommandations de la direction générale quant au renouvellement du contrat de travail du Directeur des services d'urgence et de sécurité incendie, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer pour et au nom de la Ville de Pincourt un contrat de travail d'une année, avec option de renouvellement, reconduisant monsieur Michel Bernier dans son poste de directeur des Services d'urgence et de sécurité incendie et ce, à compter du 15 mars 2004 jusqu'au 14 mars 2005.

2004-03-081

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE PROMESSE D'ACHAT  
DE ENTREPRISES ALLARD MÉNARD INC.

Considérant la promesse d'achat reçue de Entreprises Allard Ménard Inc. le 3 mars 2004, il est



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer pour et au nom de la Ville de Pincourt la promesse d'achat reçue de Entreprises Allard Ménard Inc.

2004-03-082

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de février 2004 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2004-03-083

SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2004-02, tel que préparé par madame Céline Bussièrès, trésorière.

2004-03-084

SUJET: AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2003-12-413 /  
APPROBATION DU BUDGET 2004 RÉVISÉ DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le budget révisé de l'Office municipal d'habitation de Pincourt, tel que présenté par la Société d'habitation du Québec.

D'amender la résolution numéro 2003-12-413 pour changer le montant de la contribution municipale au déficit de "17 776 \$" par "15 081 \$".

2004-03-085

SUJET: MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC /  
PORTE-PAROLE DU REGROUPEMENT D'ACHAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Considérant que la Ville adhère à un regroupement d'achat d'assurances de dommages avec d'autres villes;

Considérant que la Ville a retenu les services de la firme Optimum Gestion de risques, Division de Optimum Actuaire & Conseillers inc. pour agir à titre de conseiller pour la réalisation des travaux relatifs à l'appel d'offres;

Considérant que la firme Optimum Gestion de risques, Division de Optimum Actuaire & Conseillers inc. demande au regroupement de se nommer un porte-parole pour agir à titre de mandataire des membres du regroupement;

Considérant qu'il y a lieu de mandater l'Union des municipalités du Québec pour agir comme mandataire, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater l'Union des municipalités du Québec pour agir à titre de mandataire en vue de l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurances de dommages et ce, à l'intérieur du regroupement des municipalités participant à la démarche, en conformité avec l'entente, pour un terme de 5 ans.

De verser un montant annuel correspondant à 1% du total des primes du regroupement d'achat sujet à un minimum de 4 000 \$ pour le groupe, auquel il faut ajouter les taxes applicables. De ce montant, la municipalité se verra facturer un montant correspondant au prorata de sa prime sur la prime totale du regroupement. Les montants seront déterminés lorsque la prime totale du regroupement sera connue. Advenant la mise sur pied d'une franchise collective, la municipalité autorise également l'UMQ à conserver sa quote-part des revenus d'intérêts générés par le placement des fonds garantissant le paiement de la franchise collective, à titre d'honoraires pour la surveillance des opérations de l'assureur et la gestion du fonds de franchise.

2004-03-086

SUJET: MANDAT À OPTIMUM GESTION DE RISQUES COMME CONSULTANT EXTERNE / REGROUPEMENT D'ACHAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES

Considérant les hausses de primes importantes subies par la Ville suite au resserrement du marché de l'assurance de dommages;

Considérant que l'Union des municipalités du Québec, après analyse, recommande comme solution la mise en place de regroupements d'assurances de dommages avec ou sans franchise collective;

Considérant les avantages pour la Ville de participer à un regroupement, avec d'autres villes, pour l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurances de dommages;



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Considérant le fait que la firme Optimum Gestion de risques, Division de Optimum Actuaire & Conseillers inc. agira à titre de conseillers dans le cadre de la mise en place d'un tel regroupement;

Considérant l'offre de services déposée par cette firme;

Considérant qu'il y a lieu de mandater la firme Optimum Gestion de risques, Division de Optimum Actuaire & Conseillers inc. pour effectuer les travaux relatifs à la procédure d'appel d'offres concernant l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurances de dommages à l'intérieur du regroupement des municipalités participant à la démarche, il est

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater la firme Optimum Gestion de risques, Division de Optimum Actuaire & Conseillers inc. pour effectuer les travaux relatifs à la procédure d'appel d'offres en vue de l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurances de dommages et ce, à l'intérieur du regroupement des municipalités participant à la démarche, le tout selon l'offre de services datée du 25 février 2004.

De verser la somme de 4 000 \$, à laquelle il faut ajouter les taxes applicables.

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, ou le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intermunicipale relative au regroupement d'assurances de dommages.

2004-03-087

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés des commissions du conseil municipal:

Commission administrative : aucun

Commission de développement et de services aux citoyens: aucun

Commission de sécurité publique :

- 9 février 2004

Commission technique: aucun



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Comité consultatif d'urbanisme :

- 23 février 2004

2004-03-088

SUJET: RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE NUMÉRO 96003 AVEC L'INDUSTRIELLE ALLIANCE POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2004 AU 31 MARS 2005

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De renouveler le contrat d'assurance collective numéro 96003 avec l'Industrielle Alliance pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2004 au 31 mars 2005, comportant une augmentation globale de 4,4% de la prime.

2004-03-089

SUJET: RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DÉCÈS ET MUTILATION ACCIDENTELS AVEC LA CITADELLE POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2004 AU 31 MARS 2005

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De renouveler le contrat d'assurance décès et mutilation accidentels numéro 9223438 avec la compagnie d'assurances La Citadelle pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2004 au 31 mars 2005.

D'autoriser le paiement annuel de la facture 2004 au même taux qu'en 2002.

Que cette dépense soit répartie au pro rata selon les divers postes budgétaires des ressources humaines \*263.

2004-03-090

SUJET: RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE CONSERVATION DES DOCUMENTS ET MAINTIEN DU PROGRAMME DE GESTION DOCUMENTAIRE POUR UNE DEUXIÈME ANNÉE

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le renouvellement du mandat de conservation des documents et maintien du programme de gestion documentaire pour la deuxième année, soit 2004, avec le fournisseur Gestion de documents Carrière inc. au montant annuel de 1 250 \$, plus les taxes applicables, imputé au poste budgétaire 02-140-00-410.



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2004-03-091

SUJET: RÉCLAMATION DE FEU MONSIEUR DONALD BOURASSA ET  
MADAME BARBARA MALLETTE

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au règlement, par la compagnie d'assurance St-Paul, de la réclamation de feu monsieur Donald Bourassa et madame Barbara Mallette, du 384 boulevard Cardinal-Léger, Pincourt, de payer la somme de 5 000 \$ à la compagnie d'assurance St-Paul en vertu de la clause de franchise de notre contrat d'assurances.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-140-00-995.

2004-03-092

SUJET: RESCISION DES RÉSOLUTIONS 2004-02-045 ET 2004-02-046  
– MANDAT POUR CESSION DES RUES NUMÉROS DE LOTS  
1 724 118, 1 724 119 ET 1 724 121 ET MANDAT POUR OBTEN-  
TION D'UNE SERVITUDE POUR BORNE FONTAINE SUR LE  
LOT 1 721 921

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De rescinder les résolutions numéros 2004-02-045 et 2004-02-046.

De mandater Me Claude Chamberland, notaire, pour la préparation, aux frais de la Ville, des documents de cessions des rues, numéros de lots 1 724 118, 1 724 119 et 1 724 121 au cadastre officiel du Québec, pour un montant n'excédant pas 500 \$ plus les taxes applicables.

De mandater Me Claude Chamberland, notaire, pour la préparation, aux frais de la Ville, des documents de servitude pour l'installation, l'entretien et l'utilisation d'une borne-fontaine sur le lot 1 721 921 au cadastre officiel du Québec, pour un montant n'excédant pas 550 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et la greffière, madame Nicole Drouin, ou en son absence l'assistante-greffière madame Danielle Carbonneau, à signer pour et au nom de la Ville, les documents notariés.

Que ces dépenses soient imputées au poste budgétaire 02-140-00-412.

2004-03-093

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 748 - RÈGLEMENT  
DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU FOSSÉ  
DE DRAINAGE DÉFINI DANS L'ÉTUDE 34-093 DE 1996 ET LA  
CONTRIBUTION DES PROPRIÉTAIRES DU PROJET LE SEN-  
TIER-DES-CHÊNES PHASE 4





No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 748 et renonçant à sa lecture en vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, d'adopter le règlement numéro 748 - Règlement décrétant des travaux d'aménagement du fossé de drainage défini dans l'étude 34-093 de 1996 et la contribution des propriétaires du projet le Sentier-des-Chênes phase 4.

2004-03-094

SUJET: ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 749  
CONCERNANT LA DIVISION DE LA VILLE DE PINCOURT EN  
SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX

La greffière dépose le projet de règlement numéro 749 concernant la division de la ville de Pincourt en six (6) districts électoraux qui sera soumis à la procédure de consultation publique conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2). Par conséquent, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le projet de règlement numéro 749 concernant la division de la ville de Pincourt en six (6) districts électoraux soit adopté et qu'il soit soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2).

2004-03-095

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 750 – RÈGLEMENT  
AUTORISANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX RELATIFS AUX  
INFRASTRUCTURES ET AUX ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX  
REQUIS POUR LE PROLONGEMENT DE LA 44<sup>E</sup> AVENUE,  
AINSI QUE LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, LA  
SURVEILLANCE DES TRAVAUX ET LES HONORAIRES PRO-  
FESSIONNELS ET DÉCRÉTANT, À CES FINS, DES DÉPEN-  
SES ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 237 000 \$

Après lecture du règlement, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement numéro 750 - Règlement autorisant la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux requis pour le prolongement de la 44<sup>e</sup> Avenue, ainsi que la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et les honoraires professionnels et décrétant, à ces fins, des dépenses et un emprunt n'excédant pas 237 000 \$.





No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 750 ait lieu le 22 mars 2004, ou à toute autre date déterminée par la greffière.

D'autoriser un emprunt temporaire n'excédant pas 90% du montant total de l'emprunt décrété au Règlement numéro 750.

2004-03-096

SUJET: ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 717-10 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE – ZONES P5-03, H1-02, H1-03, H1-08, H3-04 ET H6-01

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le second projet de règlement numéro 717-10 - Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 717 de la Ville de Pincourt, tel qu'amendé, afin :

- a) d'ajouter l'usage « dépôt à neige » à la classe d'usages communautaire intensif (p2) dans la zone P5-03
- b) d'amender les normes applicables à la construction de garage ou stationnement en sous-sol dans les zones H1-02, H1-03, H1-08 et H3-04
- c) de modifier les normes du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) applicable aux zones H1-02, H1-03, H1-08 et H6-01 en matière de revêtement extérieur
- d) d'amender les grilles des spécifications relatives aux zones H1-02 et H1-03 afin de corriger des normes applicables aux habitations unifamiliales isolées

2004-03-097

SUJET: AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE – ZONES P5-03, H1-02, H1-03, H1-08, H3-04 ET H6-01

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 717 de la Ville de Pincourt, tel qu'amendé, afin :

- a) d'ajouter l'usage « dépôt à neige » à la classe d'usages communautaire intensif (p2) dans la zone P5-03
- b) d'amender les normes applicables à la construction de garage ou stationnement en sous-sol dans les zones H1-02, H1-03, H1-08 et H3-04
- c) de modifier les normes du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) applicable aux zones H1-02, H1-03, H1-08 et H6-01 en matière de revêtement extérieur



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

- d) d'amender les grilles des spécifications relatives aux zones H1-02 et H1-03 afin de corriger des normes applicables aux habitations unifamiliales isolées

sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

Compte tenu du dépôt du projet de règlement, que dispense de lecture dudit règlement soit accordée lors de son adoption.

2004-03-098

**SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT ET INSTALLATION DE PORTES DE GARAGE ET ACCESSOIRES POUR LA CASERNE INCENDIE – PROJET SPÉCIAL ENT-2004-514**

---

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat et l'installation de portes de garage et accessoires pour la caserne incendie, soit 2 portes de garage de marque Garaga au coût de 4 601 \$, 5 manettes d'ouvre-porte électrique au coût de 258,80 \$ et 4 ouvre-portes électriques complets, commande et récepteur, au coût de 690,15 \$ auprès de « Dor Doctor » pour un montant total de 5 549,95 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-220-20-035.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) versements annuels égaux de 1 109,99 \$ à compter de l'exercice financier 2005.

2004-03-099

**SUJET: AUTORISATION AU SERVICE D'EXPLOITATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PAR INVITATION POUR FOURNITURES ET SERVICES**

---

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service d'Exploitation à aller en appel d'offres par invitation pour les fournitures et services suivants pour l'année 2004:

ENT-04-01	Nettoyage d'égouts
ENT-04-03	Granulat concassé
ENT-04-04	Sable de remplissage
ENT-04-05	Terreau de plantation
ENT-04-06	Béton bitumineux
ENT-04-07	Nettoyage des trottoirs et chemins municipaux
ENT-04-08	Marquage de la chaussée



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

- ENT-04-41 Diagnostic du réseau d'aqueduc par l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie
- EXP-04-01 Amélioration du système de stockage de produits pétroliers à la station de pompage SP-1 (Projet spécial EAU-2003-105)
- EXP-04-02 Entretien préventif des systèmes de climatisation et de chauffage des différents bâtiments de la Ville de Pincourt

2004-03-100

SUJET: OCTROI DU MANDAT DE PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET DU DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES POUR LA RÉFÉCTION DU BOULEVARD DE L'ÎLE – PROJET SPÉCIAL GEN-2004-302

Considérant l'approbation du projet spécial GEN-2004-302, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater le Groupe-conseil Genivar pour la préparation des plans et devis et du document d'appel d'offres pour la réfection du boulevard de l'Île, selon les taux prévus au barème de l'Association des Ingénieurs Conseils du Québec pour un montant n'excédant pas 20 290 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-135-00-411 et remboursée par le règlement numéro 747 une fois celui-ci approuvé par le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir.

2004-03-101

SUJET: APPROBATION DES DÉPENSES POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL SUR LES RUES MGR LANGLOIS, MARCOTTE ET MONFORT SUBVENTIONNÉES PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner les dépenses pour les travaux d'amélioration du réseau routier local exécutés sur les rues Mgr Langlois, Marcotte et Monfort pour un montant subventionné de 5 000 \$, conformément aux stipulations du Ministère des Transports.

Les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-401-00-527.



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2004-03-102

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANÇÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – INSTALLATION DE FILETS PROTECTEURS AU PARC OLYMPIQUE – PROJET SPÉCIAL SLC-2002-616

---

Considérant l'approbation du projet spécial SLC-2002-616, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat de matériaux et la fourniture de services pour l'installation de filets protecteurs au parc Olympique auprès de fournisseurs autorisés pour un montant n'excédant pas 4 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-700-40-895.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) versements annuels égaux de 800 \$ à compter de l'exercice financier 2005.

2004-03-103

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 8 262 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ POUR FINANCER LES COÛTS DE MODIFICATION DES PLANS ET DEVIS ET LA RÉALISATION D'UN INVENTAIRE DE L'HERPÉTOFAUNE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN LIEU D'ÉLIMINATION DES NEIGES USÉES

---

Considérant l'approbation du projet spécial GEN-2003-004 – Site des neiges usées;

Considérant les demandes d'information du MENV décrites dans une lettre transmise le 11 novembre 2003, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'affecter un montant de 8 262 \$ du surplus accumulé non affecté pour financer les coûts de modification des plans et devis et la réalisation d'un inventaire de l'herpétofaune pour l'aménagement d'un lieu d'élimination des neiges usées.

De mandater le Groupe-conseil Genivar pour modifier les plans et devis et pour réaliser l'inventaire de l'herpétofaune, selon l'offre de services du 7 janvier 2004, pour un montant de 8 262 \$, toutes taxes incluses, net de ristourne.

Que cette dépense soit imputée au poste comptable 22-300-10-034.



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2004-03-104

SUJET: APPROBATION DU PLAN N<sup>o</sup> 5230/S/61451518/N – HYDRO-QUÉBEC

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du 21 janvier 2004 du plan PIN 04-1, projet n<sup>o</sup> 5230/S/61451518/N, soumis par Hydro-Québec, concernant des travaux dans le projet « Sommet Boisé ».

2004-03-105

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – PROJET DE DÉVELOPPEMENT « SENTIER-DES-CHÊNES » PHASES 4 ET 5

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter le P.I.I.A. pour le projet « Sentier-des-chênes » phases 4 et 5.

2004-03-106

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – PROJET DE DÉVELOPPEMENT « SOMMET BOISÉ » PHASE 2

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter le P.I.I.A. pour le projet « Sommet Boisé » phase 2.

2004-03-107

SUJET: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – PROJET « SENTIER-DES-CHÊNES » - LOT 3 105 990 – RÉDUCTION DE LA MARGE LATÉRALE 2

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la greffière à procéder selon l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour donner suite à la demande de dérogation mineure concernant la réduction de la marge latérale 2 à 2,83 mètres sur le lot 3 105 990.

2004-03-108

SUJET: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 1 722 008 – 4, IMPASSE ALFRED – RÉDUCTION DES MARGES LATÉRALES



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la greffière à procéder selon l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour donner suite à la demande de dérogation mineure concernant la réduction de la marge latérale gauche à 1,70 mètre et concernant la réduction de la marge latérale droite à 1,21 mètre (sujet à la confirmation de la cote d'inondation de 100 ans).

2004-03-109

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N<sup>o</sup> 819 952, MINUTE 949 – PROJET « DOMAINE DE LA FORÊT » - LOTS 3 027 032 À 3 027 037

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par la Division urbanisme et permis, d'entériner, tel que présenté, le plan de subdivision n<sup>o</sup> 819 952, minute 949, en date du 9 avril 2003, soit les lots projetés 3 027 032 à 3 027 037 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Alain Croteau, arpenteur-géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.,p., chef de division, urbanisme et permis.

2004-03-110

SUJET: NOMINATION D'UNE RUE – PROJET « SENTIER-DES-CHÊNES » PHASES 4 ET 5

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer « rue du Bosquet » la rue projetée dans le projet « Sentier-des-chênes » phases 4 et 5.

2004-03-111

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – MODÈLE « DRAKE » - PROJET « SENTIER-DES-CHÊNES »

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le P.I.I.A. pour le modèle de maison « Drake » et que celui-ci soit ajouté aux modèles déjà approuvés pour le projet « Sentier-des-chênes ».





No de résolution  
ou annotation

2004-03-112

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N° 835 932,  
MINUTE 7494 – LOTS 3 227 972 ET 3 227 973

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par la Division urbanisme et permis, d'entériner, tel que présenté, le plan de subdivision n° 835 932, minute 7494, en date du 26 février 2004, soit les lots projetés 3 227 972 à 3 227 973 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Daniel Lacroix, arpenteur-géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., chef de division, urbanisme et permis.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain pour le fonds réserve parcs, terrains de jeux et stationnements au montant de 233 110 \$ soit exigible, tel que prévu à l'article 3.4.2.4.c du Règlement de lotissement n° 614 pour ledit fonds.

2004-03-113

SUJET: INSCRIPTION AU CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION  
DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser monsieur Michel Bernier, directeur des Services d'urgence et de sécurité incendie, à participer au congrès annuel 2004 de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec du 15 au 18 mai 2004 à St-Hyacinthe.

D'autoriser une dépense n'excédant pas 1 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-220-00-311.

2004-03-114

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 631,04 \$ DU SURPLUS  
ACCUMULÉ NON AFFECTÉ POUR FINANCER LA LOCATION  
DU SITE D'ANTENNE DE LA RUE HUOT POUR L'ANNÉE 2003  
POUR LES SERVICES D'URGENCE ET DE SÉCURITÉ INCEN-  
DIE

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'affecter un montant de 631,04 \$ du surplus accumulé non affecté pour financer la location du site d'antenne de la rue Huot pour l'année 2003 pour les Services d'urgence et de sécurité incendie.

*Rescindée par  
la rés.  
2004-08-349*



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

D'entériner la dépense pour la location du site d'antenne de la rue Huot pour l'année 2003 pour les Services d'urgence et sécurité incendie auprès de "Rogers Wireless inc." au montant de 631,04 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit imputée au poste comptable 22-220-40-240.

2004-03-115

SUJET: PAIEMENTS MENSUELS – MARS 2004

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer le décompte progressif et les factures d'honoraires professionnels suivants:

V.A.M. INC.

- Pour le prolongement du boulevard Pincourt, la somme de 222 969,33 \$ représentant le paiement du décompte progressif numéro 1.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 741.

- Pour le prolongement du boulevard Pincourt, la somme de 18 470,78 \$ représentant le paiement des honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 742.

- Pour le prolongement du boulevard Pincourt, la somme de 10 258,82 \$ représentant le paiement des honoraires professionnels pour la surveillance des travaux relatifs aux travaux du décompte progressif numéro 1.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 741.

- Pour le prolongement du boulevard Pincourt, la somme de 5 699,34 \$ représentant le paiement des honoraires professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux relatifs aux travaux du décompte progressif numéro 1.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 741.

- Pour le prolongement du boulevard Pincourt, la somme de 2 849,67 \$ pour l'arpentage légal relatif aux travaux du décompte progressif numéro 1.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 741.





No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h 16 et s'est terminée à 20 h 17.

2004-03-116

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 9 MARS 2004

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 18, de lever la séance du 9 mars 2004.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 13 avril 2004**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Sont aussi présents: M<sup>me</sup> Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

2004-04-117

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS D'AVRIL 2004

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance régulière du mois d'avril 2004.

2004-04-118

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 MARS 2004

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 9 mars 2004, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2004-04-119

SUJET: APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 MARS 2004

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance du 9 mars 2004.

2004-04-120

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de mars 2004 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2004-04).

2004-04-121 SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES  
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de mars 2004 conformément au Règlement numéro 716.

2004-04-122 SUJET: DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MADAME NICOLE  
TAILLEFER

Considérant la demande de congé sans solde déposée le 17 mars 2004 par madame Nicole Taillefer ;

Considérant le caractère exceptionnel de ladite demande et pour des raisons humanitaires, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder à madame Nicole Taillefer, secrétaire en soirée à la Division loisir et communautaire, un congé sans solde selon sa demande déposée.

2004-04-123 SUJET: DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MONSIEUR MICHEL  
LEROUX

Considérant la demande de monsieur Michel Leroux, employé syndiqué CSN, pour un congé sans solde, pour la période du 6 juillet 2004 jusqu'au 11 avril 2005 inclusivement, déposée au bureau de la direction générale le 18 mars 2004 ;

Considérant la demande pour un congé sans solde de monsieur Jacques Richard pour la période du 19 juillet au 3 septembre 2004 inclusivement ;

Considérant l'article 23 e) de la convention collective de travail en vigueur ;



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant l'article 1 de l'annexe « G » de la convention collective de travail signée le 15 octobre 1990, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De refuser la demande de congé sans solde de monsieur Michel Leroux, telle que déposée parce que non conforme à la convention collective de travail en vigueur.

2004-04-124

SUJET: DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MONSIEUR JACQUES RICHARD

Considérant la demande de monsieur Jacques Richard, employé syndiqué CSN, pour un congé sans solde ;

Considérant que cette demande a été déposée au bureau de la direction générale le 18 mars 2004 ;

Considérant les articles 25.01 à 25.06 de la convention collective de travail CSN en vigueur ;

Considérant que monsieur Jacques Richard est sur la liste en annexe Z de la convention collective de travail CSN en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Le préambule faisant partie de la résolution, d'accorder à monsieur Jacques Richard – Journalier-chauffeur – Division entretien, un congé sans solde du 19 juillet au 3 septembre 2004 inclusive-ment selon sa demande déposée.

2004-04-125

SUJET: DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MONSIEUR MICHEL LEROUX

Considérant la demande de monsieur Michel Leroux, employé syndiqué CSN, pour un congé sans solde ;

Considérant que cette demande a été déposée au bureau de la direction générale le 30 mars 2004 ;

Considérant les articles 25.01 à 25.06 de la convention collective de travail CSN en vigueur ;

Considérant que monsieur Michel Leroux est sur la liste en annexe Z de la convention collective de travail CSN en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Le préambule faisant partie de la résolution, d'accorder à monsieur Michel Leroux – Journalier-opérateur – Division entretien, un congé sans solde du 15 mai au 18 juillet 2004 inclusivement selon sa demande déposée.

2004-04-126

SUJET: DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'ACCORDER AUX MUNICIPALITÉS ET AUX SOCIÉTÉS DE TRANSPORT, UNE RISTOURNE SUR LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (TVQ) (SE-2004-394)

Considérant que les municipalités paient au gouvernement du Québec la taxe de vente du Québec (TVQ) ;

Considérant que la TVQ est calculée non seulement sur le montant de l'achat, mais également sur le montant de la taxe sur les produits et services (TPS) ;

Considérant que les municipalités paient la TVQ à même les taxes municipales payées par les contribuables ;

Considérant que le gouvernement du Canada a récemment annoncé son intention d'accorder aux municipalités une ristourne équivalent à 100 % du montant devant être payé à titre de TPS, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De demander au gouvernement du Québec d'accorder aux municipalités et aux sociétés de transport, une ristourne sur la taxe de vente du Québec (TVQ) semblable à celle accordée par le gouvernement du Canada sur la taxe sur les produits et services (TPS), et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> février 2004.

2004-04-127

SUJET: DEMANDE DE RÉVISION DU PLAN STRATÉGIQUE D'EMPLACEMENT DU POSTE EST DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DE LA M.R.C. DE VAUDREUIL-SOULANGES

Considérant que les démarches entreprises jusqu'ici dans la recherche d'un emplacement pour pourvoir à la construction du poste Est de la Sûreté du Québec de la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges sont restées vaines ;

Considérant que le territoire de l'Île Perrot ne pourrait être desservi adéquatement advenant que le pont Taschereau soit impraticable alors que le poste Ouest pourrait desservir temporairement tout le secteur à l'est de l'Île Perrot, le cas échéant ;

Considérant qu'un nombre appréciable de terrains sont disponibles sur le territoire de l'Île Perrot, notamment aux abords de l'autoroute 20, et que nombre de ceux-ci sont présentement détenus par le Gouvernement du Québec, il est



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De demander à la Sûreté du Québec et à la Société immobilière du Québec (SIQ) d'étendre leurs recherches d'un emplacement pour le poste Est de la Sûreté du Québec de la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges au territoire de l'Île Perrot et de faire part de leurs conclusions aux municipalités de l'Île Perrot et à la Commission de sécurité publique de la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges ;

Que copie de cette résolution soit transmise au commandant du district de la Montérégie de la Sûreté du Québec, monsieur Daniel Boucher, à la Société immobilière du Québec, au ministre des Transports et député de Vaudreuil, monsieur Yvon Marcoux, au directeur de la Sûreté du Québec de la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges, monsieur Michel Saint-Marseille, au directeur du poste Est de la Sûreté du Québec, le capitaine Mario Lessard et aux municipalités de Vaudreuil-Dorion, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Île-Perrot et Terrasse-Vaudreuil.

2004-04-128

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE TRANSACTION ENTRE LA VILLE DE PINCOURT, LA FRATERNITÉ DES POLICIERS DE LA VILLE DE PINCOURT INC. ET MONSIEUR ANDRÉ BOYER

Considérant les recommandations de la direction générale, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, une transaction entre la Ville de Pincourt, la Fraternité des policiers de la Ville de Pincourt Inc. et monsieur André Boyer, telle que déposée en commission administrative.

2004-04-129

SUJET: AMENDEMENT À LA POLITIQUE POL-ADM-GEN-2002-02-03 – POLITIQUE CONCERNANT L'UTILISATION DES INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS DE COMMUNICATION DE LA VILLE ET ADOPTION DE LA DIRECTIVE DIR-ADM-GEN-2004-04-02 – UTILISATION DU MATÉRIEL DE COMMUNICATION DE LA VILLE

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la politique POL-ADM-GEN-2002-02-03 – Politique concernant l'utilisation des installations et équipements de communication de la Ville en la remplaçant par la politique POL-ADM-GEN-2002-02-03.1 ;





No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

D'adopter la directive DIR-ADM-GEN-2004-04-02 – Utilisation du matériel de communication de la Ville, le tout tel que déposé en commission administrative le 22 mars 2004.

2004-04-130

SUJET: AMENDEMENT À LA POLITIQUE POL-ADM-GEN-2003-11-04 – POLITIQUE D'ACCÈS AUX LIEUX DE TRAVAIL ET À LA DIRECTIVE DIR-ADM-GEN-2003-11-01 – ACCÈS AUX LIEUX DE TRAVAIL

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la politique POL-ADM-GEN-2003-11-04 – Politique d'accès aux lieux de travail en la remplaçant par la politique POL-ADM-GEN-2003-11-04.1 ;

D'amender la directive DIR-ADM-GEN-2003-11-01 – Accès aux lieux de travail en la remplaçant par la directive DIR-ADM-GEN-2003-11-01.1, le tout tel que déposé en commission administrative le 22 mars 2004.

2004-04-131

SUJET: INSCRIPTION AUX ASSISES 2004 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'inscription d'un (1) délégué aux Assises 2004 de l'Union des municipalités du Québec.

Qu'une dépense de 775 \$ plus les taxes applicables soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-311.

2004-04-132

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de mars 2004 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2004-04-133

SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2004-03, tel que préparé par madame Céline Bussièrès, trésorière.

2004-04-134

SUJET: ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE 2 693 000 \$ - ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

Attendu que la Ville de Pincourt, dans la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges, entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, en vertu des règlements numéros 631, 694 et 735;

Attendu que la ville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 2 693 000 \$ datée du 29 avril 2004;

Attendu qu'à la suite de cette demande, la ville a reçu les soumissions ci-dessous détaillées:

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Echéance	Coût réel
Valeurs mobilières Desjardins inc. – Canaccord capital corporation	98.46900	108 000 \$ 112 000 \$ 117 000 \$ 122 000 \$ 2 234 000 \$	2.10% 2.30% 2.95% 3.35% 3.75%	2005 2006 2007 2008 2009	4.03792%
Financière Banque Nationale	98.41500	108 000 \$ 112 000 \$ 117 000 \$ 122 000 \$ 2 234 000 \$	2.10% 2.30% 2.95% 3.40% 3.80%	2005 2006 2007 2008 2009	4.09864%
CIBC Marchés mondiaux inc.	98.60200	108 000 \$ 112 000 \$ 117 000 \$ 122 000 \$ 2 234 000 \$	2.15% 2.45% 3.00% 3.45% 3.85%	2005 2006 2007 2008 2009	4.10523%
Valeurs mobilières Banque laurentienne inc. – R.B.C. Dominion valeurs mobilières inc. – Scotia capitaux inc. – BMO Nesbitt Burns inc.	98.33000	108 000 \$ 112 000 \$ 117 000 \$ 122 000 \$ 2 234 000 \$	2.15% 2.35% 2.95% 3.35% 3.80%	2005 2006 2007 2008 2009	4.11887%

Attendu que l'offre présentée par Valeurs mobilières Desjardins inc. – Canaccord capital corporation s'avère la plus avantageuse pour la Ville de Pincourt, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'émission d'obligations au montant de 2 693 000 \$ de la Ville de Pincourt soit adjugée à Valeurs mobilières Desjardins inc. – Canaccord capital corporation.;





No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que demande soit faite à ces derniers de mandater la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que le maire, monsieur Michel Kandyba et la trésorière, madame Céline Bussières soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

Attendu que CDS agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre la ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir et CDS;

Attendu que CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé "autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises".

2004-04-135

SUJET: REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 631, 694 ET 735 – RÉOLUTION DE CONCORDANCE

Attendu que la Ville de Pincourt entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 2 693 000 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

<u>Règlements d'emprunt</u>	<u>Pour un montant de</u>
. 631	165 500 \$
. 694	574 500 \$
. 735	1 953 000 \$

Attendu que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 693 000 \$;

1. Que les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 29 avril 2004;
2. Que ces obligations seront immatriculées au nom de la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) et seront déposées auprès de celle-ci;



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

3. Que CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre la ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir et CDS;
4. Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS) est autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante: BNC 378, boulevard Harwood, Vaudreuil-Dorion.
5. Que les intérêts seront payables semi-annuellement le 29 avril et le 29 octobre de chaque année.
6. Que les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chapitre D-7, article 17);
7. Que les obligations seront signées par le maire et la trésorière. La Ville, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

2004-04-136

SUJET: REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 631, 694 ET 735 / RÉOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 693 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 631, 694 et 735, la Ville de Pincourt doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunts, c'est-à-dire pour un terme de 5 ans (à compter du 29 avril 2004); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 631, 694 et 735, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance sur l'emprunt.

2004-04-137

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés des commissions du conseil municipal:

Commission administrative :

- 23 février 2004
- 22 mars 2004

Commission de développement et de services aux citoyens :

- 1<sup>er</sup> mars 2004

Commission de sécurité publique : (aucun)

Commission technique: (aucun)

Comité consultatif d'urbanisme :

- 6 avril 2004

2004-04-138

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 749 – RÈGLEMENT CONCERNANT LA DIVISION DE LA VILLE DE PINCOURT EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 749 et renonçant à sa lecture en vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, d'adopter le règlement numéro 749 – Règlement concernant la division de la Ville de Pincourt en six (6) districts électoraux.

2004-04-139

SUJET: RAPPORT DU JOUR DE CONSULTATION – RÈGLEMENT NUMÉRO 750

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la greffière de la Ville, du rapport du jour de consultation concernant le règlement numéro 750 – Règlement autorisant la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux requis pour le prolongement de la 44<sup>e</sup> Avenue, ainsi que la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et les honoraires professionnels, et décrétant à ces fins des dépenses et un emprunt n'excédant pas 237 000 \$.



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

2004-04-140

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 717-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 717

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 717-10 et renonçant à sa lecture en vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, d'adopter le règlement numéro 717-10 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 717 de la Ville de Pincourt, tel qu'amendé, afin :

- a) d'ajouter l'usage « dépôt à neige » à la classe d'usages communautaire intensif (P2) dans la zone P5-03
- b) d'amender les normes applicables à la construction de garage ou stationnement en sous-sol dans les zones H1-02, H1-03, H1-08 et H3-04
- c) de modifier les normes du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable aux zones H1-02, H1-03, H1-08 et H6-01 en matière de revêtement extérieur
- d) d'amender les grilles des spécifications relatives aux zones H1-02 et H1-03 afin de corriger des normes applicables aux habitations unifamiliales isolées

2004-04-141

SUJET: RÉCLAMATION DE MONSIEUR LIONEL MORRISSETTE

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De prendre acte de la correspondance, telle que déposée, des experts en sinistre Les Gestions F. Dumouchel ltée, représentant les assureurs de la Ville, datée du 2 mars 2004, relativement à la réclamation de monsieur Lionel Morrissette, du 107, 5<sup>e</sup> Avenue, Pincourt.

2004-04-142

SUJET: INSCRIPTION AU SÉMINAIRE DE L'ASSOCIATION DES INGÉNIEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser monsieur Bernard Lefebvre, directeur des Services d'exploitation, à participer au séminaire de l'A.I.M.Q. 2004 du 19 au 22 septembre 2004 au Château Bromont.



No de resolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

D'autoriser une dépense n'excédant pas 1 300 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-401-00-310.

2004-04-143

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 579,73 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ POUR FINANCER L'AJOUT DE CONDUIT DE VENTILATION POUR SYSTÈME DE SÉCHAGE POUR BOYAUX - PROJET SPÉCIAL ENT-2004-512

Considérant l'approbation du projet spécial ENT-2004-512, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'affecter un montant de 579,73 \$ du surplus accumulé non affecté pour financer l'ajout de conduit de ventilation pour le système de séchage pour boyaux auprès de Thermo Cyr inc. au montant de 579,73 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense pour le projet spécial ENT-2004-512 soit imputée au poste budgétaire 02-226-10-640.

2004-04-144

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 1 742,63 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ POUR FINANCER LA MISE À JOUR DU MODÈLE HYDRAULIQUE ET DU PROGRAMME DE RINÇAGE UNIDIRECTIONNEL – PROJET SPÉCIAL GEN-2004-313

Considérant l'approbation du projet spécial GEN-2004-313, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'affecter un montant de 1 742,63 \$ du surplus accumulé non affecté pour financer la mise à jour du modèle hydraulique et du programme de rinçage unidirectionnel.

D'entériner la dépense pour la mise à jour du modèle hydraulique et du programme de rinçage auprès de "Aqua Data" au montant de 1 742,63 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit imputée au poste budgétaire 02-413-00-411.

2004-04-145

SUJET: ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ACHAT ET À L'UTILISATION D'UNE DÉSHERBEUSE ÉCOLOGIQUE DE MARQUE AQUACIDE MODÈLE ECO-355 ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

*Amendée par  
rés.  
2004-05-209*



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Considérant qu'il y a un projet d'entente avec la municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot pour un regroupement quant à l'achat d'une désherbeuse écologique de marque Aquacide, modèle Éco-355;

Considérant l'approbation du projet spécial ENT-2004-508, il est

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'entente intermunicipale relative à l'achat et à l'utilisation d'une désherbeuse entre la ville de Pincourt et la municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

De rembourser la municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot de la moitié du coût d'achat de la désherbeuse pour un montant n'excédant pas 8 950 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste comptable 22-300-40-085.

2004-04-146

SUJET: APPROBATION DES DÉPENSES POUR LES CORRECTIFS DES HYDRO-TAMIS ET LE REMPLACEMENT D'UNE POMPE DU PUIIS PRINCIPAL À L'USINE D'ÉPURATION REMBOUR-  
SÉES PAR LA S.Q.A.E.

Considérant l'entente intervenue entre la Ville de Pincourt et la S.Q.A.E. pour la cession des titres de l'Usine d'épuration;

Considérant la confirmation donnée par monsieur Marc Pinsonneault, président-directeur général de la S.Q.A.E, à l'effet que 20 000 \$ seront versés pour les correctifs apportés aux hydro-tamis et 13 000 \$ pour le remplacement d'une pompe du puits principal, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la dépense pour les correctifs des hydro-tamis auprès de J.R. Mécanique Ltée pour un montant de 21 682,21 \$ toutes taxes incluses.

D'entériner la dépense pour le remplacement d'une pompe du puits principal auprès de J.R. Mécanique Ltée pour un montant de 16 489,98 \$ toutes taxes incluses.

Que copie de cette résolution soit adressée à monsieur Marc Pinsonneault, président-directeur général de la S.Q.A.E.

Que ces dépenses soient imputées au poste budgétaire 02-490-00-522.





No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

2004-04-147

SUJET: OCTROI DU CONTRAT ET DU MANDAT DE SURVEILLANCE  
POUR L'AMÉLIORATION DU SYSTÈME DE STOCKAGE DE  
PRODUITS PÉTROLIERS DE LA STATION DE POMPAGE # 1 –  
PROJET SPÉCIAL EAU-2003-105

À la suite de l'ouverture des soumissions du 26 mars 2004 et à  
l'analyse préparée par le Directeur des Services d'exploitation;

Considérant l'approbation du projet spécial EAU-2003-105, il est,

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour l'amélioration du système de stockage  
de produits pétroliers auprès de "D.O. Albert inc" au montant de  
20 313,41 \$, toutes taxes incluses.

De mandater le Bureau des vérificateurs agréés en équipements  
pétroliers pour assurer la conformité des installations au coût de  
1 570,09 \$, toutes taxes incluses.

Que ces dépenses pour le projet spécial EAU-2003-105 soient  
imputées au poste budgétaire 02-414-01-532.

2004-04-148

SUJET: OCTROI DU MANDAT D'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR LA  
RÉFECTION DU BOULEVARD DE L'ÎLE, DE L'AVENUE MGR  
LANGLOIS, DES RUES MONFORT ET MARCOTTE, DU PAS-  
SAGE PIÉTONNIER ENTRE LE BOULEVARD CARDINAL-  
LÉGER ET LA PLACE LOISELLE AINSI QUE L'INTERSECTION  
DE LA 17<sup>E</sup> AVENUE ET LE CHEMIN DUHAMEL – PROJETS  
SPÉCIAUX GEN-2004-302, GEN-2004-317, GEN-2004-319,  
GEN-2004-320 ET GEN-2004-321

Considérant l'approbation des projets spéciaux GEN-2004-302,  
GEN-2004-317, GEN-2004-319, GEN-2004-320 et GEN-2004-  
321, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater "Inspec-Sol inc." pour la réalisation d'une étude  
géotechnique pour la réfection du boulevard de l'Île, de l'avenue  
Mgr Langlois, des rues Monfort et Marcotte, du passage piéton-  
nier entre le boulevard Cardinal-Léger et la place Loïsele ainsi  
que l'intersection de la 17<sup>e</sup> Avenue et le chemin Duhamel, selon  
l'offre de services du 30 mars 2004, pour un montant n'excédant  
pas 2 737,60 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-135-  
00-411 et 02-401-00-527.

*Amendée par  
rés.  
2004-05-208*



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2004-04-149

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN PRÉVENTIF DES SYSTÈMES DE CLIMATISATION ET CHAUFFAGE

À la suite de l'ouverture des soumissions du 10 mars 2004 et à l'analyse préparée par le Directeur des Services d'exploitation, il est

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour l'entretien préventif des systèmes de climatisation et chauffage auprès de "Thermo Cyr inc." pour une période d'un an à compter du 15 avril 2004 au 15 avril 2005 pour un montant de 3 975,26 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-196-00-531, 02-226-00-531, 02-326-00-531, 02-414-06-531 et 02-701-21-531.

2004-04-150

SUJET: PAIEMENTS MENSUELS – AVRIL 2004

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer le décompte progressif et la facture d'honoraires professionnels suivants:

ASPHALTE TRUDEAU LTÉE

Pour le pavage et l'aménagement du boulevard Pincourt la somme de 77 233,27 \$ représentant le paiement du décompte progressif numéro 2.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 741.

GROUPE CONSEIL GÉNIVAR

Pour les travaux d'aménagement et d'éclairage sur le boulevard Pincourt, la somme de 5 203,81 \$ représentant le paiement de la facture numéro 16487 pour les honoraires professionnels de surveillance.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 741.

2004-04-151

SUJET: VENTE DE GRÉ À GRÉ DES LOTS 1 720 482 À 1 720 484, 1 720 488, 1 720 490 À 1 720 493, 3 227 063 À 3 227 097 DU CADASTRE DU QUÉBEC À GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC. PROJET "DOMAINE DE LA FORÊT" PHASE III

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ





No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

D'autoriser la vente de gré à gré des lots 1 720 482 à 1 720 484, 1 720 488, 1 720 490 à 1 720 493, 3 227 063 à 3 227 097 du cadastre du Québec à Groupe immobilier Grilli inc., d'une superficie totale de 344 856,2 pi<sup>2</sup> au coût de 0,55 \$ le pied carré, pour un montant de 189 670,91 \$, à payer à la signature de l'acte de vente notarié, lequel acte devra inclure les clauses suivantes:

1. L'acheteur devra respecter les différentes clauses de la promesse d'achat pour le projet "Domaine de la Forêt" signée le 4 février 2003.
2. L'acheteur s'engage à signer le protocole d'entente et à déposer les garanties demandées par la Ville, dès qu'exigées par celle-ci, dans le cadre de la phase III du projet connu sous le nom "Domaine de la Forêt".
3. La Ville de Pincourt s'engage à donner mainlevée et à consentir à la radiation des hypothèques légales qui pourraient affecter les lots touchés par la présente transaction.
4. La Ville de Pincourt s'engage à remettre à l'acheteur un montant de 27 474,60 \$ pour le remboursement du dépôt, tel que prévu à la promesse d'achat.
5. Que les deux parties procéderont dans les meilleurs délais possibles à la réalisation de l'entente conclue le 19 février 2004 selon la correspondance de la Ville de Pincourt au Groupe immobilier Grilli.

Que le notaire Jean-Guy Sauvé soit mandaté pour préparer l'acte de vente et la radiation des hypothèques légales, s'il y a lieu, aux frais de l'acheteur.

Que le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, ou en son absence, la greffière, madame Nicole Drouin, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, les documents contractuels.

2004-04-152

SUJET: OCTROI DU MANDAT D'ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ HYDRAULIQUE DU RÉSEAU D'AQUEDUC DANS LE PROJET "SOMMET BOISÉ"

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater la firme "Aqua Data" pour l'évaluation de la capacité hydraulique par 6 essais débit-pression dans le secteur des rues du Versant, du Rocher et de la Plaine selon l'offre de services du 1<sup>er</sup> avril 2004 pour un montant n'excédant pas 2 668,58 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-135-00-411.



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2004-04-153

SUJET: REFUS DE L'OFFRE D'ACHAT DE MONSIEUR KARIM  
BENCHEKROUN POUR LE LOT 1 723 550

Considérant l'offre d'achat reçue de monsieur Karim Benchekroun pour le lot 1 723 550;

Considérant l'évaluation municipale en vigueur et le prix d'achat offert, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De refuser l'offre d'achat de monsieur Karim Benchekroun datée du 6 avril 2004 pour le lot 1 723 550 du cadastre du Québec.

2004-04-154

SUJET: RECONNAISSANCE DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS  
2003 – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le rapport annuel d'activités 2003 du Comité consultatif d'urbanisme, tel que déposé.

2004-04-155

SUJET: DÉROGATION MINEURE – PROJET « SENTIER-DES-  
CHÊNES » LOT 3 105 990

Considérant que toutes les exigences prévues par la loi sur l'aménagement et l'urbanisme et le Règlement numéro 616 ont été observées, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie de la résolution.

Que la marge latérale 2 exigée de 3,0 mètres soit réduite à 2,83 mètres sur le lot 3 105 990 dans le projet « Sentier-des-chênes ».

2004-04-156

SUJET: DÉROGATION MINEURE – 4, IMPASSE ALFRED - LOT  
1 722 008

Considérant que toutes les exigences prévues par la loi sur l'aménagement et l'urbanisme et le Règlement numéro 616 ont été observées, il est



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie de la résolution.

Que la marge latérale gauche exigée de 2,0 mètres soit réduite à 1,70 mètre et que la marge latérale droite exigée de 2,0 mètres soit réduite à 1,21 mètre, sujet à la confirmation de la cote d'inondation de 100 ans, sur le lot 1 722 008 au 4, impasse Alfred.

2004-04-157

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – PROJET « RENAISSANCE » -  
MODÈLES « LE MERLOT » ET « LE CARTIER (GARAGE  
DOUBLE) »

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le P.I.I.A. pour les modèles de maison « Le Merlot » et « Le Cartier (garage double) » et que ceux-ci soient ajoutés aux modèles déjà approuvés pour le projet « Renaissance ».

2004-04-158

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. (PLANS DE MAISONS) – PROJET  
« DOMAINE DE LA FORÊT »

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les plans des maisons suivants :

- 1) Plan numéro 2883, préparé par Dessins Drummond Inc., pour la future construction au 211, rue des Mélèzes (lot 2 988 065);
- 2) Plan numéro 2459, préparé par Dessins Drummond Inc., pour la future construction au 133, rue des Frênes (lot 1 721 016);
- 3) Plan numéro 2444, préparé par Dessins Drummond Inc., pour la future construction au 129, rue des Frênes (lot 1 721 018);
- 4) Plan préparé par Domicil Concepts pour la future construction au 209, rue des Mélèzes (lot 2 988 064).

2004-04-159

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. (PLANS DE MAISONS) – PROJET  
« SENTIER-DES-CHÊNES »

*Amendée par  
rés. 2004-05-217*



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les plans de maisons suivants :

- 1) plan numéro 04002, préparé par Dave Heuvel, architecte, pour la future construction au 209, rue du Bosquet (lot 3 105 989).
- 2) plan numéro 152-04 préparé par Conception Yves Bergeron Inc. pour la future construction au 144, rue Boisé-des-Chênes (lot 2 781 822).
- 3) plan numéro 040206 préparé par François Melançon, technologue pour la future construction au 173, rue Boisé-des-Chênes (lot 2 975 167).

2004-04-160

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N° 835 673,  
MINUTE 1214 – LOTS 3 227 063 À 3 227 100

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par la Division urbanisme et permis, d'entériner, tel que présenté, le plan de subdivision n° 835 673, minute 1214, en date du 3 mars 2004, soit les lots projetés 3 227 063 à 3 227 100 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Alain Croteau, arpenteur-géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., chef de division, urbanisme et permis.

2004-04-161

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N° 835 966,  
MINUTE 1075 – LOT 3 110 317

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par la Division urbanisme et permis, d'entériner, tel que présenté, le plan de subdivision n° 835 966, minute 1075, en date du 11 septembre 2003, soit le lot projeté 3 110 317 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Alain Croteau, arpenteur-géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., chef de division, urbanisme et permis.

2004-04-162

SUJET: APPROBATION DU PLAN N° 5230/S/61451518/N – HYDRO-  
QUÉBEC

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

D'entériner l'approbation du 19 mars 2004 du plan numéro 5230/S/61451518/N, projet LH021300 phase 2, soumis par Hydro-Québec, concernant des travaux dans le projet « Sommet boisé ».

2004-04-163

SUJET: APPROBATION DES PLANS N<sup>OS</sup> 101 ET 102 – PROJET N<sup>O</sup> 782 866 – BELL CANADA

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les plans n<sup>OS</sup> 101 et 102, projet n<sup>O</sup> 782 866 en date du 1<sup>er</sup> mars 2004 concernant l'installation de nouvelles lignes aériennes, l'installation d'un poteau et l'installation d'un ancrage sur l'avenue Forest entre la rue Dalcourt et le boulevard de l'Île par Bell Canada.

2004-04-164

SUJET: APPROBATION DU PLAN N<sup>O</sup> 401 – PROJET N<sup>O</sup> 786 054 – BELL CANADA

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le plan n<sup>O</sup> 401, projet n<sup>O</sup> 786 054 en date du 23 février 2004 concernant des travaux d'enfouissement de conduites à l'angle de l'avenue Forest et du boulevard de l'Île par Bell Canada.

2004-04-165

SUJET: APPROBATION DU PLAN N<sup>O</sup> 401 – PROJET N<sup>O</sup> 786 398 – BELL CANADA

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le plan n<sup>O</sup> 401, projet n<sup>O</sup> 786 398 en date du 26 février 2004 concernant des travaux d'enfouissement de conduites à l'angle de la 5<sup>e</sup> Avenue et du boulevard de l'Île par Bell Canada.

2004-04-166

SUJET: APPROBATION DES DESSINS N<sup>OS</sup> SD-03-0895 ET SD-03-0896 – GAZ MÉTROPOLITAIN

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le plan n<sup>O</sup> SD-03-0895401 en date du 6 janvier 2004 concernant des travaux dans le projet « Sommet boisé » par Gaz Métropolitain.



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2004-04-167

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – PROJET « DOMAINE DE LA FORÊT » PHASE 2

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'approuver le P.I.I.A. pour le projet « Domaine de la forêt » phase 2.

2004-04-168

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. - MODÈLES « ALÏSIER » ET « ANCESTRALE » - PROJET « SOMMET BOISÉ »

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les modèles de maisons « Alisier » et « Ancestrale » et que ceux-ci soient ajoutés aux modèles déjà approuvés pour le projet « Sommet boisé ».

2004-04-169

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. - MODÈLE « PARIS VI » PROJET « DOMAINE DE LA FORÊT »

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le modèle de maison « Le Paris VI » et que celui-ci soit ajouté aux modèles déjà approuvés pour le projet « Domaine de la forêt ».

2004-04-170

SUJET: 90, CHEMIN DUHAMEL (LOT 1 574 466) – PROLONGEMENT DE LA 3<sup>E</sup> AVENUE

Considérant que messieurs Serge et Christian Chartrand, propriétaires du lot 1 574 466 du cadastre du Québec, demandent à la Ville de faire les démarches nécessaires afin qu'ils puissent construire une résidence unifamiliale isolée sur ce lot;

Considérant qu'il est possible de rendre ce lot adjacent à une rue publique en prolongeant la 3<sup>e</sup> Avenue sur une longueur de 5 mètres vers la rivière et en permettant une dérogation de façon à réduire de 18 à 5 mètres le frontage requis;

Considérant que les propriétaires sont d'accord à défrayer les coûts que devra assumer la Ville pour rendre ce terrain constructible, notamment les coûts d'acquisition des terrains de prolongement de la rue, réseau d'aqueduc et d'égout et frais des professionnels, arpenteurs, ingénieurs, etc.;





No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Considérant qu'en cas de désaccord avec le propriétaire des terrains requis pour le prolongement de la rue, la Ville procédera, aux frais des propriétaires, par voie d'expropriation pour les acquérir;

Considérant que les propriétaires sont prêts à déposer une demande de dérogation pour réduire le frontage requis le long d'une rue publique et à déposer une somme d'argent ou des garanties suffisantes pour couvrir les dépenses de la Ville;

Considérant que le prolongement de cette rue fournira un niveau de cul-de-sac, les propriétaires sont d'accord à prévoir sur leur terrain, une servitude pour permettre aux véhicules de service de tourner facilement et même de pousser la neige sur ce terrain pour éviter de la transporter par camion,

En conséquence, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater le directeur général pour entreprendre les discussions avec les propriétaires des terrains voisins, soit les lots 1 574 516 et 1 574 517, en vue d'obtenir une promesse de vente des terrains requis pour prolonger la 3<sup>e</sup> Avenue sur une distance de 5 mètres vers la rivière.

À défaut d'obtenir une promesse de vente, la Ville pourra procéder par voie d'expropriation dès que les propriétaires auront soumis leur projet, obtenu une dérogation mineure pour le frontage et fourni les garanties pour permettre la réalisation de leur projet et le paiement des frais et des coûts qui devront être assumés par la Ville.

2004-04-171

SUJET: 434, CHEMIN DUHAMEL (LOT 1 721 765) – APPUI AU PROJET DE CONSTRUCTION

Considérant que la Ville de Pincourt a reçu une demande de la part des propriétaires du lot 1 721 765 du cadastre du Québec, qui, selon le plan numéro 31H 05-100-0201 (carte du risque d'inondation), est situé en zone inondable, 0-20 ans, et ne bénéficie pas de droits acquis notamment parce qu'il résulte d'un morcellement fait après 1982;

Considérant que les propriétaires désirent construire une résidence unifamiliale et que, suivant la Politique de la protection des rives, du littoral et des plaines inondables du ministère de l'Environnement du Québec, ils doivent obtenir de ce ministre une dérogation à cette politique dont l'application relève notamment de la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges;

Considérant que le projet de construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 1 721 765 peut respecter les règlements d'urbanisme de la municipalité notamment quant aux usages,



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

quant à la marge de recul relative à la bande riveraine et quant à l'aménagement d'espaces de stationnement tel qu'il appert du plan d'implantation préliminaire soumis par les propriétaires,

En conséquence, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'aviser les propriétaires, la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges et le ministère de l'Environnement du Québec que la Ville de Pincourt ne s'oppose pas à une demande de dérogation à la Politique de la protection des rives, du littoral et des plaines inondables émise par le ministre de l'Environnement pour permettre la construction sur le lot 1 721 765 du cadastre du Québec d'une résidence unifamiliale et, le cas échéant, appuie cette demande en autant que cette résidence soit raccordée aux services municipaux d'aqueduc et d'égout suivant les exigences applicables en zones inondables.

2004-04-172

SUJET: OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME DANIEL ARBOUR ET ASSOCIÉS POUR DES TRAVAUX DIVERS DANS LES RÉGLEMENTS D'URBANISME ET AUTRES TRAVAUX DE VÉRIFICATION

Considérant l'offre de services reçue de la part de la firme Daniel Arbour et Associés, acceptée par la Commission de développement et des services aux citoyens, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Qu'un mandat soit octroyé à la firme Daniel Arbour et Associés pour effectuer des travaux de vérification du projet dans la zone H5-01, pour la révision du règlement de lotissement, pour la modification du plan d'urbanisme, pour la préparation d'un plan d'ensemble dans la zone C1-01 et de fournir un avis sur les possibilités de construction des lots 1 721 107 (632, chemin Duhamel) et 1 741 193.

Pour réaliser ce mandat, qu'une dépense n'excédant pas 12 970 \$, toutes taxes incluses, soit autorisée et imputée au poste budgétaire 02-610-00-411.

2004-04-173

SUJET: CONTRAVENTION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 615 – PROCÉDURE À ENTREPRENDRE À LA COUR MUNICIPALE – LOT 2 455 902 (FUTUR 213, RUE DU SENTIER)

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ





No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

2004-04-174

*Amendée par la  
résolution  
2004-12-522*

SUJET: OCTROI DU MANDAT D'ÉTUDE ET DE PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'AQUEDUC SUR LE BOULEVARD DE L'ÎLE ENTRE LA RUE NORTHCOTE ET L'AVENUE FOREST

Considérant que la Régie de l'eau de l'Île Perrot (REIP) a autorisé le projet de remplacement de la conduite d'aqueduc sur le boulevard de l'Île entre la rue Northcote et l'avenue Forest, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater le Groupe-conseil GENIVAR pour préparer l'étude sur la répartition des coûts et la préparation des plans et devis pour le remplacement de la conduite d'aqueduc sur le boulevard de l'Île entre la rue Northcote et l'avenue Forest, selon les taux prévus au barème de l'Association des Ingénieurs conseil du Québec pour un montant maximum de 12 000 \$, toutes taxes incluses.

Que le montant des honoraires soit réparti entre la REIP et la Ville selon les modalités prévues au protocole d'entente et les résultats de l'étude précitée.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-401-00-411.

D'autoriser le Groupe-conseil GENIVAR à présenter une demande d'autorisation au Ministère de l'environnement (MENV) pour le remplacement de la conduite selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Que copie de cette résolution soit transmise à la REIP.

2004-04-175

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 8 900 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ POUR FINANCER LE MANDAT D'ÉTUDE POUR LA DÉTERMINATION DES BESOINS EN EAU

Considérant le mandat donné au Groupe-conseil GENIVAR par la Régie de l'eau de l'Île Perrot (REIP) sur l'étude des besoins et la détermination des solutions du réseau intermunicipal d'aqueduc;

Considérant que chacune des corporations membres de la REIP doit donner ses besoins à la REIP avant le 1er mai 2004, il est



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater le Groupe-conseil GENIVAR pour la réalisation  
d'une étude pour déterminer les besoins en eau selon leur offre  
de services du 8 avril 2004 pour un montant maximal de 8 900 \$,  
toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit imputée au poste  
comptable 02-413-00-411.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h 22 et s'est terminée à  
21 h 14.

2004-04-176

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 13 AVRIL 2004

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 21 h 15, de lever la séance du 13 avril 2004.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

  
NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 11 mai 2004**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, André D'Arçon, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Sont aussi présents: M<sup>me</sup> Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

2004-05-177

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE MAI 2004

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 33, d'ouvrir la séance régulière du mois de mai 2004.

2004-05-178

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 AVRIL 2004

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 13 avril 2004, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2004-05-179

SUJET: APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 AVRIL 2004

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance du 13 avril 2004.

2004-05-180

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois d'avril 2004 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2004-05).

2004-05-181

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des contrats qu'il a autorisés pour le mois d'avril 2004 conformément à l'article 6.3 du Règlement numéro 716 (liste numéro C-2004-05).

2004-05-182

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois d'avril 2004 conformément au Règlement numéro 716.

2004-05-183

SUJET: AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2004-04-124 – DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MONSIEUR JACQUES RICHARD

Considérant la demande de réduction de congé sans solde déposée le 30 avril 2004 par monsieur Jacques Richard, il est

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2004-04-124 – Demande de congé sans solde – monsieur Jacques Richard en remplaçant :

« du 19 juillet au 3 septembre 2004 inclusivement »

par :

« du 29 juillet au 27 août 2004 inclusivement »



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

2004-05-184

SUJET: FÊTE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET / LETTRE D'ENTENTE 2004-01 AVEC LE SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE PINCOURT (CSN)

Considérant que la fête du 1<sup>er</sup> juillet est un jeudi en 2004 ;

Considérant la demande de déplacement du congé férié du jeudi 1<sup>er</sup> juillet déposée par le Syndicat National des employés de la Ville de Pincourt (CSN) au bureau de la direction générale le 15 avril 2004, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil décrète que le jour férié chômé du 1<sup>er</sup> juillet soit reporté au vendredi 2 juillet pour l'année 2004 pour le personnel cadre et non syndiqué de la Ville ;

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente 2004-01 avec le Syndicat National des employés de la Ville de Pincourt (CSN) reportant la fête chômée et fériée du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 2 juillet 2004 pour le personnel syndiqué CSN.

2004-05-185

SUJET: DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MADAME MICHELINE PELLETIER

Considérant la demande de madame Micheline Pelletier, employée syndiquée CSN, pour un congé sans solde ;

Considérant que cette demande a été déposée au bureau de la direction générale le 4 mai 2004 ;

Considérant les articles 25.01 à 25.06 de la convention collective de travail CSN en vigueur ;

Considérant que madame Micheline Pelletier est sur la liste en annexe Z de la convention collective de travail CSN en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Le préambule faisant partie de la résolution, d'accorder à madame Micheline Pelletier – Secrétaire – Division loisir et communautaire, un congé sans solde du 5 juillet au 28 août 2004 inclusivement selon sa demande déposée.



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

2004-05-186

SUJET: DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MADAME DIANE G. RIOUX

---

Considérant la demande de madame Diane G. Rioux, employée syndiquée CSN, pour un congé sans solde, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 7 septembre 2004 inclusivement, déposée au bureau de la direction générale le 19 avril 2004 ;

Considérant la demande pour un congé sans solde de madame Micheline Pelletier pour la période du 5 juillet au 28 août 2004 inclusivement ;

Considérant l'article 23 e) de la convention collective de travail en vigueur ;

Considérant l'article 1 de l'annexe « G » de la convention collective de travail signée le 15 octobre 1990, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De refuser la demande de congé sans solde de madame Diane G. Rioux telle que déposée parce que non conforme à la convention collective de travail en vigueur.

2004-05-187

SUJET: MANDAT AU GROUPE CONSEIL GÉNIVAR POUR LA RÉDACTION D'UN AVIS DE PROJET POUR « GOLF PINCOURT »

---

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder un mandat au Groupe Conseil Génivar pour la rédaction d'un avis de projet pour « Golf Pincourt » pour un montant n'excédant pas 13 650 \$ avant taxes.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-135-00-411.

2004-05-188

SUJET: MANDAT À MONSIEUR GABRIEL ÉTHIER – SESSION DE FORMATION AUX MEMBRES DU COMITÉ D'ÉQUITÉ SALARIALE

---

Considérant la déclaration de règlement d'un différend ou d'une plainte intervenue entre la Ville de Pincourt et le Syndicat national des employés de la Ville de Pincourt (CSN) et les recommandations de la Commission de l'équité salariale, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

D'accorder un mandat à monsieur Gabriel Éthier pour préparer et donner une session de formation aux membres du comité d'équité salariale ainsi qu'aux personnes devant préparer un tel programme pour les employés non visés par le programme distinct des employés représentés par la CSN.

2004-05-189

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE DE VENTE ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET DÉVELOPPEMENT VAM INC.

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la signature par le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, pour et au nom de la Ville de Pincourt, d'un acte de vente intervenu entre la Ville de Pincourt et Développement VAM Inc. pour les lots 3 140 575 à 3 140 580, 3 140 582 à 3 140 590 et 3 140 592 à 3 140 594.

2004-05-190

SUJET: MANDAT À ME PATRICE GLADU – DUNTON RAINVILLE SENC – TRANSACTION AVEC LE GROUPE MA BAIE INC.

Considérant les récentes transactions avec le groupe Ma Baie Inc. et les honoraires professionnels devant être assumés par le groupe Ma Baie Inc. ;

Considérant les développements en cours sur le territoire de la ville de Pincourt, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater Me Patrice Gladu de la firme Dunton Rainville SENC pour négocier, pour et au nom de la Ville de Pincourt, la cession du lot 1 724 109 par le groupe Ma Baie Inc. à la Ville de Pincourt en règlement des honoraires dus à la Ville de Pincourt, incluant les frais professionnels requis pour la cession du lot.

2004-05-191

SUJET: ACCORD POUR UN PRÊT À USAGE SUR LE LOT 1 579 265

Considérant les démarches entreprises par la Ville de Pincourt quant à l'aménagement d'un stationnement incitatif pour l'utilisation de divers modes de transport en commun sur le lot 1 579 265 ;

Considérant que le Ministère des Transports a signifié son intention d'accorder un prêt à usage sur le lot 1 579 265 à l'Agence Métropolitaine de Transport pour l'implantation d'un tel ouvrage, il est





No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De signifier au Ministère des Transports et à l'Agence Métropolitaine de Transport, l'accord de la Ville de Pincourt quant à l'autorisation pour prêt à usage à l'Agence Métropolitaine de Transport et l'implantation d'un stationnement incitatif sur le lot 1 579 265 du cadastre du Québec.

2004-05-192

SUJET: AUTORISATION – PROGRAMME TRIPARTITE POUR L'IMPLANTATION D'UNE CLÔTURE MITOYENNE – ÉCOLE SECONDAIRE DU CHÊNE-BLEU

Considérant que la venue de l'école secondaire du Chêne-Bleu exige une réévaluation des accès à l'école et des terrains dans le pourtour de l'école ;

Considérant l'accord reçu de la Commission scolaire des Trois-Lacs dans la mise en place d'un programme tripartite visant l'implantation d'une clôture aux limites des terrains riverains et de la bande tampon municipale aux abords du terrain de l'école secondaire du Chêne-Bleu, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la direction générale à procéder à la mise en place du programme tripartite d'implantation d'une clôture mitoyenne selon les recommandations formulées à la Commission des services aux citoyens du 3 mai 2004.

Que copie de cette résolution soit transmise à la Commission scolaire des Trois-Lacs et aux citoyens visés par le programme tripartite.

2004-05-193

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois d'avril 2004 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2004-05-194

SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2004-04,  
tel que préparé par madame Céline Bussièrès, trésorière.

2004-05-195

SUJET: DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2003 DE  
L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des états financiers au 31 décembre 2003  
de l'Office municipal d'habitation de Pincourt, tel que déposé.

2004-05-196

SUJET: DEMANDE AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL D'EXONÉRER DE  
LA TPS LES MUNICIPALITÉS

Attendu que le gouvernement fédéral a annoncé que la TPS serait  
remboursée à 100% aux municipalités à partir du 1<sup>er</sup> février 2004;

Attendu que les gouvernements provinciaux et le gouvernement  
fédéral sont complètement exonérés de la TPS, laquelle ne leur est  
jamais facturée;

Attendu que dans le cadre de la modernisation de la gestion  
publique, toute mesure doit être prise pour simplifier la gestion de la  
TPS aussi bien au sein des municipalités que des services  
fédéraux;

Attendu que l'exonération des municipalités du paiement de la TPS  
aurait pour résultat une importante économie de temps et d'énergie  
en administration, il est

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt demande au gouvernement fédéral que  
les municipalités soient exonérées du paiement de la TPS.

Que copie de cette résolution soit transmise à monsieur Nick Dis-  
cepola, député fédéral du Comté de Vaudreuil.

2004-05-197

SUJET: TERMINAISON DU RÉGIME DE RETRAITE DES POLICIERS DE  
LA VILLE DE PINCOURT – CONTRAT NUMÉRO 5497,  
ENREGISTREMENT NUMÉRO 31718 / PAIEMENT DU DÉFICIT  
ACTUARIEL

*Amendée par  
la résolution  
2005-04-136*



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Attendu la résolution numéro 2003-12-437;

Attendu le rapport révisé sur la terminaison totale du régime complémentaire de retraite des policiers de la Ville de Pincourt au 30 novembre 2003, tel que préparé par l'Industrielle-Alliance le 29 mars 2004;

Attendu que le rapport a été transmis à la Régie des rentes du Québec, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le paiement d'un montant de 254 201,45 \$ payable à l'Industrielle-Alliance à être versé à la caisse de retraite du régime des policiers, pour les fins de la terminaison du régime de retraite des policiers de la Ville de Pincourt – contrat numéro 5497, enregistrement numéro 31718.

2004-05-198

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés des commissions du conseil municipal:

Commission administrative :

- 26 avril 2004

Commission de développement et de services aux citoyens :

- 5 avril 2004
- 3 mai 2004

Commission de sécurité publique : (aucun)

Commission technique: (aucun)

Comité consultatif d'urbanisme :

- 4 mai 2004

2004-05-199

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 751 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT SUR LES SYSTÈMES D'ALARME – (RMH 110)

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement remplaçant le Règlement sur les systèmes d'alarmes – (RMH 110) sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Compte tenu du dépôt du projet de règlement, que dispense de lecture dudit règlement soit accordée lors de son adoption.

2004-05-200

### AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 752 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT SUR LES COLPORTEURS – (RMH 220)

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement remplaçant le Règlement sur les colporteurs – (RMH 220) sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

Compte tenu du dépôt du projet de règlement, que dispense de lecture dudit règlement soit accordée lors de son adoption.

2004-05-201

### AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 753 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT SUR LES VENTES DE GARAGE ET VENTES TEMPORAIRES – (RMH 299)

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement remplaçant le Règlement sur les ventes de garage et ventes temporaires – (RMH 299) sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

Compte tenu du dépôt du projet de règlement, que dispense de lecture dudit règlement soit accordée lors de son adoption.

2004-05-202

### AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 754 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT – (RMH 330)

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement remplaçant le Règlement relatif au stationnement – (RMH 330) sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

Compte tenu du dépôt du projet de règlement, que dispense de lecture dudit règlement soit accordée lors de son adoption.

2004-05-203

### AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 755 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION – (RMH 399)

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement remplaçant le Règlement relatif à la circulation – (RMH 399) sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

Compte tenu du dépôt du projet de règlement, que dispense de lecture dudit règlement soit accordée lors de son adoption.



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

2004-05-204

### AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 756 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES – (RMH 450)

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement remplaçant le Règlement sur les nuisances – (RMH 450) sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

Compte tenu du dépôt du projet de règlement, que dispense de lecture dudit règlement soit accordée lors de son adoption.

2004-05-205

### AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 757 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE – (RMH 460)

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement remplaçant le Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre – (RMH 460) sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

Compte tenu du dépôt du projet de règlement, que dispense de lecture dudit règlement soit accordée lors de son adoption.

2004-05-206

### AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 529, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT L'USAGE DE L'EAU DE L'AQUEDUC MUNICIPAL

Madame la conseillère Marie-Andrée G. Laliberté annonce qu'un règlement pour amender le règlement numéro 529, tel qu'amendé, concernant l'usage de l'eau de l'aqueduc municipal sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

Compte tenu du dépôt du projet de règlement, que dispense de lecture dudit règlement soit accordée lors de son adoption.

2004-05-207

### SUJET: RÉCLAMATION CONTRE DÉBOUCHAGE ET NETTOYAGE ACTION INC. – MANDAT À AUMAIS CHARTRAND, AVOCATS

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater l'étude Aumais Chartrand, avocats, pour représenter et défendre la Ville de Pincourt dans un dossier de réclamation contre Débouchage et Nettoyage Action inc. suite aux événements survenus au 125 rue Martel, Pincourt, le ou vers le 1<sup>er</sup> mars 2004.



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

2004-05-208

SUJET: AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION 2004-04-148 – OCTROI DU MANDAT D'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR LA RÉFECTIION DU BOULEVARD DE L'ÎLE, DE L'AVENUE MGR LANGLOIS, DES RUES MONFORT ET MARCOTTE, DU PASSAGE PIÉTONNIER ENTRE LE BOULEVARD CARDINAL-LÉGER ET LA PLACE LOISELLE AINSI QUE L'INTERSECTION DE LA 17<sup>E</sup> AVENUE ET LE CHEMIN DUHAMEL – PROJETS SPÉCIAUX ENT-2004-302, GEN-2004-317, GEN-2004-319, GEN-2004-320 ET GEN-2004-321

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2004-04-148 en remplaçant le dernier paragraphe par les paragraphes suivants:

"Qu'une partie de cette dépense au montant de 2 000 \$ toutes taxes incluses, soit imputée au règlement numéro 747.

Que l'autre partie au montant de 737,60 \$ toutes taxes incluses, soit imputée au poste budgétaire 02-401-00-527."

2004-05-209

SUJET: AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION 2004-04-145 – ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ACHAT ET À L'UTILISATION D'UNE DÉSHERBEUSE ÉCOLOGIQUE DE MARQUE AQUACIDE MODÈLE ECO-355 ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2004-04-145 en y ajoutant les paragraphes suivants:

"Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-300-40-085".

"Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) versements annuels égaux de 1 790 \$ à compter de l'exercice financier 2005."

2004-05-210

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET KELLY SANI-VAC INC. POUR LA DISPOSITION DE BOUES DE FOSSES SCELLÉES À L'USINE D'ÉPURATION

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ





No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, une convention entre la Ville de Pincourt et Kelly Sani-Vac inc. pour la disposition de boues de fosses scellées à l'usine d'épuration.

2004-05-211

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET "PEINTURES RÉCUPÉRÉES DU QUÉBEC INC." POUR LA RÉCUPÉRATION ET LA VALORISATION DES PEINTURES

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, une entente entre la Ville de Pincourt et "Peintures récupérées du Québec inc." pour la récupération et la valorisation des peintures.

2004-05-212

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR LE NETTOYAGE DES CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE

À la suite de l'ouverture des soumissions du 8 avril 2004 et à l'analyse préparée par le Directeur des Services d'exploitation, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'octroi du contrat de nettoyage des conduites d'égout sanitaire auprès de Kelly Sani-Vac inc. au montant de 20 939,15 \$, toutes taxes incluses.

Que ces dépenses soient imputées aux postes budgétaires suivants et selon la répartition: 02-135-00-411 pour un montant de 3 604,74 \$, poste 02-415-00-521 pour un montant de 14 334,41 \$ et le poste 02-401-00-527 pour un montant de 3 000 \$.

*Amendée par  
la réso.  
2004-06-260*

2004-05-213

SUJET: AUTORISATION AU GROUPE-CONSEIL GENIVAR DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AUTORISATION AU MENV POUR LE PROLONGEMENT DES SERVICES SUR LA 44<sup>e</sup> AVENUE

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ





No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

D'autoriser le Groupe-conseil GENIVAR à présenter une demande d'autorisation au Ministère de l'environnement (MENV) pour le prolongement des services municipaux sur la 44<sup>e</sup> Avenue en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

2004-05-214

SUJET: PAIEMENTS MENSUELS – MAI 2004

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la facture d'honoraires professionnels suivante:

GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC.

Pour la préparation des plans et devis du prolongement du boulevard de l'Île, la somme de 3 874,69 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 747.

2004-05-215

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – RÉPARATION D'UNE UNITÉ DE CLIMATISATION ET NETTOYAGE DE TOUTES LES UNITÉS DE CLIMATISATION À L'OMNI-CENTRE

Considérant l'approbation du projet spécial SLC-2004-602, il est

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la réparation d'une unité de climatisation et nettoyage de toutes les unités de climatisation à l'Omni-Centre auprès de Thermo Cyr inc. pour un montant de 3 532,02 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-700-40-060.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) versements annuels égaux de 706,40 \$ à compter de l'exercice financier 2005.

2004-05-216

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N<sup>o</sup> R14492-1, MINUTE 5372 – LOT 3 232 634 – 54, 42<sup>E</sup> AVENUE

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Suite au rapport préparé par la Division urbanisme et permis, d'entériner, tel que présenté, le plan de subdivision n° R14492-1, minute 5305, en date du 4 mars 2004, soit le lot projeté 3 232 634 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Benoît Rolland, arpenteur géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., chef de division, Urbanisme et permis.

2004-05-217

SUJET: AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2004-04-159 / APPROBATION DU P.I.I.A. (PLANS DE MAISONS) – PROJET « SENTIER-DES-CHÊNES »

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2004-04-159 pour changer le numéro civique « 173 » par « 137 », Boisé-des-Chênes.

2004-05-218

SUJET: APPROBATION DU DESSIN N° SD-04-0355 – GAZ MÉTROPOLITAIN

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du 23 avril 2004, du dessin n° SD-04-0355, dossier Tc058, soumis par Gaz Métropolitain, pour l'installation de conduites de gaz naturel sur la rue des Frênes.

2004-05-219

SUJET: APPROBATION DES DESSINS N<sup>OS</sup> SD-04-0317 À SD-04-0321 – GAZ MÉTROPOLITAIN

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du 23 avril 2004, des dessins n<sup>OS</sup> SD-04-0317 à SD-04-0321, dossier Tc41, soumis par Gaz Métropolitain, pour l'installation de conduites de gaz naturel sur le boulevard Cardinal-Léger du chemin Duhamel à la caserne d'incendie.

2004-05-220

SUJET: APPROBATION DES DESSINS N<sup>OS</sup> SD-04-0349 À SD-04-0351 – GAZ MÉTROPOLITAIN

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

D'entériner l'approbation du 23 avril 2004, des dessins n<sup>os</sup> SD-04-0349 à SD-04-0351, dossier Tc044, soumis par Gaz Métropolitain, pour l'installation de conduites de gaz naturel sur l'avenue Forest du boulevard Cardinal-Léger au boulevard de l'Île, sur le boulevard de l'Île vers le sud jusqu'à la nouvelle rue du projet « Domaine de la forêt » et sur la nouvelle rue (lot 3 227 098).

2004-05-221

SUJET: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – PROJET « SENTIER-DES-CHÊNES » - LOT 3 106 003 – RÉDUCTION DE LA MARGE LATÉRALE 2

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la greffière à procéder selon l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour donner suite à la demande de dérogation mineure concernant la réduction de la marge latérale 2 à 2,47 mètres sur le lot 3 106 003 (futur 220, rue du Bosquet).

2004-05-222

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N<sup>o</sup> 834607, MINUTE 6791 – LOTS 3 202 364 À 3 202 371, 3 217 208 ET 3 263 381 À 3 263 395 – PROJET « SOMMET BOISÉ » PHASE III

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par la Division urbanisme et permis, d'entériner, tel que présenté, le plan de subdivision n<sup>o</sup> 834607, minute 6791, en date du 15 avril 2004, soit les lots projetés 3 202 364 à 3 202 371, 3 217 208 et 3 263 381 à 3 263 395 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Louis Boudreault, arpenteur géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., chef de division, Urbanisme et permis.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain prévue à l'article 3.4.2.4.c du règlement de lotissement n<sup>o</sup> 614, ne soit pas exigé suite à l'entente intervenue entre la Ville et le promoteur.

2004-05-223

SUJET: DÉPENSES EN IMMOBILISATION FINANÇÉES PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat de boyaux auprès de "HQ Distribution" pour un montant de 2 012,50 \$, toutes taxes incluses.



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'entériner la dépense pour l'achat de téléavertisseurs auprès de  
Métro Com Canada pour un montant de 3 288,22 \$, toutes taxes  
incluses.

Que ces dépenses en immobilisation soient financées par le fonds  
d'administration et soient imputées au poste budgétaire 03-100-  
22-740.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h et s'est terminée à  
20 h 35.

2004-05-224

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 11 MAI 2004

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 36, de lever la séance du 11 mai 2004.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 8 juin 2004**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté

Sont aussi présents: M<sup>me</sup> Danielle Carbonneau, assistante-greffière et M. Michel Perrier, directeur général

Absences motivées : MM. les conseillers Jim Miron et Michel Pratte

2004-06-225

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE JUIN 2004

PROPOSÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19h 36, d'ouvrir la séance régulière du mois de juin 2004.

2004-06-226

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 MAI 2004

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 11 mai 2004, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2004-06-227

SUJET: APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 MAI 2004

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance du 11 mai 2004.

2004-06-228

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de mai 2004 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2004-06).

2004-06-229

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES  
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de mai 2004 conformément au Règlement numéro 716.

2004-06-230

SUJET: MANDAT D'ÉTUDE AU GROUPE CONSEIL GÉNIVAR –  
POSITIONNEMENT DES ZONES HUMIDES ET À PROTÉGER  
ENTRE LES PROJETS « VILLAGE RENAISSANCE » ET  
« SOMMET BOISÉ »

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater le Groupe Conseil Génivar pour le positionnement des zones humides et à protéger entre les projets « Village Renaissance » et « Sommet Boisé » pour un montant forfaitaire de 2 925 \$, plus les taxes applicables, à être facturé à parts égales entre la Ville de Pincourt, « Village Renaissance » et « Sommet Boisé ».

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-610-00-411.

2004-06-231

SUJET: DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ENTRETIEN DES ROUTES

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adresser au député de Vaudreuil et Ministre des Transports, monsieur Yvon Marcoux, une demande d'aide financière pour l'entretien du réseau routier municipal pour un montant de 70 000 \$ à être réparti comme suit :

Prolongement des travaux de réfection sur les rues :



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

- Monfort
- Mgr. Langlois
- Marcotte

selon les plans déposés par monsieur Bernard Lefebvre ing., directeur des Services d'exploitation.

2004-06-232

SUJET: DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MONSIEUR MICHEL LEROUX

Considérant la demande de monsieur Michel Leroux, employé syndiqué CSN, pour un congé sans solde ;

Considérant que cette demande a été déposée au bureau de la direction générale le 30 mars 2004 ;

Considérant les articles 25.01 à 25.06 de la convention collective de travail CSN en vigueur ;

Considérant que monsieur Michel Leroux est sur la liste en annexe Z de la convention collective de travail CSN en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Le préambule faisant partie de la résolution, d'accorder à monsieur Michel Leroux – Journalier-opérateur – Division entretien, un congé sans solde du 4 septembre 2004 au 8 avril 2005 inclusivement selon sa demande déposée.

2004-06-233

SUJET: DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MONSIEUR MICHEL ROUSSEAU

Considérant la demande de monsieur Michel Rousseau, employé syndiqué CSN, pour un congé sans solde ;

Considérant que cette demande a été déposée au bureau de la direction générale le 7 mai 2004 ;

Considérant les articles 25.01 à 25.06 de la convention collective de travail CSN en vigueur ;

Considérant que monsieur Michel Rousseau est sur la liste en annexe Z de la convention collective de travail CSN en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ





No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Le préambule faisant partie de la résolution, d'accorder à monsieur Michel Rousseau – Opérateur – Division traitement des eaux, un congé sans solde du 2 août au 12 septembre 2004 inclusivement selon sa demande déposée.

2004-06-234

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE 2004-02 ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LE SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉS DE PINCOURT (CSN)

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la signature par le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, de la lettre d'entente 2004-02 intervenue entre la Ville de Pincourt et le Syndicat National des employés de Pincourt (CSN).

2004-06-235

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de mai 2004 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2004-06-236

SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2004-05, tel que préparé par madame Céline Bussièrès, trésorière.

2004-06-237

SUJET: RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 MAI 2004

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du rapport budgétaire au 31 mai 2004.



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

2004-06-238

SUJET: VERSEMENT D'ALLOCATIONS IMPOSABLES DE 2004

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le versement d'allocations imposables de 2004, tel que validé à la Commission administrative du 25 mai 2004.

2004-06-239

SUJET: MANDAT DU CONTRÔLEUR DES ANIMAUX ET ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2003-02-037

Amendée par  
résolution  
# 2005-10-426

Amendée par  
résolution n°  
2009-04-116

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2004, d'autoriser le représentant de Contrôle Animal Vaudreuil-Soulanges à agir à titre de contrôleur des animaux pour la Ville de Pincourt en conformité avec le règlement numéro 704 (Règlement sur le contrôle des animaux domestiques), tel qu'amendé et les articles 25 à 30 du règlement numéro 756 (RMH 450) / règlement sur les nuisances.

Ses honoraires seront versés selon les tarifs suivants:

- 25 heures de patrouille par mois	21 \$/hre
- Capture d'animaux sauvages	35 \$/capture
- Installation d'une cage sans capture	25 \$
- Euthanasie d'un animal	25 \$
- Chien en pension	9 \$/jour
- Ramasser un animal mort ou blessé et en disposer	30 \$
- Prise de possession d'un chat adulte errant	25 \$
- Prise de possession d'une portée de chats	25 \$
- Euthanasie d'un chat adulte	25 \$
- Euthanasie d'une portée de chats	25 \$
- Installation d'une cage pour un chat (sans capture)	20 \$
- Chat en pension	7 \$/jour
- Transport S.P.C.A. animal non réclamé	20 \$

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2004, que la résolution numéro 2003-02-037 soit abrogée.

2004-06-240

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 250 000 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ 2003 POUR ÉVENTUALITÉS

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'affecter un montant de 250 000 \$ du surplus accumulé non affecté 2003 pour éventualités.



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

2004-06-241

SUJET: DÉPENSE ADDITIONNELLE EN IMMOBILISATION FINANCÉE  
PAR LE FONDS DE ROULEMENT – RÉPARATION DES CHE-  
MINÉES DE REGARDS D'ÉGOUTS – PROJET SPÉCIAL  
ENT-2003-09

Considérant l'approbation du projet spécial ENT-2003-09, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat des matériaux nécessaires pour la réparation  
des cheminées de regards d'égouts – Projet spécial  
ENT-2003-09, auprès de fournisseurs conformes, pour un mon-  
tant additionnel de 4 407,67 \$, toutes taxes incluses, net de ris-  
tourne.

Que cette dépense en immobilisation pour le projet spécial  
ENT-2003-09 soit financée par le fonds de roulement et soit im-  
putée au poste comptable 22-400-10-795.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq  
(5) versements annuels égaux de 881,53 \$ à compter de  
l'exercice financier 2004.

2004-06-242

SUJET: DÉPENSE ADDITIONNELLE EN IMMOBILISATION FINANCÉE  
PAR LE FONDS DE ROULEMENT – REMPLACEMENT D'UNE  
UNITÉ DE CLIMATISATION – PROJET SPÉCIAL ENT-2003-05

Considérant l'approbation du projet ENT-2003-05, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner une dépense additionnelle de 414,32 \$ pour le rem-  
placement d'une unité de climatisation auprès de A-1 Agences  
Techniques inc. toutes taxes incluses, net de ristournes.

Que cette dépense en immobilisation pour le projet spécial ENT-  
2003-05 soit financée par le fonds de roulement et soit imputée  
au poste comptable 22-100-40-025.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq  
(5) versements annuels égaux de 82,86 \$ à compter de l'exercice  
financier 2004.

2004-06-243

SUJET: DÉPENSE ADDITIONNELLE EN IMMOBILISATION FINANCÉE  
PAR LE FONDS DE ROULEMENT – CONSTRUCTION DE  
BORDURES DE BÉTON DE CIMENT – PROJET SPÉCIAL ENT-  
2003-07



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Considérant l'approbation du projet spécial ENT-2003-07 et l'analyse de soumission effectuée par monsieur Bernard Lefebvre, ing., Directeur des services d'exploitation, il est

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner une dépense additionnelle au montant de 2 512,59 \$ toutes taxes incluses, net de ristournes.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-300-10-795.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) versements annuels égaux de 502,51 \$ à compter de l'exercice financier 2004.

2004-06-244

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés des commissions du conseil municipal:

Commission administrative :

- 25 mai 2004

Commission de développement et de services aux citoyens :  
(aucun)

Commission de sécurité publique :

- 10 mai 2004

Commission technique: (aucun)

Comité consultatif d'urbanisme :

- 1<sup>er</sup> juin 2004

2004-06-245

SUJET: NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 12 JUILLET 2004 AU 11 NOVEMBRE 2004

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que monsieur le conseiller André D'Aragon soit nommé maire suppléant pour la période du 12 juillet 2004 au 11 novembre 2004.

2004-06-246

SUJET: DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR DE LA VILLE DE PINCOURT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2003

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des états financiers et du rapport du vérificateur de la Ville de Pincourt pour l'exercice financier 2003.

2004-06-247

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 751 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT SUR LES SYSTÈMES D'ALARME – (RMH 110)

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 751 et renonçant à sa lecture en vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, d'adopter le règlement numéro 751 remplaçant le règlement sur les systèmes d'alarmes (RMH 110).

2004-06-248

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 752 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT SUR LES COLPORTEURS – (RMH 220)

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 752 et renonçant à sa lecture en vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, d'adopter le règlement numéro 752 remplaçant le règlement sur les colporteurs (RMH 220).

2004-06-249

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 753 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT SUR LES VENTES DE GARAGE ET VENTES TEMPORAIRES – (RMH 299)

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 753 et renonçant à sa lecture en vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, d'adopter le règlement numéro 753 remplaçant le Règlement sur les ventes de garage et ventes temporaires – (RMH 299).



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

2004-06-250

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 754 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT – (RMH 330)

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 754 et renonçant à sa lecture en vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, d'adopter le règlement numéro 754 remplaçant le Règlement relatif au stationnement – (RMH 330).

2004-06-251

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 755 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION – (RMH 399)

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 755 et renonçant à sa lecture en vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, d'adopter le règlement numéro 755 remplaçant le Règlement relatif à la circulation – (RMH 399).

2004-06-252

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 756 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES – (RMH 450)

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 756 et renonçant à sa lecture en vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, d'adopter le règlement numéro 756 remplaçant le Règlement sur les nuisances – (RMH 450).

2004-06-253

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 757 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE – (RMH 460)

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 757 et renonçant à sa lecture en vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, d'adopter le règlement numéro 757 remplaçant le Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre – (RMH 460).





No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2004-06-254

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 529-3 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 529, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT L'USAGE DE L'EAU DE L'AQUEDUC MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 529-3 et renonçant à sa lecture en vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, d'adopter le règlement numéro 529-3 - Règlement amendant le règlement numéro 529, tel qu'amendé, concernant l'usage de l'eau de l'aqueduc municipal.

2004-06-255

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – OCTROI DU CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT D'UNE UNITÉ DE CLIMATISATION – PROJET SPÉCIAL GEN-2004-305

À la suite de l'ouverture des soumissions du 6 mai 2004 et à l'analyse préparée par le Directeur des Services d'exploitation, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'octroi du contrat pour le remplacement d'une unité de climatisation auprès de "A-1 Agences Techniques" pour un montant total de 6 286,12 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-100-40-895.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) versement annuels égaux de 1 257,22 \$ à compter de l'exercice financier 2005.

2004-06-256

SUJET: PAIEMENTS MENSUELS – JUIN 2004

*Amendé par  
la résolution  
2004-07-302*

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer les factures et les frais d'honoraires professionnels suivants:

PIERRE LAUZON ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN INC.

Pour la réfection du boul. de l'Île, la somme de 2 129,11 \$, toutes taxes incluses, représentant le paiement de la facture numéro 1000402 pour le déplacement des lampadaires.





No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 747.

LES TRANSPORTS RÉJEAN LEGAULT ET FILS INC.

Pour le prolongement des services municipaux sur la 44<sup>e</sup> Avenue, la somme de 437,10 \$, toutes taxes incluses, représentant le paiement de la facture numéro 405365 pour les travaux d'excavation nécessaires aux sondages pour la reconnaissance géotechnique des sols.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 750.

LES EXCAVATIONS LOISELLE ET FRÈRES INC.

Pour le projet SGU-02-06, la somme de 171 579,65 \$ représentant le paiement du décompte progressif numéro 3 et final pour les services municipaux du prolongement de la rue Kendall.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 735.

GROUPE-CONSEIL GENIVAR

Pour le projet SGU-02-06, la somme de 7 676,38 \$ représentant le paiement de la facture numéro 16527 pour les honoraires professionnels de surveillance pour les services municipaux du prolongement de la rue Kendall.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 735.

INSPEC-SOL INC.

Pour le projet SGU-02-06, la somme de 4 339,32 \$ représentant le paiement de la facture numéro 23817 pour les honoraires professionnels de contrôle qualitatif des matériaux pour les services municipaux du prolongement de la rue Kendall.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 735.

BENOIT LAJOIE ET ASSOCIÉ

Pour le projet SGU-02-06, la somme de 977,72 \$ toutes taxes incluses, représentant le paiement de la facture numéro 3735 pour les honoraires professionnels d'arpentage légal pour les services municipaux du prolongement de la rue Kendall.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 735.

GROUPE-CONSEIL GENIVAR

Pour le projet SGU-02-06, la somme de 3 163,19 \$ toutes taxes incluses, représentant le paiement d'une partie de la facture numéro 5924 pour les services d'info-environnement pour la planification d'une stratégie environnementale pour le prolongement de la rue Kendall.



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2004-06-257

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 1 150,25 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ POUR FINANCER LE DÉBOISEMENT DU TERRAIN DES PLATEAUX SPORTIFS À L'ARRIÈRE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DU CHÊNE BLEU – PROJET SPÉCIAL SLC-2003-614

---

Considérant l'approbation du projet spécial numéro SLC-2003-614, il est

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'affecter un montant de 1 150,25 \$ du surplus accumulé non affecté pour financer le déboisement du terrain des plateaux sportifs à l'arrière de l'École secondaire du Chêne Bleu.

D'entériner l'octroi du mandat pour le déboisement du terrain des plateaux sportifs à l'arrière de l'École secondaire du Chêne Bleu auprès de "Luc Mongrain" au montant de 1 150,25 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit imputée au poste budgétaire 02-752-10-411.

2004-06-258

SUJET: OCTROI DU MANDAT POUR LA PLANIFICATION ET L'AMÉNAGEMENT DU RUISSEAU FERRY

---

*Amendée  
par la  
rés.*

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater le Groupe-conseil Genivar pour la planification et les travaux d'aménagement de la section du ruisseau Ferry qui intègre le projet "Domaine de la Forêt", pour un montant forfaitaire de 23 522,61 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 534.

2004-06-259

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 18 173,96 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ POUR FINANCER LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS DU TERRAIN DE SOCCER ET POUR LA MODIFICATION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT À L'ARRIÈRE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DU CHÊNE BLEU – PROJET SPÉCIAL SLC-2003-613

---

Considérant l'approbation du projet spécial numéro SLC-2004-614, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

D'affecter un montant de 18 173,96 \$ du surplus accumulé non affecté pour financer la préparation des plans et devis et modifier les plans d'aménagement des plateaux sportifs à l'arrière de l'école secondaire du Chêne Bleu.

De mandater PLA Consultants pour la préparation des plans et devis du terrain de soccer à l'arrière de l'école secondaire du Chêne Bleu pour un montant de 15 528,38 \$, toutes taxes incluses.

De mandater PLA Consultants pour la modification du plan d'aménagement à l'arrière de l'école secondaire du Chêne Bleu pour un montant de 2 645,58 \$, toutes taxes incluses.

Que ces dépenses en immobilisation soient imputées au poste budgétaire 02-752-00-411.

2004-06-260

SUJET: AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION 2004-05-212 – OCTROI DU CONTRAT POUR LE NETTOYAGE DES CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2004-05-212 en remplaçant le dernier paragraphe par le suivant:

"Que ces dépenses soient imputées aux postes budgétaires suivants et selon la répartition: 02-135-00-411 pour un montant de 5 407,03 \$, poste 02-415-00-521 pour un montant de 16 571,27 \$ et le poste 02-401-00-527 pour un montant de 3 000 \$."

2004-06-261

SUJET: AJOUT DE LUMINAIRES SUPPLÉMENTAIRES SUR LE BOULEVARD CARDINAL-LÉGER ENTRE LA 23<sup>e</sup> AVENUE ET LE CHEMIN DUHAMEL – PROJET SPÉCIAL GEN-2004-322

Considérant l'approbation du projet spécial numéro GEN-2004-322, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragnon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat et l'installation de luminaires supplémentaires sur le boulevard Cardinal-Léger entre la 23<sup>e</sup> Avenue et le chemin Duhamel auprès de fournisseurs autorisés pour un montant maximum de 5 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-401-00-527.



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2004-06-262

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR L'INSPECTION TÉLÉVISÉE DES  
CONDUITES D'ÉGOUTS SANITAIRES DE L'AVENUE FOREST  
ENTRE LES BOULEVARDS CARDINAL-LÉGER ET DE L'ÎLE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater la firme "Kelly Sani-Vac inc." pour la réalisation de  
l'inspection télévisée des conduites d'égouts sanitaires de l'ave-  
nue Forest entre les boulevards Cardinal-Léger et de l'Île pour un  
montant de 2 835,37 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit imputée au poste bud-  
gétaire 02-401-00-418.

2004-06-263

SUJET: REFUS DE L'OFFRE D'ACHAT DE MONSIEUR KARIM  
BENCHEKROUN DATÉE DU 10 MAI 2004 POUR LE LOT  
1 723 550

Considérant l'offre d'achat reçue de monsieur Karim Benche-  
kroun pour le lot 1 723 550;

Considérant l'évaluation municipale en vigueur et le prix d'achat  
offert, il est

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De refuser l'offre d'achat de monsieur Karim Benchekroun datée  
du 10 mai 2004 pour le lot 1 723 550.

2004-06-264

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE SURPLUS  
NON RÉSERVÉ – ACHAT D'UN ASPIRATEUR INDUSTRIEL –  
PROJET SPÉCIAL SLC-2003-622

Considérant l'approbation du projet spécial SLC-2003-622, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat d'un aspirateur industriel auprès de Tenaquip  
Inc pour un montant de 793,10 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le surplus  
non réservé et soit imputée au poste comptable 02-720-10-643.



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2004-06-265

SUJET: DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA ROUTE VERTE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le dépôt de la demande de subvention au montant de 12 429 \$ présentée dans le cadre du programme d'aide financière au développement de la Route verte du ministère des Transports du Québec.

2004-06-266

SUJET: ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR ROBERT OXLEY, MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la démission de monsieur Robert Oxley à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme (compte rendu n° CCU-04-04.).

2004-06-267

SUJET: NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Considérant l'article 2.4 du règlement numéro 617 « Durée du mandat d'un membre », il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, de nommer monsieur Michel Bergeron pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Pincourt pour une durée de deux ans.

2004-06-268

SUJET: DÉROGATION MINEURE – PROJET « SENTIER-DES-CHÊNES » LOT 3 106 003 (FUTUR 220, RUE DU BOSQUET)

Considérant que toutes les exigences prévues par la loi sur l'aménagement et l'urbanisme et le Règlement numéro 616 ont été observées, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie de la résolution.



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Que la marge latérale 2 exigée de 3,0 mètres soit réduite à 2,47 mètres sur le lot 3 106 003 (futur 220, rue du Bosquet) dans le projet « Sentier-des-chênes ».

2004-06-269

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. - MODÈLE « MONT-JOLI MODIFIÉ »

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le modèle de maison « Mont-Joli modifié » et que celui-ci soit ajouté aux modèles déjà approuvés pour le projet « Sommet boisé ».

2004-06-270

SUJET: APPROBATION DU PROJET N<sup>o</sup> 29-2205428-R-24-272 PIN04-2  
- VIDÉOTRON LTÉE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du 18 mai 2004, du projet n<sup>o</sup> 29-2205428-R-24-272 PIN04-2, soumis par Vidéotron Ltée, pour l'installation de câble sur le boulevard Cardinal-Léger.

2004-06-271

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N<sup>o</sup> 839 240,  
MINUTE 6967 – LOTS 3 281 105 À 3 281 142 ET 3 291 988 ET  
3 291 989 – PROJET « SENTIER DES CHÊNES »

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par la division urbanisme et permis, d'entériner, tel que présenté, le plan de subdivision n<sup>o</sup> 839 240, minute 6967, en date du 13 mai 2004, soit les lots 3 281 105 à 3 281 142 et 3 291 988 et 3 291 989 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., chef de division, division urbanisme et permis.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain pour le fonds réserve parcs, terrains de jeux et stationnements au montant de 16 312,07 \$ soit exigible telle que prévue à l'article 3.4.2.4.c du Règlement de lotissement n<sup>o</sup> 614 pour ledit fonds.





No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

2004-06-272

SUJET: APPROBATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT PAR L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT SUR LE LOT 1 579 265

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le plan numéro J 101462 déposé par l'Agence métropolitaine de transport pour l'aménagement d'un terrain de stationnement sur le lot 1 579 265 situé du côté est du boulevard Cardinal-Léger à l'intersection de la route 20.

L'affichage en bordure du stationnement et l'éclairage du terrain devront être approuvés par la direction du service de développement urbain.

2004-06-273

SUJET: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 256, 5<sup>E</sup> AVENUE (LOT 2 710 482) – RÉDUCTION DE LA MARGE APPLICABLE À UN GARAGE DÉTACHÉ

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la greffière à procéder selon l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour donner suite à la demande de dérogation mineure concernant la réduction de la marge applicable à un garage détaché à 0,85 mètre sur le lot 2 710 482 (256, 5<sup>e</sup> Avenue).

2004-06-274

SUJET: SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE AVEC BELL CANADA – BOULEVARD PINCOURT (LOT 3 036 733)

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire et la greffière, ou en son absence l'assistante greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, un acte de servitude d'utilité publique avec Bell Canada sur une partie du lot 3 036 733, ladite parcelle contenant une superficie totale de 48,0 m<sup>2</sup>, le tout montré sur un plan préparé par monsieur Roger Trudeau, arpenteur géomètre, le 20 mai 2004, dossier T14678-1, minute 33724.

2004-06-275

SUJET: NOMINATION D'UNE RUE – PROJET DE DÉVELOPPEMENT « DOMAINE DE LA FORÊT » PHASE 3 – ZONE H5-01

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ





No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Suite au rapport déposé à la Commission de développement et des services aux citoyens du 7 juin 2004, de nommer « rue des Marronniers » (lot 3 227 098) la rue projetée dans le projet « Domaine de la Forêt ».

2004-06-276

SUJET: INSTALLATION DE PANNEAUX "ARRÊT" DANS LE PROJET "DOMAINE DE LA FORÊT"

Considérant les recommandations des Services d'urgence et sécurité incendie et l'approbation de la Commission de Sécurité Publique, il est

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De procéder à l'affichage d'un avis de 30 jours et de mandater la division entretien à installer des panneaux "Arrêt" dans le projet "Domaine de la Forêt" d'après le plan déposé et selon les normes établies par le Ministère des Transports du Québec.

Que copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

2004-06-277

SUJET: INSTALLATION DE PANNEAUX "ARRÊT" DANS LE PROJET "SENTIER DES CHÊNES"

Considérant les recommandations des Services d'urgence et sécurité incendie et l'approbation de la Commission de Sécurité Publique, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De procéder à l'affichage d'un avis de 30 jours et de mandater la division entretien à installer des panneaux "Arrêt" dans le projet "Sentier des Chênes" d'après le plan déposé et selon les normes établies par le Ministère des Transports du Québec.

Que copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

2004-06-278

SUJET: INSTALLATION DE PANNEAUX "ARRÊT" DANS LE PROJET "SOMMET BOISÉ"

Considérant les recommandations des Services d'urgence et sécurité incendie et l'approbation de la Commission de Sécurité Publique, il est



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater la division entretien à installer des panneaux "Arrêt" dans le projet "Sommet Boisé" d'après le plan déposé et selon les normes établies par le Ministère des Transports du Québec.

Que copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

2004-06-279

SUJET: INSTALLATION DE PANNEAUX "ARRÊT" DANS LE PROJET "VILLAGE RENAISSANCE"

Considérant les recommandations des Services d'urgence et sécurité incendie et l'approbation de la Commission de Sécurité Publique, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater la division entretien à installer des panneaux "Arrêt" dans le projet "Village Renaissance" d'après le plan déposé et selon les normes établies par le Ministère des Transports du Québec.

Que copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

2004-06-280

SUJET: MODIFICATION DE L'ENTENTE RÉGIONALE RELATIVE AU CENTRE D'URGENCE 9-1-1 POUR INCLURE LA RADIOCOMMUNICATION MOBILE DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE

Considérant que le 28 janvier 2004 toutes les municipalités locales de la MRC de Vaudreuil-Soulanges (ci-après appelée "MRC") ont conclu une entente avec la MRC pour la fourniture d'un service régional de traitement des appels 9-1-1 (ci-après appelé "Centre d'urgence 9-1-1")

Considérant que le Centre d'urgence 9-1-1 gère et traite notamment les appels destinés aux services de sécurité incendie de toutes les municipalités locales de la MRC;

Considérant que dans Vaudreuil-Soulanges les services locaux de sécurité incendie sont intermunicipaux, soit au moyen d'ententes de fourniture de services, soit par ententes d'entraide entre les municipalités locales et que ces services utilisent des radios mobiles pour communiquer entre eux et utilisent différentes fréquences, des répéteurs et des antennes;



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Considérant qu'il serait dans l'intérêt de toutes les municipalités locales du territoire de coordonner les radiocommunications des différents services de sécurité incendie en mettant en commun les fréquences, les répéteurs, les antennes et les licences et qu'il serait avantageux que ce service fasse partie et complète le service régional de traitement des appels 9-1-1 confié à la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Considérant qu'il y a lieu de modifier en conséquence l'entente du 28 janvier 2004 concernant le projet régional de Centre d'urgence 9-1-1 pour inclure le service de radiocommunication des différents services de sécurité incendie des municipalités locales du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les modifications à l'entente intermunicipale intervenue le 28 janvier 2004 concernant un projet régional de "Centre d'urgence 9-1-1" de la façon suivante:

1. L'article 1 est modifié en ajoutant, après le paragraphe 1.1, le paragraphe 1.2 suivant:

"1.2 La présente entente comprend la fourniture d'un service de radiocommunication mobile pour permettre aux différents services de sécurité incendie des municipalités locales du territoire de la MRC de communiquer par radios mobiles, lequel service sera considéré comme faisant partie, pour les fins de la présente entente, du service 9-1-1."

2. L'article 2 est modifié en ajoutant, après le paragraphe 2.1, les paragraphes 2.2 et 2.3 suivants:

"2.2 Les municipalités locales qui détiennent des licences d'utilisation de fréquences pour les fins de leur service de sécurité incendie les transfèrent à la MRC, laquelle devra en prendre charge et prendre les moyens nécessaires pour que tous les services de sécurité incendie puissent communiquer par radios mobiles.

2.3 Sur demande des municipalités locales intéressées et à leurs frais, la MRC pourra fournir des services de radiocommunication à d'autres services municipaux ou à d'autres municipalités en autant que cela ne nuise pas aux radiocommunications des services de sécurité incendie existants sur le territoire de la MRC."

3. L'article 3 est modifié en ajoutant, après le paragraphe 3.1.3, le paragraphe 3.1.4 suivant:



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

"3.1.4 Les coûts d'exploitation du service relatif aux radio-communications des services de sécurité incendie y compris notamment l'utilisation des fréquences, des répéteurs, des antennes et du coût des licences seront répartis entre les municipalités locales, 50% en proportion de leur richesse foncière uniformisée et 50 % en proportion de leur population."

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente modifiée.

2004-06-281

SUJET: CONTRAVENTION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 615 –  
PROCÉDURE À ENTREPRENDRE À LA COUR MUNICIPALE –  
LOT 2 455 902 (213, RUE DU SENTIER)

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entreprendre en vertu de l'article 2.4.2 du règlement numéro 615, des poursuites devant la cour municipale pour le non-respect dudit règlement de construction contre 9119-3631 Québec inc., 1400, rue Sauvé ouest, suite 219-B, Montréal H4N 1C5, pour avoir laissé une fondation à ciel ouvert non utilisée sur le lot 2 455 902 du cadastre du Québec (213, rue du Sentier), ce qui contrevient à l'article 5.2 du règlement de construction numéro 615.

2004-06-282

SUJET: CONTRAVENTION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 615 –  
PROCÉDURE À ENTREPRENDRE À LA COUR MUNICIPALE –  
117, BOULEVARD CARDINAL-LÉGER (LOT 1 723 769)

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entreprendre en vertu de l'article 2.4.2 du règlement numéro 615, des poursuites devant la cour municipale pour le non-respect dudit règlement de construction contre Rismor Limited, 219, rue Victoria, Baie d'Urfé H9X 2H7 pour avoir effectué des travaux de transformation dans le bâtiment situé au 117, boulevard Cardinal-Léger sans avoir demandé un permis de construction, ce qui contrevient à l'article 3.1.1 du règlement de construction numéro 615.

2004-06-283

SUJET: CONTRAVENTION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 717 –  
PROCÉDURE À ENTREPRENDRE À LA COUR MUNICIPALE –  
193, AVENUE ROBERVAL

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

D'entreprendre en vertu de l'article 2.2.h du règlement de zonage numéro 717, des poursuites devant la cour municipale pour le non-respect dudit règlement de zonage contre monsieur Martin Raby, 193, avenue Roberval, Pincourt J7V 5H2 pour avoir stationné un camion de gros gabarit, ce qui contrevient à l'article 6.2.1.33 du règlement numéro 717, qui stipule que l'entreposage et le stationnement extérieur d'un camion d'une masse nette supérieure à 4 500 kg et d'un équipement tel que tracteur, rétro excavateur, tracteur chargeur, rouleau à asphalte, niveleuse et autre véhicule ou équipement est prohibé.

### PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h 17 et s'est terminée à 21 h 17.

2004-06-284

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 8 JUIN 2004

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 21 h 17, de lever la séance du 8 juin 2004.

  
MICHEL KANDYBA, MAIRE

  
NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 13 juillet 2004**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, André D'Aragon, Jim Miron et Michel Pratte

Sont aussi présents: M<sup>me</sup> Nicole Drouin, greffière et Mme Céline Bussièrès, directrice des Services administratifs et financiers et trésorière

Absence motivée : M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère

2004-07-285

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE JUILLET 2004

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 50, d'ouvrir la séance régulière du mois de juillet 2004.

2004-07-286

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 JUIN 2004

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 8 juin 2004, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2004-07-287

SUJET: APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 JUIN 2004

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance du 8 juin 2004.

2004-07-288

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ





No de résolution  
ou annotation

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de juin 2004 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2004-07).

2004-07-289

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES  
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de juin 2004 conformément au Règlement numéro 716.

2004-07-290

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE 2004-03 ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LE SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉS DE PINCOURT (CSN)

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la signature par le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, de la lettre d'entente 2004-03 intervenue entre la Ville de Pincourt et le Syndicat National des employés de Pincourt (CSN).

2004-07-291

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de juin 2004 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2004-07-292

SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ





No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2004-06, tel que préparé par madame Céline Bussières, trésorière.

2004-07-293

SUJET: RENOUVELLEMENT DU MANDAT EN TANT QUE PROCUREUR DE LA VILLE DE PINCOURT À LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le renouvellement du mandat avec le cabinet Aumais Chartrand pour agir en tant que procureur de la Ville de Pincourt à la cour municipale régionale pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2004 au 31 août 2005 aux mêmes conditions telles que contenues dans l'offre de services du 6 juin 2003.

2004-07-294

SUJET: RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE PINCOURT / QUOTE-PART ADDITIONNELLE

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le paiement de la quote-part additionnelle exigée par la CARRA au montant de 30 736,90 \$.

Qu'un montant de 19 127,99 \$ soit payé à même le poste 05-139-57-000 et qu'un montant de 11 608,91 \$ soit payé à même le surplus accumulé affecté.

2004-07-295

SUJET: COMPTES À RECEVOIR – FACTURES DIVERSES À RADIER À MÊME LES CRÉANCES DOUTEUSES

Considérant qu'il y a lieu de radier certaines factures diverses;

Considérant que ces factures demeureront dans nos listes extra comptables, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la radiation de factures diverses selon la liste déposée pour un montant de 839,88 \$ à même les créances douteuses.

2004-07-296

SUJET: COMPTES À RECEVOIR – FACTURES DIVERSES À RADIER À MÊME LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Considérant qu'il y a lieu de radier certaines factures diverses;



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Considérant que ces factures ont déjà été provisionnées aux états financiers 2003, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la radiation de factures diverses selon la liste déposée pour un montant de 2 256,97 \$ à même la provision pour créances douteuses.

2004-07-297

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 7 000 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ À L'AMORTISSEMENT ANNUEL DU MONTANT À POURVOIR DANS LE FUTUR – SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX POUR L'EXERCICE 2004

Considérant qu'une affectation de 7 000 \$ du surplus accumulé avait été prévue lors de la préparation des prévisions budgétaires de l'exercice 2004, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'affecter un montant de 7 000 \$ du surplus accumulé affecté à l'amortissement annuel du montant à pourvoir dans le futur – salaires et avantages sociaux pour l'exercice 2004.

2004-07-298

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés des commissions du conseil municipal:

Commission administrative :

- 29 juin 2004

Commission de développement et de services aux citoyens :

- 7 juin 2004

Commission de sécurité publique : (aucun)

Commission technique: (aucun)

Comité consultatif d'urbanisme :

- 6 juillet 2004



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

2004-07-299

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE SURPLUS  
NON RÉSERVÉ – VENTILATION DES VESTIAIRES À LA  
PISCINE – PROJET SPÉCIAL SCL-2003-605

Considérant l'approbation du projet spécial SCL-2003-605, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat des matériaux nécessaires pour la ventilation des vestiaires à la piscine – Projet spécial SCL-2003-605, auprès de fournisseurs conformes, pour un montant n'excédant pas 600 \$, toutes taxes incluses, net de ristourne;

Que cette dépense en immobilisation pour le projet spécial SCL-2003-605 soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste budgétaire 02-740-10-531.

2004-07-300

SUJET: AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES POUR LE  
CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT DE SEL DE DÉGLAÇAGE  
DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM) POUR L'ANNÉE  
2004-2005, CONJOINTEMENT AVEC LA VILLE DE L'ÎLE  
PERROT – ACHAT REGROUPE

Considérant l'article 29.9 de la loi sur les cités et villes qui stipule que des municipalités peuvent procéder à une demande commune de soumission publique pour l'adjudication d'un contrat d'assurance et de fourniture de services, autres que des services professionnels;

Considérant que la Ville de Pincourt désire se prévaloir de cet article et procéder à un achat regroupé avec la Ville de l'Île Perrot pour se procurer du sel de déglacage (chlorure de sodium) pour la saison hivernale 2004-2005, il est :

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le chef de division entretien des services d'exploitation de la Ville de Pincourt, monsieur Jean-Marc Guy, à lancer un appel d'offres pour le contrat d'approvisionnement de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) pour l'année 2004-2005, conjointement avec la Ville de l'Île-Perrot. La Ville de l'Île-Perrot assure le soutien administratif de cet appel d'offres en 2004.

2004-07-301

SUJET: PAIEMENTS MENSUELS – JUILLET 2004

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

D'autoriser la trésorière à payer les factures et les frais d'honoraires professionnels suivants:

### GRUPE IMMOBILIER GRILLI INC.

Pour le prolongement des services municipaux sur le boul. de l'Île, la somme de 46 933,73 \$, représentant la quote-part de la Ville pour le paiement du décompte progressif numéro 1 de Doncar Construction inc.

Pour le prolongement des services municipaux sur le boul. de l'Île, la somme de 2 294,38 \$, représentant la quote-part de la Ville pour le paiement des honoraires professionnels de surveillance du Groupe Conseil Genivar.

Que ces dépenses soient imputées au règlement numéro 747.

### GRUPE CONSEIL GENIVAR

Pour la réfection du boul. de l'Île, la somme de 17 286,27 \$, représentant le paiement de la facture numéro 16546 pour la préparation des plans et devis.

Pour le remplacement de la conduite d'aqueduc sur le boul. de l'Île, la somme de 7 953,17 \$, représentant le paiement de la facture numéro 16545 pour la préparation des plans et devis.

Pour la réhabilitation des regards d'égouts, la somme de 3 685,40 \$, représentant le paiement de la facture numéro 16547 pour la préparation des plans et devis.

Que ces dépenses soient imputées au règlement numéro 747.

Pour le prolongement des services municipaux sur la 44<sup>e</sup> Avenue, la somme de 9 975,03 \$, représentant le paiement de la facture numéro 16539 pour la préparation des plans et devis.

Pour le prolongement des services municipaux sur la 44<sup>e</sup> Avenue, la somme de 4 531,99 \$, représentant le paiement de la facture numéro 16450 pour la rédaction d'un avis de projet pour les enjeux environnementaux.

Que ces dépenses soient imputées au règlement numéro 750.

Pour les travaux de pavage et d'aménagement sur le boul. Pincourt, la somme de 12 897,76 \$, représentant le paiement de la facture numéro 17500 pour la surveillance des travaux.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 741.

### ASPHALTE TRUDEAU LTÉE

Pour les travaux de pavage et d'aménagement sur le boul. Pincourt, la somme de 244 063,33 \$, représentant le paiement du décompte progressif numéro 3 et final.



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 741.

### LES EXCAVATIONS GILBERT THÉORET

Pour le projet SGU-02-02, la somme de 7 764,36 \$, représentant le paiement du décompte progressif numéro 10 pour les services municipaux sur le boul. Pincourt.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 735.

2004-07-302

SUJET: AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION 2004-06-256 –  
PAIEMENTS MENSUELS – JUIN 2004

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2004-06-256 en ajoutant la phrase suivante au dernier paragraphe :

« Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 735 ».

2004-07-303

SUJET: OCTROI DU MANDAT DE CONTRÔLE QUALITATIF DES  
MATÉRIAUX ET DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE  
RÉFECTION DES RUES MARCOTTE, MONFORT, MGR  
LANGLOIS, FOREST ET DU PASSAGE PIÉTONNIER ENTRE  
PLACE LOISELLE ET BOULEVARD CARDINAL-LÉGER

À la suite de l'ouverture des soumissions du 28 juin 2004 et à l'analyse préparée le 29 juin par le directeur des Services d'exploitation, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat concernant la soumission « Réfection des rues Marcotte, Monfort, Mgr Langlois, Forest et du passage piétonnier entre Place Loisel et boulevard Cardinal-Léger, appel d'offres # EXP-04-004, au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Asphalte Trudeau Ltée » pour un montant n'excédant pas 472 035,40 \$, toutes taxes incluses.

Que le maire, monsieur Michel Kandyba et le directeur général, monsieur Michel Perrier, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de Pincourt.

De mandater Inspec-Sol inc. pour le contrôle qualitatif des matériaux selon leur offre numéro PAB-9795-2 au montant de 10 467,27 \$, toutes taxes incluses.

Que ces dépenses soient imputées au poste comptable 22-300-10-034.

*Amenée par  
les rés.  
2004-09-385*

VILLE DE PINCOURT



No de résolution  
ou annotation

2004-07-304

SUJET: OCTROI DU CONTRAT ET DES MANDATS POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU BOULEVARD DE L'ÎLE – RÈGLEMENT NUMÉRO 747

À la suite de l'ouverture des soumissions du 15 juin 2004 et à l'analyse préparée le 15 juin par le Groupe conseil Genivar, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat concernant la soumission « Réfection d'aqueduc et de pavage sur le boul. de l'île », EXP-04-005, au plus bas soumissionnaire conforme, soit le Groupe Atlas (9129-4330 Québec inc.), pour un montant n'excédant pas 403 570,16 \$, toutes taxes incluses.

Que le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de Pincourt.

De mandater le Groupe conseil Genivar pour la surveillance des travaux de réfection d'aqueduc, de réfection des regards d'égouts et de réfection de pavage selon les taux de l'Association des Ingénieurs Conseils du Québec.

De mandater Inspec-Sol inc. pour le contrôle qualitatif des matériaux selon leur offre # PB-10509 au montant de 8 786,76 \$, toutes taxes incluses.

Qu'une partie des coûts de remplacement de la conduite d'aqueduc incluant les honoraires professionnels correspondants, soit facturée à la REIP par la Ville selon le tableau de répartition des coûts préparé par le Groupe conseil Genivar le 29 juin 2004.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à la Régie de l'Eau de l'Île Perrot (REIP).

Que ces dépenses soient imputées au règlement numéro 747.

2004-07-305

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 7 800 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ POUR FINANCER L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UN HORODATEUR AUX ATELIERS MUNICIPAUX ET À L'USINE D'ÉPURATION – PROJET SPÉCIAL ENT-2003-04

Considérant l'approbation du projet spécial numéro ENT-2003-04, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ





No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

D'affecter un montant de 7 800 \$ du surplus accumulé non affecté pour financer l'achat et l'installation d'un horodateur aux ateliers municipaux et à l'usine d'épuration, projet spécial ENT-2003-04.

D'autoriser l'achat des horodateurs auprès de « Beaudry-Kenwood inc. », pour un montant n'excédant pas 5 975,55 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser l'achat des matériaux nécessaires à l'installation des horodateurs auprès de fournisseurs conformes, pour un montant n'excédant pas 1 824,45 \$, toutes taxes incluses.

Que ces dépenses soient financées par le poste comptable 22-300-40-086.

2004-07-306

SUJET: PEINTURE DES ACCESSOIRES EXTÉRIEURS DE L'OMNI-CENTRE – PROJET SPÉCIAL SLC-2004-612

Considérant l'approbation du projet spécial numéro SLC-2004-612, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la peinture des accessoires extérieurs de l'Omni-Centre auprès de « Legros & Fils » pour un montant n'excédant pas 2 300,50 \$, toutes taxes incluses.

D'entériner le mandat pour le choix des couleurs et la préparation d'une photo numérique pour la peinture des accessoires extérieurs de l'Omni-Centre auprès de « Bibeau Théroux Designers Ltée » pour un montant de 500 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser l'achat de peinture auprès de fournisseurs autorisés pour un montant n'excédant pas 450 \$, toutes taxes incluses.

Que ces dépenses soient imputées au poste budgétaire 02-720-10-640.

2004-07-307

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE TAXATION – CANALISATION DE FOSSÉS SUR UNE PARTIE DES RUES MGR LANGLOIS ET MAPLE

Monsieur le conseiller Jim Miron annonce qu'un règlement pour l'imposition d'une taxe fixe annuelle sur les immeubles longeant une partie des rues Mgr Langlois et Maple pour rembourser l'emprunt au fond de roulement pour la canalisation des fossés sur une partie des rues Mgr Langlois et Maple sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.



VILLE DE PINCOURT



No de résolution  
ou annotation

Compte tenu du dépôt du projet de règlement, que dispense de lecture dudit règlement soit accordée lors de son adoption.

2004-07-308

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 7 000 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ POUR FINANCER LES TRAVAUX D'INSTALLATION D'UNE POMPE DE SURPRESSION DANS LE PROJET SOMMET BOISÉ

Considérant que la pression d'eau potable dans le projet « Sommet Boisé » est insuffisante pour permettre le fonctionnement adéquat des appareils de plomberie;

Considérant que la REIP n'a toujours pas conclu son étude sur l'alimentation en eau potable;

Considérant que l'installation d'une pompe de surpression consiste en une solution temporaire qui pourra être démantelée une fois les solutions permanentes en place, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'affecter un montant de 7 000 \$ du surplus accumulé non affecté pour financer les travaux d'installation d'une pompe de surpression dans le projet « Sommet Boisé ».

D'entériner l'achat de la pompe et de ces équipements auprès de « National équipements de procédé », pour un montant n'excédant pas 3 979,87 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser l'achat des matériaux et équipements nécessaires à l'installation de la pompe pour un montant n'excédant pas 3 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-412-00-640.

Que copie de cette résolution soit transmise à la Régie de l'Eau de l'Île-Perrot (REIP).

2004-07-309

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. (PLAN DE MAISON) – PROJET « SENTIER-DES-CHÊNES »

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le plan de maison préparé par Plans et dessins Migico pour la future construction au 227, rue du Bosquet (lot 3 281 142).



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

- 2004-07-310 SUJET: DÉROGATION MINEURE – 256, 5<sup>E</sup> AVENUE (LOT 2 710 <sup>482</sup>898)
- Considérant que toutes les exigences prévues par la loi sur l'aménagement et l'urbanisme et le Règlement numéro 616 ont été observées, il est
- PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- Que le préambule fasse partie de la résolution.
- Que la marge applicable à un garage détaché de 0,90 soit réduite à 0,85 mètre sur le lot 2 710 482.
- 2004-07-311 SUJET: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 90, 42<sup>E</sup> AVENUE (LOT 1 720 898) – RÉDUCTION DES MARGES APPLICABLES À UNE PISCINE HORS TERRE
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la greffière à procéder selon l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour donner suite à la demande de dérogation mineure concernant la réduction de la marge latérale gauche à 1,20 mètre et de la marge arrière à 1,30 mètre pour une piscine hors terre au 90, 42<sup>e</sup> Avenue (lot 1 720 898). Cette dérogation est toutefois applicable uniquement à la piscine actuelle.
- 2004-07-312 SUJET: APPROBATION DU PROJET N<sup>O</sup> 29-2205882-R-24-221 PIN04-3 – VIDÉOTRON LTÉE
- PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'entériner l'approbation du 11 juin 2004, du projet n<sup>o</sup> 29-2205882-R-24-272 PIN04-3, soumis par Vidéotron Ltée, pour l'installation de câbles sur la rue des Chardonnerets.
- 2004-07-313 SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N<sup>O</sup> T14723-1, MINUTE 33904 – LOTS 3 209 462 ET 3 209 463 – 983, CHEMIN DUHAMEL



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par la division urbanisme et permis, d'entériner, tel que présenté, le plan de subdivision n° T14723-1, minute 33904, en date du 14 juin 2004, soit les lots 3 209 462 et 3 209 463 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Roger Trudeau, arpenteur-géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., chef de division, urbanisme et permis.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 3.4.2.4.c du règlement de lotissement n° 614, ne soit pas exigé, car l'opération cadastrale a pour fin d'identifier au plan de cadastre officiel un lot déjà subdivisé.

2004-07-314

SUJET: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – PROJET « SENTIER-DES-CHÊNES » - LOT 3 105 983 (FUTUR 223, RUE DU BOSQUET) – RÉDUCTION DE LA MARGE LATÉRALE 2

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la greffière à procéder selon l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour donner suite à la demande de dérogation mineure concernant la réduction de la marge latérale 2 à 2,47 mètres sur le lot 3 105 983 (futur 223, rue du Bosquet).

2004-07-315

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 9 500 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ POUR RÉPARATIONS À LA FLOTTE DE VÉHICULES INCENDIE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'affecter un montant de 9 500 \$ du surplus accumulé non affecté, au poste budgétaire 02-225-00-540, pour réparations à la flotte de véhicules incendie.

2004-07-316

SUJET: REFUS DE PARTICIPATION À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LE PROJET RÉGIONAL DE RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATION À LARGE BANDE PASSANTE

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

D'informer la MRC de Vaudreuil-Soulanges et la Commission scolaire des Trois-Lacs que la Ville de Pincourt ne participera pas au projet régional de réseau de télécommunication à large bande passante.

2004-07-317

SUJET: SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE AVEC HYDRO-QUÉBEC ET BELL CANADA – AVENUE FOREST

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire et la greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, un acte de servitude d'utilité publique avec Hydro-Québec et Bell Canada sur une partie du lot 1 722 235, ladite parcelle contenant une superficie totale de 9,0 m<sup>2</sup>, le tout montré sur un plan préparé par monsieur Roger Trudeau, arpenteur géomètre, le 7 juillet 2004, dossier T14755-2, minute 34009.

2004-07-318

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – PROJET « DOMAINE DE LA FORÊT » - 111, RUE DES MARRONNIERS (LOT 3 227 094)

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le plan de maison préparé par monsieur Yves Cadieux pour la future construction au 111, rue des Marronniers (lot 3 227 094).

2004-07-319

SUJET: APPROBATION DU PROJET N<sup>o</sup> 792376 – CROQUIS N<sup>o</sup> 702 - BELL CANADA

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le projet n<sup>o</sup> 792376, croquis n<sup>o</sup> 702, soumis par Bell Canada pour l'installation de câbles sur l'avenue Forest et la rue de la Plaine.

### PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h 15 et s'est terminée à 21 h 15.



No de résolution  
ou annotation

2004-07-320

VILLE DE PINCOURT

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 13 JUILLET 2004

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 21 h 16, de lever la séance du 13 juillet 2004.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 10 août 2004**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté et Jim Miron.

Sont aussi présents: M<sup>me</sup> Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

Absences motivées : MM. les conseillers Claude Comeau et Michel Pratte

2004-08-321

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS D'AOÛT 2004

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 40, d'ouvrir la séance régulière du mois d'août 2004.

2004-08-322

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 JUILLET 2004

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 13 juillet 2004, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2004-08-323

SUJET: APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 JUILLET 2004

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance du 13 juillet 2004.

2004-08-324

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de juillet 2004 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2004-08).

2004-08-325

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES  
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de juillet 2004 conformément au Règlement numéro 716.

2004-08-326

SUJET: VENTE DE GRÉ À GRÉ DES LOTS 3 174 438 À 3 174 460,  
3 174 462 À 3 174 494 ET 3 174 498 À 3 174 520 DU CADAS-  
TRE DU QUÉBEC À DÉVELOPPEMENT VAM INC. – PROJET  
« LE SOMMET BOISÉ » PHASE II

Amendée  
par la  
résolution  
2005-02-051

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la vente de gré à gré des lots 3 174 438 à 3 174 460, 3 174 462 à 3 174 494 et 3 174 498 à 3 174 520 du cadastre du Québec à Développement VAM inc., d'une superficie totale de 378 153,85 pi<sup>2</sup> au coût de 0,55 \$ le pied carré, pour un montant de 207 984,62 \$, à payer à la signature de l'acte de vente notarié.

Que le notaire Me Claude Chamberland soit mandaté pour préparer l'acte de vente aux frais de l'acheteur.

Que le maire, monsieur Michel Kandyba, et la greffière, madame Nicole Drouin, ou en son absence, le directeur général, monsieur Michel Perrier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, les documents contractuels.

2004-08-327

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LE PROGRAMME  
« RÉNOVATION QUÉBEC / VILLE DE PINCOURT - VOLET  
MAISONS LÉZARDÉES »





No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

2004-08-328

SUJET: MANDAT À DELISLE & DELISLE, AVOCATS, POUR REPRÉSENTER LA VILLE DE PINCOURT, SES OFFICIERS ET LES PARTENAIRES – DOSSIER DU COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL RÉGIONAL – ÎLE PERROT

Considérant que messieurs Michel Perrier et Simon Grenier, officiers et employés de la Ville, ont été nommés pour siéger au conseil d'administration du Complexe Sportif et Culturel Régional – Île Perrot (Complexe) pour surveiller les intérêts de la Ville de Pincourt compte tenu des ententes intervenues avec cet organisme sans but lucratif pour la réalisation de son projet ;

Considérant que des litiges majeurs entre le Complexe et l'entrepreneur, Construction Cogérex Ltée, et le prêteur, la Banque Nationale du Canada, ont entraîné l'abandon du projet et la faillite du Complexe ;

Considérant que l'entrepreneur poursuit personnellement en responsabilité et dommages les administrateurs du Complexe dont messieurs Michel Perrier et Simon Grenier et que la banque a avisé la Ville qu'elle entendait lui réclamer éventuellement les dommages et les pertes subis ;

Considérant que les assureurs de la Ville n'ont pas statué sur le dossier de réclamations qui leur a été soumis ;

Considérant qu'il y a lieu d'assumer la défense des fonctionnaires et de contester toutes réclamations éventuelles contre la Ville et indirectement, d'assumer la défense des administrateurs du Complexe compte tenu des effets possibles sur la Ville et sur les ententes intervenues avec le Complexe et du pouvoir de la Ville de venir en aide à cette corporation, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt assume la défense de messieurs Michel Perrier et Simon Grenier, officiers de la Ville, et indirectement des autres membres du conseil d'administration du Complexe dans toutes poursuites contre eux pour des actes et des faits et gestes qu'ils auraient posés en tant qu'administrateurs et mandate le cabinet d'avocats Delisle & Delisle pour représenter la Ville dans le dossier du Complexe Sportif et Culturel Régional – Île Perrot et assumer la défense des officiers de la Ville et des administrateurs du Complexe et de la Ville, dans le cas où elle serait poursuivie.



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2004-08-329

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de juillet 2004 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2004-08-330

SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2004-07, tel que préparé par madame Céline Bussièrès, trésorière.

2004-08-331

SUJET: ANNULATION D'UN SOLDE RÉSIDUAIRE / RÈGLEMENT NUMÉRO 726

Attendu que la Ville de Pincourt a entièrement réalisé l'objet du règlement numéro 726 à un coût moindre que celui prévu initialement;

Attendu que le coût réel des travaux s'élève à 86 975 \$;

Attendu que le financement permanent de cette somme a été entièrement effectué;

Attendu qu'il existe un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt numéro 726 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement numéro 726 soit réduit de 99 700 \$ à 87 000 \$.

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir.



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

2004-08-332

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES IMMEUBLES SUR LESQUELS LES TAXES IMPOSÉES N'ONT PAS ÉTÉ PAYÉES EN TOUT OU EN PARTIE

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées au 30 juillet 2004 en tout ou en partie.

2004-08-333

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés des commissions du conseil municipal:

Commission administrative : (aucun)

Commission de développement et de services aux citoyens : (aucun)

Commission de sécurité publique : (aucun)

Commission technique:

- 9 juillet 2004

Comité consultatif d'urbanisme :

- 27 juillet 2004

2004-08-334

SUJET: ÉLECTION 2005 – ENTENTE COMMUNE POUR LES NOUVEAUX MÉCANISMES DE VOTATION

Considérant que toutes les municipalités de la province de Québec doivent tenir leur prochaine élection générale en novembre 2005;

Considérant qu'un grand nombre d'entre elles ont déjà utilisé et utiliseront les nouveaux mécanismes de votation, entre autres une élection avec bureau de vote informatisé et/ou avec urnes « Accu-Vote ES 2000 »;

Considérant que, pour utiliser les nouveaux mécanismes de votation, une entente doit intervenir entre le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, le directeur général des Élections et la municipalité et que ladite entente doit être publiée dans la Gazette officielle du Québec;



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Considérant que cette publication engendre des coûts énormes pour chacune des municipalités, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De demander au ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir l'autorisation de conclure, en commun avec les autres municipalités de la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges qui utilisent un même mécanisme de votation, une entente avec le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir et le Directeur général des élections visant l'utilisation des nouveaux mécanismes de votation, réduisant ainsi pour chacune des municipalités le coût très élevé de la publication de cette entente dans la Gazette officielle du Québec.

Que copie de cette résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, au directeur général des Élections, à la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges, aux 23 municipalités de ladite M.R.C. et à l'Union des municipalités du Québec.

2004-08-335

SUJET: CESSION À LA VILLE DE PINCOURT DES EMPRISES DE RUES NUMÉROS DE CADASTRE 1 724 122 À 1 724 126, 1 724 147 À 1 724 150, 1 724 152, 1 724 153, 1 724 160 ET 1 724 164 EN ÉCHANGE EN FAVEUR DE GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC. DES LOTS 3 027 033, 3 027 035 ET 3 027 036, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC – RESCISION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2003-11-378

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De rescinder la résolution numéro 2003-11-378.

De mandater Me Jean-Guy Sauvé, notaire pour préparer un acte d'échange par Groupe immobilier Grilli inc. à la Ville de Pincourt des emprises de rues dans la zone H6-01 connus sous les numéros de cadastre 1 724 122 à 1 724 126, 1 724 147 à 1 724 150, 1 724 152, 1 724 153, 1 724 160 et 1 724 164 et par la Ville de Pincourt à Groupe immobilier Grilli inc. des lots numéros 3 027 033, 3 027 035 et 3 027 036, du cadastre officiel du Québec.

Que les frais et honoraires pour la préparation dudit acte soient répartis en parts égales entre les deux parties et que la part de la Ville soit imputée au poste budgétaire 02-140-00-412.



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2004-08-336

SUJET: RÉCLAMATION DE MONSIEUR RENÉ BEAUCHESNE

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au règlement, par la compagnie d'assurance St-Paul, de la réclamation de monsieur René Beauchesne du 268 rue Bellevue, Pincourt, de payer la somme de 4 720 \$ à la compagnie d'assurance St-Paul en vertu de la clause de franchise de notre contrat d'assurances.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-140-00-995.

2004-08-337

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 758 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE FIXE ANNUELLE SUR LES IMMEUBLES LONGEANT UNE PARTIE DE L'AVENUE MGR LANGLOIS ET UNE PARTIE DE LA RUE MAPLE POUR REMBOURSER UNE PORTION DE L'EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT POUR LA CANALISATION DES FOSSÉS ET LA CONSTRUCTION DE BORDURES DE CIMENT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 758 et renonçant à sa lecture en vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, d'adopter le règlement numéro 758 intitulé *Règlement décrétant l'imposition d'une taxe fixe annuelle sur les immeubles longeant une partie de l'avenue Mgr Langlois et une partie de la rue Maple pour rembourser une portion de l'emprunt au fonds de roulement pour la canalisation des fossés et la construction de bordures de ciment.*

2004-08-338

SUJET: ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 717-11- RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 717 TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AJOUTER DE NOUVELLES DISPOSITIONS RELATIVES À LA CONSTRUCTION ET À L'AMÉNAGEMENT À PROXIMITÉ D'UN COURS D'EAU ET RENDRE APPLICABLES LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA CONSTRUCTION ET À L'AMÉNAGEMENT À PROXIMITÉ D'UN COURS D'EAU DANS LA ZONE H6-06

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

D'adopter le projet de règlement numéro 717-11 modifiant le règlement de zonage numéro 717, tel qu'amendé, de façon à ajouter de nouvelles dispositions relatives à la construction et à l'aménagement à proximité d'un cours d'eau et rendre applicables les dispositions relatives à la construction et à l'aménagement à proximité d'un cours d'eau dans la zone H6-06.

Que l'assemblée publique de consultation se tienne le 14 septembre 2004 à 19 h, dans la salle du conseil, ou à toute autre date déterminée par la greffière.

2004-08-339

AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE DE FAÇON À AJOUTER DE NOUVELLES DISPOSITIONS RELATIVES À LA CONSTRUCTION ET À L'AMÉNAGEMENT À PROXIMITÉ D'UN COURS D'EAU ET RENDRE APPLICABLES LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA CONSTRUCTION ET À L'AMÉNAGEMENT À PROXIMITÉ D'UN COURS D'EAU DANS LA ZONE H6-06

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 717 de la Ville de Pincourt, tel qu'amendé, de façon à ajouter de nouvelles dispositions relatives à la construction et à l'aménagement à proximité d'un cours d'eau et rendre applicables les dispositions relatives à la construction et à l'aménagement à proximité d'un cours d'eau dans la zone H6-06 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

Compte tenu du dépôt du projet de règlement, que dispense de lecture dudit règlement soit accordée lors de son adoption.

2004-08-340

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE RÉSERVE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET STATIONNEMENTS – PANNEAU ÉLECTRIQUE / PARC BELLEVUE – PROJET SPÉCIAL ENT-2004-502

Considérant l'approbation du projet spécial ENT-2004-502, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat et l'installation des matériaux nécessaires pour le panneau électrique / Parc Bellevue – Projet spécial ENT-2004-502, auprès du fournisseur Pierre Lauzon Entrepreneur Électricien, pour un montant de 387,31 \$, toutes taxes incluses, net de ristourne;

Que cette dépense en immobilisation pour le projet spécial ENT-2004-502 soit financée par le fonds de réserve parcs, terrains de jeux et stationnements et soit imputée au poste comptable 22-700-10-049.





No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

2004-08-341

SUJET: PAIEMENTS MENSUELS – AOÛT 2004

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer le décompte suivant :

ASPHALTE TRUDEAU LTEE

Pour la réfection des rues Marcotte, Monfort, Mgr Langlois, Forest et du passage piétonnier entre Cardinal-Léger et Place Loiselle, la somme de 329 568,79 \$, représentant le paiement du décompte progressif n° 2 pour la réalisation des travaux.

Que cette dépense soit imputée au poste comptable 22-300-10-034.

2004-08-342

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANÇÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – ACHAT D'UN TÉLÉCOPIEUR – PROJET SPÉCIAL SLC-2004-611

Considérant l'approbation du projet spécial SLC-2004-611, il est

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat d'un télécopieur auprès de Librairies Boyer ltée pour un montant de 366,87 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste budgétaire 02-720-10-670.

2004-08-343

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANÇÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – ACHAT DE TABLES PLIANTES POUR L'OMNI-CENTRE – PROJET SPÉCIAL SLC-2004-609

Considérant l'approbation du projet spécial SLC-2004-609, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat de tables pliantes auprès de Buro Plus inc. pour un montant de 2 030,19 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste budgétaire 02-720-10-699.





No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2004-08-344

SUJET: JOURNÉE DES POMPIERS – 14 AOÛT 2004

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la « Journée des pompiers du 14 août 2004 »  
comme activité spéciale à la Ville de Pincourt.

D'autoriser une parade de camions d'incendie et de véhicules  
d'urgence dans les rues de Pincourt le samedi 14 août 2004, se-  
lon le plan déposé par l'Association des pompiers volontaires de  
Pincourt.

D'autoriser la présence de jeux, animaux et véhicules motorisés  
au parc Bellevue pour le montage, la réalisation et le démontage  
de l'événement.

D'autoriser le lancement de feux d'artifice et la vente de rafraî-  
chissements et de produits alimentaires.

D'autoriser la fin des activités au parc Bellevue au plus tard à mi-  
nuit le samedi 14 août 2004.

De transmettre une requête à la Sûreté du Québec afin d'assurer  
la sécurité lors de l'événement.

2004-08-345

SUJET: DÉROGATION MINEURE – LOT 3 105 983 (223, RUE DU  
BOSQUET)

Considérant que toutes les exigences prévues par la loi sur  
l'aménagement et l'urbanisme et le Règlement numéro 616 ont  
été observées, il est

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie de la résolution.

Que la marge latérale 2 exigée de 3,0 mètres soit réduite à 2,47  
mètres sur le lot 3 105 983 (futur 223, rue du Bosquet) dans le  
projet « Sentier-des-chênes ».

2004-08-346

SUJET: DÉROGATION MINEURE – 90, 42<sup>E</sup> AVENUE (LOT 1 720 898)

Considérant que toutes les exigences prévues par la loi sur  
l'aménagement et l'urbanisme et le Règlement numéro 616 ont  
été observées, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Que le préambule fasse partie de la résolution.

Que la marge latérale gauche exigée de 1,5 mètre soit réduite à 1,2 mètre et que la marge arrière exigée de 1,5 mètre soit réduite à 1,3 mètre uniquement pour la piscine actuelle au 90, 42<sup>e</sup> Avenue (lot 1 720 898).

2004-08-347

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N<sup>o</sup> B02227, MINUTE 6798 – LOTS 3 252 525 À 3 252 534 – PROJET « SOMMET BOISÉ » PHASE 2

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par la division urbanisme et permis, d'entériner l'approbation, tel que présenté, du plan de subdivision n<sup>o</sup> B02227, minute 6798, en date du 15 avril 2004, soit les lots 3 252 525 à 3 252 534 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., chef de division, division urbanisme et permis.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 3.4.2.4.c du règlement de lotissement n<sup>o</sup> 614, ne soit pas exigé, car l'opération cadastrale a pour fin d'identifier au plan de cadastre officiel des lots déjà subdivisés.

2004-08-348

SUJET: APPROBATION DU PROJET N<sup>o</sup> 5230/S/61458902/N – HYDRO-QUÉBEC – PROJET « SENTIER-DES-CHÊNES

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du 22 juillet 2004 du projet n<sup>o</sup> 5230/S/61458902/N, soumis par Hydro-Québec, pour l'installation du réseau de distribution d'électricité sur la rue du Bosquet et la rue projetée numéro de lot 3 281 144.

2004-08-349

SUJET: RESCISION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2004-03-112

PROPOSÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De rescinder la résolution numéro 2004-03-112.



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2004-08-350

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N° 2004-02-44,  
MINUTE 7817 – LOTS 3 338 595 ET 3 338 596

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par la Division urbanisme et permis, d'entériner l'approbation, tel que présenté, du plan de subdivision n° 2004-02-44, minute 7817, en date du 15 juillet 2004, soit les lots projetés 3 338 595 et 3 338 596 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Daniel Lacroix, arpenteur géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p. chef de division, urbanisme et permis.

Les paiements pouvant être exigibles seront perçus selon la proposition faite le 21 juillet 2004 au groupe Provigo Distribution Inc.

2004-08-351

SUJET: APPROBATION DE LA MODIFICATION DU P.I.I.A. – PROJET  
« RENAISSANCE » PHASE 2

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'approuver la modification du P.I.I.A. approuvé en janvier 2004 afin d'autoriser des unités d'habitations en rangée sur la rue Renaissance en remplacement des habitations multi-plex (5 logements).

Les unités d'habitations en rangée ne doivent pas comporter de garage sous le niveau de la couronne de rue.

2004-08-352

SUJET: NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE  
PINCOURT À LA TABLE DE CONCERTATION JEUNESSE DE  
VAUDREUIL-SOULANGES

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater madame Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère, comme représentante de la Ville de Pincourt auprès de la Table de concertation Jeunesse de Vaudreuil-Soulanges et monsieur André D'Aragon, conseiller, comme représentant substitut.

D'autoriser la présence aux rencontres de travail de l'organisme, selon les besoins, des membres du personnel de la Ville comme support technique et administratif.

Que copie de cette résolution soit transmise aux organismes membres de la Table de concertation Jeunesse de Vaudreuil-Soulanges.



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h et s'est terminée à 20 h 10.

2004-08-353

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 10 AOÛT 2004

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 11, de lever la séance du 10 août 2004.



---

MICHEL KANDYBA, MAIRE



---

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** d'une assemblée publique de consultation, tenue le **14 septembre 2004**, à 19 h, dans la salle du conseil de la Ville, sur le projet de Règlement numéro 717-11:

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 717 TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AJOUTER DE NOUVELLES DISPOSITIONS RELATIVES À LA CONSTRUCTION ET À L'AMÉNAGEMENT À PROXIMITÉ D'UN COURS D'EAU ET RENDRE APPLICABLES LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA CONSTRUCTION ET À L'AMÉNAGEMENT À PROXIMITÉ D'UN COURS D'EAU DANS LA ZONE H6-06

### PRÉSENCES

Monsieur le maire Michel Kandyba, madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Marie-Andrée G. Laliberté, André D'Aragon et Jim Miron.

Madame Nicole Drouin, greffière, monsieur Michel Perrier, directeur général, et monsieur Richard Dubois, chef de division urbanisme et permis


Le projet de Règlement numéro 717-11 a été approuvé le 10 août 2004 par la résolution numéro 2004-08-338 L'avis public de consultation publique à cet effet a été donné le 17 août 2004 et publié le 21 août 2004.

Le 14 septembre 2004, à 19 h 15, une assemblée publique présidée par monsieur le maire Michel Kandyba a lieu dans la salle du conseil conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

5 personnes sont présentes dans la salle.

Après avoir expliqué le projet de règlement, entendu les personnes qui désirent s'exprimer, identifié les dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation et expliqué la nature et les modalités d'exercice du droit de demander que tout règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter, la consultation publique est terminée et monsieur le maire clôt l'assemblée à 19 h 28.

  
MICHEL KANDYBA, MAIRE

  
NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 14 septembre 2004**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Sont aussi présents: M<sup>me</sup> Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

Absence motivée : Monsieur le conseiller Claude Comeau

2004-09-354

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE SEPTEMBRE 2004

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance régulière du mois de septembre 2004.

2004-09-355

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 AOÛT 2004

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 10 août 2004, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2004-09-356

SUJET: APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 AOÛT 2004

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance du 10 août 2004.

2004-09-357

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois d'août 2004 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2004-09).

2004-09-358

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des contrats qu'il a autorisés pour le mois d'août 2004 conformément à l'article 6.3 du Règlement numéro 716 (liste numéro C-2004-09).

2004-09-359

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois d'août 2004 conformément au Règlement numéro 716.

2004-09-360

SUJET: OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE PINCOURT – MANDAT DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les représentants nommés officiellement pour siéger au nom du conseil au sein de l'Office municipal d'habitation de Pincourt soient :

- Monsieur Michel Bernier, directeur du Service de la sécurité incendie ;
- Monsieur Yvan Cardinal, citoyen de Pincourt





No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

2004-09-361

SUJET: CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE POUR LES ENTREPRISES DE CHEMIN DE FER

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'Agence métropolitaine de transport, L.R.Q., c. A-7.02, l'AMT a compétence exclusive sur le transport en commun par trains de banlieue sur son territoire ;

Considérant les dispositions relatives à l'exemption de taxes de la Loi sur la fiscalité municipale ;

Considérant les impacts des nouvelles dispositions budgétaires 2004-2005 du gouvernement du Québec, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer l'Agence métropolitaine de transport dans sa démarche de sensibilisation du gouvernement du Québec quant aux impacts du retrait du crédit d'impôt remboursable de 75% sur le financement des coûts de gestion et d'exploitation des lignes de trains de banlieue exploitées par l'AMT et à l'impact indirect de ce retrait du crédit d'impôt sur les municipalités qui assument 40% des frais d'exploitation et de gestion en vertu de la Loi sur l'AMT.

2004-09-362

SUJET: AMENDEMENT À LA POLITIQUE POL-ADM-TRE-1999-02-01 – POLITIQUE CONCERNANT LE RECOUVREMENT DES SOMMES DUES À LA VILLE

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la politique POL-ADM-TRE-1999-02-01 – Politique concernant le recouvrement des sommes dues à la Ville en la remplaçant par la politique POL-ADM-TRE-1999-02-01.1.

2004-09-363

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL CONCERNANT L'OCTROI D'UNE LICENCE D'UTILISATION DE DONNÉES DESCRIPTIVES ET GÉOMATIQUES

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, à signer pour et au nom de la Ville de Pincourt la convention entre la Ville de Pincourt et la Communauté métropolitaine de Montréal concernant l'octroi d'une licence d'utilisation de données descriptives et géomatiques.

VILLE DE PINCOURT



No de résolution  
ou annotation

De nommer, aux fins de l'application de la dite convention, y compris pour toute approbation qui y est requise, le directeur général, monsieur Michel Perrier, représentant pour la Ville de Pincourt.

2004-09-364

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE LOCATION DE LOCAUX ENTRE CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI DE VAUDREUIL-SOULANGES ET LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la signature par le directeur général, monsieur Michel Perrier, d'une convention de location de locaux entre Carrefour Jeunesse Emploi de Vaudreuil-Soulanges et la Ville de Pincourt.

2004-09-365

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois d'août 2004 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2004-09-366

SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2004-08, tel que préparé par madame Céline Bussièrès, trésorière.

2004-09-367

SUJET: RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 AOÛT 2004

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du rapport budgétaire au 31 août 2004.



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

2004-09-368

SUJET: RESCISION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2002-08-319 ET RÉVISION DE LA MARGE DE CRÉDIT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De rescinder la résolution numéro 2002-08-319 intitulée "Rescision de la résolution numéro 2001-08-261 et révision de la marge de crédit" et de demander à la Banque Nationale du Canada d'abaisser la marge de crédit du compte courant de la Ville de Pincourt à cinq cent mille dollars (500 000 \$).

2004-09-369

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés des commissions du conseil municipal:

Commission administrative : (aucun)

Commission de développement et de services aux citoyens :  
(aucun)

Commission de sécurité publique :

- 9 août 2004

Commission technique:

- 16 août 2004

Comité consultatif d'urbanisme :

- 7 septembre 2004

2004-09-370

SUJET: VENTE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES LE 11 NOVEMBRE 2004

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au dépôt de l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, d'ordonner à la greffière de vendre à l'enchère publique selon la Loi sur les cités et villes, les immeubles qui ont des arrérages de taxes pour les années 2002 et antérieures ainsi que l'immeuble

*Amendé par  
la résolution  
2005-05-214*



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

numéro de cadastre 2 744 712, cadastre du Québec, situé au 300, 5<sup>e</sup> Avenue, Pincourt, qui a des arranges de taxes pour les années 2003 et 2004.

Cette vente aura lieu dans la salle de délibérations du conseil, à l'Omni-centre, 375 boulevard Cardinal-Léger, Pincourt, **le 11 novembre 2004, à 10 heures.**

2004-09-371

SUJET: NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE PINCOURT POUR ACQUÉRIR SI NÉCESSAIRE DES IMMEUBLES LORS DE LA VENTE AUX ENCHÈRES PRÉVUE POUR LE 11 NOVEMBRE 2004 (ART. 536, LOI SUR LES CITÉS ET VILLES)

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer madame Céline Bussières, directrice des Services administratifs et financiers et trésorière, ou, en son absence, madame Nathalie Boisvert, assistante-trésorière, pour enchérir et acquérir les immeubles si nécessaire lors de la vente aux enchères pour non-paiement de taxes municipales et scolaires prévue pour le 11 novembre 2004 à 10 h, le tout en accord avec l'article 536 de la Loi sur les cités et villes.

2004-09-372

SUJET: CESSION DU LOT 1 724 109 DU CADASTRE DU QUÉBEC PAR MABAIE INC. À LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la cession par Mabaie inc. à la Ville de Pincourt du lot 1 724 109 du cadastre du Québec pour la valeur nominale de 1 \$.

Que le notaire Me Claude Chamberland soit mandaté pour préparer l'acte de cession aux frais de la Ville de Pincourt.

Que le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, ou en son absence la greffière madame Nicole Drouin, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, les documents contractuels.

2004-09-373

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 759 - RÈGLEMENT ADOPTANT LE PROGRAMME « RÉNOVATION QUÉBEC / VILLE DE PINCOURT – VOLET MAISONS LÉZARDÉES »

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 759 et renonçant à sa lecture en vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, d'adopter le règlement numéro 759 - Règlement adoptant le programme « Rénovation Québec / Ville de Pincourt – volet maisons lézardées ».

2004-09-374

SUJET : RÉCLAMATION DE MONSIEUR CAMIL POIRIER –  
REPRÉSENTATION À LA COUR DU QUÉBEC, DIVISION DES  
PETITES CRÉANCES

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater monsieur Gaston Bean de la firme Les Gestions F. Dumouchel ltée pour représenter et défendre les intérêts de la Ville de Pincourt devant la Cour du Québec, division des petites créances, district de Beauharnois, dans la cause portant le numéro 760-32-009254-048 intentée par monsieur Camil Poirier du 125 rue Martel, Pincourt.

2004-09-375

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 717-11 - RÈGLEMENT  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 717 TEL  
QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AJOUTER DE NOUVELLES DIS-  
POSITIONS RELATIVES À LA CONSTRUCTION ET À  
L'AMÉNAGEMENT À PROXIMITÉ D'UN COURS D'EAU ET  
RENDRE APPLICABLES LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA  
CONSTRUCTION ET À L'AMÉNAGEMENT À PROXIMITÉ D'UN  
COURS D'EAU DANS LA ZONE H6-06

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 717-11 et renonçant à sa lecture en vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, d'adopter le règlement numéro 717-11 - Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 717 tel qu'amendé, de façon à ajouter de nouvelles dispositions relatives à la construction et à l'aménagement à proximité d'un cours d'eau et rendre applicables les dispositions relatives à la construction et à l'aménagement à proximité d'un cours d'eau dans la zone H6-06.

2004-09-376

SUJET: MANDATS À NEXXLINK TECHNOLOGIES INC. – ÉLECTIONS  
2005

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

En vue des élections 2005, d'accorder un mandat à Nexxlink Technologies inc. pour la compilation électronique des résultats aux taux unitaires tels que déposés dans leur proposition du 30 juin 2004.

En préparation des élections 2005, d'accorder un mandat à Nexxlink Technologies inc. pour la confection et la révision de la liste électorale de novembre 2005 aux taux unitaires tels que déposés dans leur proposition du 30 juin 2004.

Que ces dépenses soient imputées au poste budgétaire 02-145-00-418 en 2005.

2004-09-377

SUJET: ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 717-12 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 717 TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AMENDER LES NORMES D'IMPLANTATION MINIMALE AU SOL POUR LES USAGES DE LA CLASSE D'USAGE UNIFAMILIALE EN RANGÉE DE LA ZONE H1-08

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le premier projet de règlement numéro 717-12 modifiant le règlement de zonage numéro 717, tel qu'amendé, afin d'amender les normes d'implantation minimale au sol pour les usages de la classe d'usage unifamiliale en rangée de la zone H1-08.

Que l'assemblée publique de consultation se tienne le 4 octobre 2004 à 19 h, dans la salle du conseil, ou à toute autre date déterminée par la greffière.

2004-09-378

SUJET: VENTE DE GRÉ À GRÉ DES LOTS 3 252 525 À 3 252 533 DU CADASTRE DU QUÉBEC À DÉVELOPPEMENT VAM INC. - PROJET « LE SOMMET BOISÉ » PHASE II

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la vente de gré à gré des lots 3 252 525 à 3 252 533 du cadastre du Québec à Développement VAM inc., d'une superficie totale de 57 094,45 pi<sup>2</sup> au coût de 0,55 \$ le pied carré, pour un montant de 31 401,95 \$, à payer à la signature de l'acte de vente notarié.

Que le notaire Me Claude Chamberland soit mandaté pour préparer l'acte de vente aux frais de l'acheteur.





No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Que le maire, monsieur Michel Kandyba, et la greffière, madame Nicole Drouin, ou en son absence, le directeur général, monsieur Michel Perrier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, les documents contractuels.

2004-09-379

SUJET : PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET LA VILLE DE PINCOURT VISANT L'IMPLANTATION D'UNE PREMIÈRE PHASE DE LA VOIE DE SERVICE DE L'AUTOROUTE 20 ET AUTRES TRAVAUX CONNEXES SUR LE BOULEVARD CARDINAL-LÉGER

Considérant les démarches entreprises par la Ville de Pincourt avec la Direction territoriale de l'Ouest-de-la-Montérégie du ministère des Transports du Québec depuis l'an 2000;

Considérant les plans préliminaires tirés de l'étude de la Direction territoriale transmis à la Ville de Pincourt en janvier 2003;

Considérant l'étude commandée par la Ville de Pincourt au Groupe-conseil Génivar, transmise à la Direction territoriale en avril 2003;

Considérant l'étude du Groupe CIMA+ de mars 2004 préparée pour le compte des promoteurs commerciaux actifs dans ce secteur;

Considérant que les travaux visant l'implantation d'une première phase de la voie de service de l'autoroute 20 ainsi que des travaux connexes de modification de la configuration du boulevard Cardinal-Léger sont nécessaires pour permettre le développement commercial anticipé dans ce secteur, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Direction territoriale de l'Ouest-de-la-Montérégie du ministère des Transports du Québec intègre dans sa planification de 2005 les modifications nécessaires, selon l'étude de mars 2004 de CIMA+, au tronçon du boulevard Cardinal-Léger relevant de sa compétence, soit entre l'autoroute 20 et le chemin Duhamel.

Qu'un protocole d'entente visant l'implantation de la phase 1 de la voie de service de l'autoroute 20, selon l'étude de mars 2004 de CIMA+, soit transmis par la Direction territoriale de l'Ouest-de-la-Montérégie, à la Ville de Pincourt le plus rapidement possible, considérant que les travaux doivent être complétés d'ici juin 2005.

Que copie de cette résolution soit transmise au député du comté de Vaudreuil et ministre des Transports, monsieur Yvon Marcoux.





No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2004-09-380

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE RÉSERVE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET STATIONNEMENTS ET PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – MISE À NIVEAU DES JEUX DE PARCS – PROJET SPÉCIAL SCL-2003-604

Considérant l'approbation du projet spécial SCL-2003-604, il est

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat des matériaux nécessaires pour la réparation de certains équipements de parcs et le réaménagement des aires de jeux au Parc Olympique, auprès de fournisseurs conformes, pour un montant ne dépassant pas 21 900 \$, toutes taxes incluses, net de ristourne.

Que cette dépense en immobilisation pour le projet spécial SCL-2003-604 – Mise à niveau des jeux de parcs, soit financée par le fonds de réserve parcs, terrains de jeux et stationnements pour un montant de 8 000 \$ et par le surplus non réservé pour un montant de 13 900 \$, pour un montant total de 21 900 \$ et que cette dépense soit imputée au poste comptable 22-700-10-044.

2004-09-381

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – PLANCHER DES CHALETS / PARCS TAILLON ET SHAMROCK – PROJET SPÉCIAL SCL-2003-629

Considérant l'approbation du projet spécial SCL-2003-629, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat de revêtement de plancher athlétique pour le plancher du chalet des Parcs Taillon et Shamrock – Projet spécial SCL-2003-629, auprès de fournisseurs conformes, pour un montant n'excédant pas 1 500 \$, toutes taxes incluses, net de ristourne;

Que cette dépense en immobilisation pour le projet spécial SCL-2003-629 soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste budgétaire 02-752-10-640.

2004-09-382

SUJET: PAIEMENTS MENSUELS –SEPTEMBRE 2004

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer les factures et les frais d'honoraires professionnels suivants:



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

### ASPHALTE TRUDEAU LTÉE

Pour le projet EXP-04-004, la somme de 248 864,36 \$ représentant le paiement du décompte progressif n° 3 et final pour les travaux de réfection des rues Marcotte, Monfort, Mgr Langlois, Forest et du passage piétonnier entre Cardinal-Léger et Place Loïselle.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-401-00-527.

### 9129-4330 QUÉBEC INC. LE GROUPE ATLAS

Pour le projet GEN-2004-302, la somme de 189 612,72 \$ représentant le paiement du décompte progressif n° 1 pour les travaux de réfection d'aqueduc et de pavage sur le boulevard de l'Île.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 747.

### INSPEC-SOL INC.

Pour le projet EXP-04-004, la somme de 13 114 \$ représentant le paiement de la facture numéro 25457 du contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de réfection des rues Marcotte, Monfort, Mgr Langlois, Forest et du passage piétonnier entre Cardinal-Léger et Place Loïselle.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-401-00-527.

Pour le projet GEN-2004-302, la somme de 3 832, 06 \$ représentant le paiement de la facture numéro 25528 du contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de réfection d'aqueduc et de pavage sur le boulevard de l'Île.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 747.

### GROUPE IMMOBILIER GRILLI

Pour le prolongement des services municipaux sur le boulevard de l'Île, la somme de 25 121,09 \$ représentant la quote-part de la Ville pour le paiement du décompte progressif numéro 2 et final de « Doncar construction inc. ».

Pour le prolongement des services municipaux sur le boulevard de l'Île, la somme de 875,82 \$ représentant la quote-part de la Ville pour le paiement des honoraires professionnels de surveillance du « Groupe conseil GENIVAR ».

Que ces dépenses soient imputées au règlement numéro 747.

### GROUPE CONSEIL GENIVAR

Pour le prolongement des services municipaux sur la 44<sup>e</sup> Avenue, la somme de 2 785,01 \$ représentant le paiement de la facture numéro 17551 pour la préparation des plans et devis.



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 750.

2004-09-383

SUJET: SIGNATURE D'UNE ENTENTE ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET V.A.M. INC. CONCERNANT LE PROJET DOMICILIAIRE « LE SOMMET BOISÉ » - PHASE II

Considérant le règlement numéro 727 concernant les ententes portant sur la réalisation des travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la signature par le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, d'une entente entre la Ville de Pincourt et V.A.M. inc. concernant le développement de la phase II du projet domiciliaire « Le Sommet Boisé ».

2004-09-384

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT – TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES POUR LE PROLONGEMENT DE L'AVENUE FOREST DANS LE PROJET « LE SOMMET BOISÉ » PHASE II

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement pour autoriser la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures requises pour les travaux de prolongement de l'avenue Forest dans la phase II du projet « Le Sommet Boisé » et décrétant à ces fins un financement par un emprunt à un montant suffisant pour en payer le coût, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2004-09-385

SUJET: AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION 2004-07-303 – OCTROI DU MANDAT DE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX ET DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES MARCOTTE, MONFORT, MGR LANGLOIS, FOREST ET DU PASSAGE PIÉTONNIER ENTRE PLACE LOISELLE ET BOULEVARD CARDINAL-LÉGER

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2004-07-303 en ajoutant le paragraphe suivant :

D'ajouter au contrat de « Asphalte Trudeau ltée » un montant de 112 149 \$ toutes taxes incluses, pour le prolongement des travaux sur l'avenue Forest et pour la réalisation de travaux imprévus.



No de résolution  
ou annotation

2004-09-386

VILLE DE PINCOURT

SUJET : OCTROI DU CONTRAT ET DES MANDATS POUR LES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA 44<sup>E</sup> AVENUE

Suite à l'ouverture des soumissions du 5 août 2004 et à l'analyse préparée par le Groupe conseil GENIVAR le même jour, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat concernant la soumission du prolongement de la 44<sup>e</sup> Avenue au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Les Excavations Gilbert Théorêt inc. » pour un montant de 159 877,85 \$, toutes taxes incluses.

De mandater « Groupe conseil GENIVAR » pour la surveillance des travaux selon les taux de l'Association des Ingénieurs conseils du Québec.

De mandater « Laboratoire A.B.S. » pour le contrôle qualitatif des matériaux pour un montant de 3 600 \$, toutes taxes incluses.

Que ces dépenses soient imputées au règlement numéro 750.

Que l'octroi de ce contrat et de ces mandats soit conditionnel à l'obtention du certificat d'autorisation du Ministère de l'environnement du Québec (MENV) et de toutes autorisations nécessaires à la réalisation des travaux.

2004-09-387

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – PROJET « DOMAINE DE LA FORÊT » - LOT 3 227 094 – 111, RUE DES MARRONNIERS

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le plan de maison préparé par Yves Cadieux pour la future construction au 111, rue des Marronniers (lot 3 227 094).

2004-09-388

SUJET: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 65, 25<sup>E</sup> AVENUE – RÉDUCTION DE LA MARGE AVANT

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la greffière à procéder selon l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour donner suite à la demande de dérogation mineure concernant la réduction de la marge avant à 6,69 mètres au 65, 25<sup>e</sup> Avenue.



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2004-09-389

SUJET: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – PROJET  
« RENAISSANCE » - RÉDUCTION DE LA SUPERFICIE  
D'IMPLANTATION AU SOL – UNITÉS UNIFAMILIALES EN  
RANGÉE - LOTS 3 177 948 À 3 177 951 INCLUSIVEMENT

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif  
d'urbanisme et d'autoriser la greffière à procéder selon l'article  
145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour donner  
suite à la demande de dérogation mineure concernant la réduction  
de la superficie minimale d'implantation des unités  
d'habitations unifamiliales en rangée à 48 m<sup>2</sup> sur les lots  
3 177 948 à 3 177 951 inclusivement dans le cadre du projet  
« Renaissance ».

2004-09-390

SUJET: APPROBATION DU PLAN N<sup>o</sup> 5230/S/61500216/P – HYDRO-  
QUÉBEC

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du 1<sup>er</sup> septembre 2004 du plan n<sup>o</sup>  
5230/S/61500216/P, soumis par Hydro-Québec, concernant des  
travaux dans le projet « Sommet Boisé ».

2004-09-391

SUJET: APPROBATION DU PLAN N<sup>o</sup> 5230/S/61487654/P – HYDRO-  
QUÉBEC

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du 1<sup>er</sup> septembre 2004 du plan n<sup>o</sup>  
5230/S/61487654/P, soumis par Hydro-Québec, concernant des  
travaux dans le projet « Domaine de la Forêt ».

2004-09-392

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – PROJET « DOMAINE DE LA  
FORÊT » PHASE 3 – AJOUT DE MODÈLES DE RÉSIDENCES

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les modèles de résidences suivants, proposés par la  
firme Plani-Choix Inc. dans le cadre du projet « Domaine de la Fo-  
rêt » phase 3 :



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Baron Deluxe II	Baron classique V.3 4 CH-GD
Baron classique V.2 4CH-GD	Cavalier 4 CH-GD
Jonquille I 4 CH-GD	Jonquille I 4 CH-GS
Jonquille I 3CH-GD	Jonquille I 3CH-GS
Giroflée II 4CH 2 SB GD	Giroflée II 4 CH 2 SB GS
Giroflée II 3 CH GD	Giroflée II 3 CH GS
Camélia 4 CH GD	Camélia 4 CH GS
Camélia 3 CH GD	Camélia I 3 CH GS
Iris GH 3 CH GD	Tulipe DR 3 CH GD

2004-09-393

SUJET: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 1 574 467 -  
FUTUR 108, CHEMIN DUHAMEL - MARGE AVANT

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la greffière à procéder selon l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour donner suite à la demande de dérogation mineure concernant l'augmentation de la marge avant à 16,94 mètres pour le bâtiment proposé dans le lot 1 574 467 pour le futur 108, chemin Duhamel.

2004-09-394

SUJET: REMBOURSEMENT DU DÉPÔT À 4100450 CANADA INC.  
(CONSTRUCTION PLANI-CHOIX)

Considérant la signature de la promesse d'achat par 4100450 Canada Inc. (Construction Plani-choix) le 12 décembre 2003, en vertu de la résolution 2003-10-350;

Considérant les problématiques importantes auxquelles ferait face le promoteur, suivant les études environnementales effectuées dans la zone H6-01 du plan de zonage de la Ville de Pincourt, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt rembourse à 4100450 Canada Inc. (Construction Plani-choix) le dépôt de quatre-vingt-seize mille six cent cinquante dollars et 79 cents (96 650,79 \$) suivant signature, par 4100450 Canada Inc. (Construction Plani-choix), d'un avis de résiliation de la promesse d'achat à être signifié à la Ville de Pincourt.

### PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h et s'est terminée à 20 h 45.



No de résolution  
ou annotation

2004-09-395

VILLE DE PINCOURT

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2004

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 46, de lever la séance du 14 septembre 2004.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE





No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** d'une assemblée publique de consultation, tenue le **4 octobre 2004**, à 19 h, dans la salle du conseil de la Ville, sur le projet de Règlement numéro 717-12:

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 717 TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AMENDER LES NORMES D'IMPLANTATION MINIMALE AU SOL POUR LES USAGES DE LA CLASSE D'USAGE UNIFAMILIALE EN RANGÉE DE LA ZONE H1-08

### PRÉSENCES

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame Danielle Carbonneau, assistante-greffière, monsieur Richard Du-bois, chef de division urbanisme et permis et monsieur Michel Perrier, directeur général et directeur du développement urbain.

Le projet de Règlement numéro 717-12 a été approuvé le 14 septembre 2004 par la résolution numéro 2004-09-377. L'avis public de consultation publique à cet effet a été donné le 17 septembre 2004 et publié le 18 septembre 2004.

Le 4 octobre 2004, à 19 h, une assemblée publique présidée par monsieur le maire Michel Kandyba a lieu dans la salle du conseil conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Aucune personne n'est présente dans la salle.

Conséquemment, à 19 h 03, n'ayant aucune question de l'auditoire, la consultation publique est terminée et monsieur le maire clôt l'assemblée.

  
MICHEL KANDYBA, MAIRE

  
NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **lundi, le 4 octobre 2004**, à 19 h 15, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Sont aussi présents: M<sup>me</sup> Danielle Carbonneau, assistante-greffière, et M. Michel Perrier, directeur général et directeur du développement urbain

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance spéciale du 4 octobre 2004
- 3a) Adoption du second projet de règlement numéro 717-12 – Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 717 tel qu'amendé, afin d'amender les normes d'implantation minimale au sol pour les usages de la classe d'usage unifamiliale en rangée de la zone H1-08
- 3b) Avis de motion – Modification du règlement de zonage afin d'amender les normes d'implantation minimale au sol pour les usages de la classe d'usage unifamiliale en rangée de la zone H1-08
4. Mandat à madame Chantal Lamarre, notaire, pour préparer un acte de radiation de servitudes partielle pour le lot 1 724 176
5. Amendement à la résolution 2004-09-378 – Vente de gré à gré des lots 3 252 525 à 3 252 533 du cadastre du Québec à Développement VAM inc. – Projet « Le Sommet Boisé » Phase II
6. Autorisation de signature d'un acte de cession du lot 1 724 109 par le groupe Ma Maie inc. à la Ville de Pincourt
7. Modification de l'entente régionale relative au Centre d'urgence 9-1-1
8. Période de questions
9. Levée de la séance spéciale

### CERTIFICAT

Je soussignée, NICOLE DROUIN, greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment livré aux membres du conseil conformément à la loi.

  
\_\_\_\_\_  
NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

- 2004-10-396      SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 19 h 15, d'ouvrir la séance spéciale du 4 octobre 2004.
- 2004-10-397      SUJET: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE  
DU 4 OCTOBRE 2004
- PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du 4 octobre 2004.
- 2004-10-398      SUJET: ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO  
717-12 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZO-  
NAGE NUMÉRO 717 TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AMENDER LES  
NORMES D'IMPLANTATION MINIMALE AU SOL POUR LES  
USAGES DE LA CLASSE D'USAGE UNIFAMILIALE EN RAN-  
GÉE DE LA ZONE H1-08
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter le second projet de règlement numéro 717-12 - Règle-  
ment modifiant le Règlement de zonage numéro 717 de la Ville de  
Pincourt, tel qu'amendé, afin d'amender les normes d'implantation  
minimale au sol pour les usages de la classe d'usage unifamiliale  
en rangée de la zone H1-08.
- 2004-10-399      AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN  
D'AMENDER LES NORMES D'IMPLANTATION MINIMALE AU  
SOL POUR LES USAGES DE LA CLASSE D'USAGE UNIFAMI-  
LIALE EN RANGÉE DE LA ZONE H1-08
- Monsieur le conseiller Jim Miron annonce qu'un règlement modi-  
fiant le Règlement de zonage numéro 717 de la Ville de Pincourt,  
tel qu'amendé, afin d'amender les normes d'implantation mini-  
male au sol pour les usages de la classe d'usage unifamiliale en  
rangée de la zone H1-08 sera déposé sur la table du conseil pour  
être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.
- Compte tenu du dépôt du projet de règlement, que dispense de  
lecture dudit règlement soit accordée lors de son adoption.



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

2004-10-400

SUJET : MANDAT À MADAME CHANTAL LAMARRE, NOTAIRE, POUR PRÉPARER UN ACTE DE RADIATION DE SERVITUDES PAR HYDRO-QUÉBEC POUR LE LOT 1 724 176

Rescindée par  
la résolution  
2004-11-469

PROPOSE PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYE PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater Me Chantal Lamarre, notaire, pour préparer l'acte de radiation partielle par Hydro-Québec aux droits résultant des actes de servitudes publiés au bureau de la publicité des droits de Vaudreuil le 23 octobre 1952 sous le numéro 71012 et le 26 février 1953 sous le numéro 71654 et au bureau de Montréal le 10 novembre 1952 sous le numéro 979884 et le 13 février 1953 sous le numéro 993829.

Que cette radiation soit consentie pour un montant forfaitaire de 1 000 \$ et que les frais de préparation et de publication de l'acte notarié soient à la charge de la Ville de Pincourt.

Que le maire, monsieur Michel Kandyba et la greffière, madame Nicole Drouin, ou en son absence, l'assistante-greffière, madame Danielle Carbonneau, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, les documents contractuels.

2004-10-401

SUJET: AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2004-09-378 – VENTE DE GRÉ À GRÉ DES LOTS 3 252 525 À 3 252 533 DU CADASTRE DU QUÉBEC À DÉVELOPPEMENT VAM INC. – PROJET « LE SOMMET BOISÉ » PHASE II

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2004-09-378 – Vente de gré à gré des lots 3 252 525 à 3 252 533 du cadastre du Québec à Développement VAM Inc. – Projet « Le Sommet Boisé » Phase II en changeant :

*« d'une superficie totale de 57 094,45 pi<sup>2</sup> au coût de 0,55 \$ le pied carré, pour un montant de 31 401,95 \$, »*

par :

*« d'une superficie totale de 63 604,37 pi<sup>2</sup> au coût de 0,55 \$ le pied carré, pour un montant total de 34 982,40 \$, »*

2004-10-402

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE DE CESSION DU LOT 1 724 109 PAR LE GROUPE MA BAIE INC. À LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et la greffière, madame Nicole Drouin, ou, en son absence, l'assistante-greffière, madame Danielle Carbonneau, à signer pour et au nom de la Ville un acte de cession du lot 1 724 109 par le Groupe Ma Baie Inc. à la Ville de Pincourt.

2004-10-403

SUJET: MODIFICATION DE L'ENTENTE RÉGIONALE RELATIVE AU CENTRE D'URGENCE 9-1-1

Considérant que, le 28 janvier 2004, toutes les municipalités locales de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ont conclu une entente avec la MRC pour la fourniture d'un service régional de traitement des appels 9-1-1 (ci-après appelé « Centre d'urgence 9-1-1 »);

Considérant que le Centre d'urgence 9-1-1 gère et traite notamment les appels destinés aux services de sécurité incendie de toutes les municipalités locales de la MRC;

Considérant que, dans Vaudreuil-Soulanges, les services locaux de sécurité incendie sont intermunicipaux, soit au moyen d'ententes de fourniture de services, soit par ententes d'entraide entre les municipalités locales et que ces services utilisent des radios mobiles pour communiquer entre eux et utilisent différentes fréquences, des répéteurs et des antennes;

Considérant qu'il serait dans l'intérêt de toutes les municipalités locales du territoire de coordonner les radiocommunications des différents services de sécurité incendie en mettant en commun les fréquences, les répéteurs, les antennes et les licences et qu'il serait avantageux que ce service fasse partie et complète le service régional de traitement des appels 9-1-1 confié à la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Considérant qu'il y a lieu de modifier en conséquence l'entente du 28 janvier 2004 concernant le projet régional de Centre d'urgence 9-1-1 pour inclure le service de radiocommunication des différents services de sécurité incendie des municipalités locales du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Considérant qu'il serait opportun que l'entente intermunicipale se termine en même temps que le contrat de services octroyé par la MRC pour le traitement des appels 9-1-1, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les modifications à l'entente intermunicipale intervenue le 28 janvier 2004 concernant un projet régional de « Centre d'urgence 9-1-1 » de la façon suivante :



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

1. L'article 1 est modifié en ajoutant, après le paragraphe 1.1, le paragraphe 1.2 :  
  
« 1.2 La présente entente comprend la fourniture d'un service de radiocommunication mobile pour permettre aux différents services de sécurité incendie des municipalités locales du territoire de la MRC de communiquer par radios mobiles, lequel service sera considéré comme faisant partie, pour les fins de la présente entente, du service 9-1-1. »
  
2. L'article 2 est modifié en ajoutant, après le paragraphe 2.1, les paragraphes 2.2 et 2.3 suivants :  
  
« 2.2 Les municipalités locales qui détiennent des licences d'utilisation de fréquences pour les fins de leur service de sécurité incendie les transfèrent à la MRC, laquelle devra en prendre charge et prendre les moyens nécessaires pour que tous les services de sécurité incendie puissent communiquer par radios mobiles.  
  
2.3 Sur demande des municipalités locales intéressées et à leur frais, la MRC pourra fournir des services de radiocommunication à d'autres services municipaux ou à d'autres municipalités en autant que cela ne nuira pas aux radiocommunications des services de sécurité incendie existants sur le territoire de la MRC. »
  
3. L'article 3 est modifié en ajoutant, après le paragraphe 3.1.3, le paragraphe 3.1.4 suivant :  
  
« 3.1.4 Les coûts d'exploitation du service relatif aux radiocommunications des services de sécurité incendie y compris notamment l'utilisation des fréquences, des répéteurs, des antennes et du coût des licences seront répartis à compter du 1<sup>er</sup> mai 2004 entre les municipalités locales, 50 % en proportion de leur richesse foncière uniformisée et 50 % en proportion de leur population. »
  
4. L'article 6 est modifié en remplaçant le paragraphe 6.1 par le paragraphe 6.1 suivant :  
  
« 6.1 La présente entente se terminera le 31 mars 2009 et, par la suite, elle se renouvellera automatiquement par période de cinq ans à moins qu'elle ne soit dénoncée par écrit par l'une des parties au moyen d'un préavis d'intention d'au moins 12 mois et d'un avis d'au moins six mois avant l'expiration de la durée initiale ou d'un renouvellement. »

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, ou, en son absence, la greffière, madame Nicole Drouin, à signer pour et au nom de la Ville de Pincourt l'entente modifiée.





No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PÉRIODE DE QUESTIONS:

Aucune question de l'auditoire.

2004-10-404

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 17, de lever la séance spéciale du 4 octobre 2004.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

  
NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE





No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 12 octobre 2004**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Claude Comeau, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Absence motivée : M. le conseiller Stéphane Boyer

Sont aussi présents: M<sup>me</sup> Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

2004-10-405

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS D'OCTOBRE 2004

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 35, d'ouvrir la séance régulière du mois d'octobre 2004.

2004-10-406

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 14 SEPTEMBRE ET 4 OCTOBRE 2004

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture des procès-verbaux des séances des 14 septembre et 4 octobre 2004, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2004-10-407

SUJET: APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 14 SEPTEMBRE ET 4 OCTOBRE 2004

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les procès-verbaux des séances des 14 septembre et 4 octobre 2004.

2004-10-408

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de septembre 2004 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2004-10).

2004-10-409

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES  
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de septembre 2004 conformément au Règlement numéro 716.

2004-10-410

SUJET: AUTORISATION DE LOCATION AUPRÈS DU CENTRE DE  
GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT D'UNE FOURGON-  
NETTE MINI-PASSAGER ALLONGÉE

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la location auprès du Centre de gestion de l'équipement roulant d'une fourgonnette mini-passager allongée selon les modalités de l'entente 1999-0027 au coût mensuel de 488 \$ à compter du mois de janvier 2005.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-210-00-411.

2004-10-411

SUJET: AVIS DE NON-RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE  
INTERMUNICIPALE RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION ET  
À L'EXPLOITATION PAR FOURNITURE DE SERVICES DE LA  
PART DE LA VILLE DE PINCOURT D'UN SYSTÈME COMMUN  
D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ENTRE LA  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-  
PERROT ET LA VILLE DE PINCOURT ET LA MUNICIPALITÉ DE  
TERRASSE-VAUDREUIL

Considérant l'article 14.0 (durée de l'entente et renouvellement) de l'entente intermunicipale entre la Municipalité de la Paroisse de



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et la Ville de Pincourt et la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil, relativement à la construction et à l'exploitation par fourniture de services de la part de la Ville de Pincourt d'un système commun d'assainissement des eaux usées ;

Considérant que le renouvellement de l'entente vient à échéance le 24<sup>e</sup> jour d'avril 2005, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt informe les municipalités participantes de son intention de mettre fin à la présente entente dans sa forme actuelle;

D'inviter les autres municipalités à négocier avec la Ville de Pincourt les bases devant conduire à la signature d'une nouvelle entente relativement à l'exploitation par fourniture de services de la part de la Ville de Pincourt d'un système commun d'assainissement des eaux usées ;

De faire parvenir aux municipalités de Terrasse-Vaudreuil et de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot la présente résolution selon les modalités de l'entente intermunicipale.

2004-10-412

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de septembre 2004 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2004-10-413

SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2004-09, tel que préparé par madame Céline Bussièrès, trésorière.

2004-10-414

SUJET: APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER 2005 ET DU PLAN TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILI-

5614-2006  
Amendée par  
résolution  
2005-06-243  
Formules Mun



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

### SATION 2005-2006-2007 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le budget de l'exercice financier 2005 et le plan triennal des dépenses en immobilisation 2005-2006-2007 de l'Office municipal d'habitation de Pincourt et d'accepter la contribution municipale au déficit au montant de 17 246 \$, cette quote-part étant déjà incluse dans la quote-part de la Ville de Pincourt à la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'exercice 2005.

2004-10-415

### SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés des commissions du conseil municipal:

#### Commission administrative :

- 17 août 2004

#### Commission de développement et de services aux citoyens :

- 7 septembre 2004
- 4 octobre 2004

#### Commission de sécurité publique :

- 13 septembre 2004

#### Commission technique:

- 21 septembre 2004

#### Comité consultatif d'urbanisme : (aucun)

2004-10-416

### SUJET: NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 12 NOVEMBRE 2004 AU 11 MARS 2005

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que monsieur le conseiller Stéphane Boyer soit nommé maire suppléant pour la période du 12 novembre 2004 au 11 mars 2005.



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

2004-10-417

### AVIS DE MOTION - TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE FISCALE 2005

Monsieur le conseiller Jim Miron annonce qu'un règlement décrétant les taux des taxation pour l'année 2005, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2004-10-418

### AVIS DE MOTION - TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS RECYCLABLES POUR L'ANNÉE FISCALE 2005

Monsieur le conseiller Jim Miron annonce qu'un règlement décrétant le tarif de compensation pour le service de collecte, transport et disposition des ordures ménagères et de la collecte sélective des déchets recyclables pour l'année fiscale 2005 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2004-10-419

### AVIS DE MOTION - TARIF DE COMPENSATION POUR LES SERVICES D'EAU ET D'ÉGOUT POUR L'ANNÉE FISCALE 2005

Monsieur le conseiller Jim Miron annonce qu'un règlement décrétant le tarif de compensation pour les services d'eau et d'égout pour l'année fiscale 2005 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2004-10-420

### AVIS DE MOTION - TAXE FONCIÈRE ANNUELLE BASÉE SUR LA SUPERFICIE DE TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES POUR ACQUITTER EN 2005 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT

Monsieur le conseiller Jim Miron annonce qu'un règlement pour décréter l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2005 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'Île Perrot, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2004-10-421

### AVIS DE MOTION - TAXE FONCIÈRE BASÉE SUR LA SUPERFICIE DE TOUS LES BIENS FONDS IMPOSABLES POUR ACQUITTER EN 2005 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA S.Q.A.E.

Monsieur le conseiller Jim Miron annonce qu'un règlement pour décréter l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

tous les biens fonds imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2005 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la S.Q.A.E., sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2004-10-422

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 760 – RÈGLEMENT AUTORISANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX RELATIFS AUX INFRASTRUCTURES ET AUX ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX REQUIS POUR LE PROLONGEMENT DE L'AVENUE FOREST, AINSI QUE LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX ET LES HONORAIRES PROFESSIONNELS, ET DÉCRÉTANT À CES FINS DES DÉPENSES ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 735 000 \$

Après lecture du règlement, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement numéro 760 - Règlement autorisant la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux requis pour le prolongement de l'avenue Forest, ainsi que la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et les honoraires professionnels, et décrétant à ces fins des dépenses et un emprunt n'excédant pas 735 000 \$.

Que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 760 ait lieu le 1<sup>er</sup> novembre 2004, ou à toute autre date déterminée par la greffière.

D'autoriser un emprunt temporaire n'excédant pas 90% du montant total de l'emprunt décrété au Règlement numéro 760.

2004-10-423

SUJET: VENTE DE GRÉ À GRÉ DU LOT 3 309 463 DU CADASTRE DU QUÉBEC À MONSIEUR PIERRE DAIGLE

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la vente de gré à gré du lot 3 309 463 du cadastre du Québec à monsieur Pierre Daigle, d'une superficie de 93,7m<sup>2</sup> au coût de 17,73 \$ le mètre carré, pour un montant de 1 661,30 \$ plus les taxes applicables.

Que le choix du notaire et les frais inhérents à la préparation des documents notariés soient assumés par l'acheteur.

Que le maire, monsieur Michel Kandyba, et la greffière, madame Nicole Drouin, ou en son absence, le directeur général, monsieur Michel Perrier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, les documents contractuels.



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

2004-10-424

SUJET: ENTENTE ENTRE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC  
ET LA VILLE DE PINCOURT CONCERNANT  
L'ADMINISTRATION DU « PROGRAMME RÉNOVATION QUÉ-  
BEC »

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la signature par le maire, monsieur Michel Kandyba et la greffière, madame Nicole Drouin, de l'entente, telle que déposée, entre la Société d'habitation du Québec et la Ville de Pincourt concernant l'administration du « Programme rénovation Québec ».

2004-10-425

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE SURPLUS  
NON RÉSERVÉ – REMPLACEMENT DES VITRES THERMOS À  
LA CASERNE D'INCENDIE – PROJET SPÉCIAL ENT-2004-513

Considérant l'approbation du projet spécial ENT-2004-513, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat des matériaux nécessaires au remplacement des vitres thermos à la caserne d'incendie, auprès de fournisseurs conformes, pour un montant ne dépassant pas 1 500 \$, toutes taxes incluses, net de ristourne.

Que cette dépense en immobilisation pour le projet spécial ENT-2004-513 soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste budgétaire 02-226-10-531.

2004-10-426

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE SURPLUS  
NON RÉSERVÉ – VENTILATION DES VESTIAIRES À LA PIS-  
CINE – PROJET SPÉCIAL SCL-2003-605

Considérant l'approbation du projet spécial SCL-2003-605, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat de ventilateurs pour les vestiaires à la piscine Olympique, auprès de fournisseurs conformes, pour un montant n'excédant pas 600 \$, toutes taxes incluses, net de ristourne;

Que cette dépense en immobilisation pour le projet spécial SCL-2003-605 soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste budgétaire 02-740-10-531.





No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2004-10-427

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE SURPLUS  
NON RÉSERVÉ – SIGNALISATION NOUVEAUX PROJETS  
DOMICILIAIRES – PROJET SPÉCIAL ENT-2004-505

Considérant l'approbation du projet spécial ENT-2004-505, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat de matériel de signalisation pour les nouveaux projets domiciliaires, auprès de Impression Seri-Vigi, pour un montant n'excédant pas 9 100 \$, toutes taxes incluses, net de ristourne;

Que cette dépense en immobilisation pour le projet spécial ENT-2004-505 soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste budgétaire 02-350-00-648.

2004-10-428

SUJET: PAIEMENTS MENSUELS –OCTOBRE 2004

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer les factures et les frais d'honoraires professionnels suivants:

**GROUPE CONSEIL GENIVAR**

Pour le projet GEN-2004-302, la somme de 1 370,57 \$ représentant le paiement de la facture n° 17557 pour les honoraires de surveillance concernant la réhabilitation des regards sur le boulevard de l'Île.

Pour le projet GEN-2004-302, la somme de 4 867,25 \$ représentant le paiement de la facture n° 17556 pour les honoraires de surveillance concernant la réfection d'aqueduc sur le boulevard de l'Île.

Pour le projet GEN-2004-302, la somme de 6 389,62 \$ représentant le paiement de la facture n° 17558 pour les honoraires de surveillance concernant la réfection du pavage sur le boulevard de l'Île.

Que ces dépenses soient imputées au règlement numéro 747.

Pour le prolongement des services municipaux sur la 44<sup>e</sup> Avenue, la somme de 1 236,52 \$ représentant le paiement de la facture n° 17562 concernant la réalisation d'un inventaire floristique d'appoint.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 750.



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

### 9129-4330 QUÉBEC INC.- LE GROUPE ATLAS

Pour le projet GEN-2004-302, la somme de 170 033,71 \$ représentant le paiement du décompte progressif numéro 2 pour les travaux de réfection d'aqueduc et de pavage sur le boulevard de l'Île.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 747.

### INSPEC-SOL INC.

Pour le projet GEN-2004-302, la somme de 5 574,11 \$ représentant le paiement de la facture n° 26199 pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de réfection d'aqueduc et de pavage sur le boulevard de l'Île.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 747.

2004-10-429

**SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ - AMÉNAGEMENT D'UN SITE DE NEIGES USÉES – PROJET SPÉCIAL GEN-2003-004**

Considérant l'approbation du projet spécial GEN-2003-004 et suite à l'ouverture des soumissions du 5 octobre 2004 et à l'analyse préparée par le Groupe-conseil GENIVAR le même jour, il est

**PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'octroyer le contrat concernant l'aménagement d'un site de neiges usées au plus bas soumissionnaire conforme soit « Les Pavages d'Amour inc. » pour un montant n'excédant pas 209 000 \$, toutes taxes incluses.

De mandater le « Groupe-conseil GENIVAR » pour la surveillance des travaux pour un montant n'excédant pas 9 202 \$, toutes taxes incluses.

De mandater « Inspec-Sol inc. » pour le contrôle qualitatif des matériaux pour un montant n'excédant pas 3 864,84 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser l'achat d'une barrière mécanisée auprès de fournisseurs autorisés pour un montant n'excédant pas 11 502,50 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser la fourniture du matériel et des services électriques nécessaires auprès de fournisseurs autorisés pour un montant n'excédant pas 5 751,25 \$, toutes taxes incluses.

Que ces dépenses en immobilisation pour le projet spécial GEN-2003-004 soient financées par le surplus non réservé et soient imputées au poste comptable 22-300-10-034.



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

2004-10-430

SUJET: RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT  
DES VOIES PUBLIQUES MUNICIPALES POUR UNE 4<sup>E</sup> ANNÉE  
– SAISON 2004-2005 – PSDU-ENT-01-01

*Amendée par  
la résolution  
2004-12-525*

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le renouvellement du contrat pour le déneigement des voies publiques municipales (PSDU-ENT-01-01) pour la 4<sup>e</sup> année, soit la saison 2004-2005 avec le fournisseur « Landcare Independant Inc. » en retranchant les articles 9.6.2, 9.6.3, 9.6.4 et 9.6.9 du bordereau des prix et en révisant le prix unitaire et le nombre de kilomètres de l'article 9.6.1 à 1 950 \$ / km pour 55 kilomètres, pour un montant annuel de 123 364,31 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-330-00-531.

2004-10-431

SUJET: DÉROGATION MINEURE – 65, 25<sup>E</sup> AVENUE (LOT 1 720 918)

Considérant que toutes les exigences prévues par la loi sur l'aménagement et l'urbanisme et le Règlement numéro 616 ont été observées, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie de la résolution.

Que la marge avant exigée de 7,6 mètres soit réduite à 6,69 mètres au 65, 25<sup>e</sup> Avenue (lot 1 720 918).

2004-10-432

SUJET: DÉROGATION MINEURE – PROJET « RENAISSANCE » - LOTS  
3 177 948 À 3 177 951

Considérant que toutes les exigences prévues par la loi sur l'aménagement et l'urbanisme et le Règlement numéro 616 ont été observées, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie de la résolution.

Que la superficie minimale d'implantation au sol exigée des unités d'habitations unifamiliales en rangée de 60 mètres carrés soit réduite à 48 mètres carrés sur les lots 3 177 948 à 3 177 951.



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

2004-10-433

SUJET: DÉROGATION MINEURE – LOT 1 574 467 (FUTUR 108, CHEMIN DUHAMEL)

Considérant que toutes les exigences prévues par la loi sur l'aménagement et l'urbanisme et le Règlement numéro 616 ont été observées, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie de la résolution.

Que la marge avant exigée de 8,1 mètres soit augmentée à 16,94 mètres sur le lot 1 574 467 (futur 108, chemin Duhamel).

2004-10-434

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N° T14875-1 – MINUTE 34166 – 106, BOULEVARD CARDINAL-LÉGER - LOT 3 365 535

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par la division urbanisme et permis, d'entériner l'approbation, tel que présenté, du plan de subdivision n° T14875-1, minute 34166, en date du 24 août 2004, soit le lot 3 365 535 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Roger Trudeau, arpenteur-géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., chef de division, division urbanisme et permis.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain pour le fonds réserve parcs, terrains de jeux et stationnements au montant de 1 320,00 \$ soit exigible telle que prévue à l'article 3.4.2.4.c du Règlement de lotissement n° 614 pour ledit fonds.

2004-10-435

SUJET: APPROBATION DU PLAN N° 29-2206771-R-24-221 PIN04-4 – VIDÉOTRON LTÉE

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du 27 septembre 2004 du plan n° 29-2206771-R-24-221 PIN04-4, soumis par Vidéotron Ltée concernant des travaux sur le territoire de la ville de Pincourt.

2004-10-436

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N° 836956 – MINUTE 7497 – PROJET « SOMMET BOISÉ » - LOTS 3 244 595 À 3 244 613



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par la division urbanisme et permis, d'approuver, tel que présenté, le plan de subdivision n° 836956, minute 7497, en date du 19 septembre 2004, soit les lots 3 244 595 à 3 244 613 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., chef de division, division urbanisme et permis.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain prévue à l'article 3.4.2.4.c du Règlement de lotissement n° 614 ne soit pas exigé suite à l'entente intervenue entre la Ville et le promoteur.

2004-10-437

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – PROJET « SOMMET BOISÉ » -  
MODÈLES « LE GIBSON » ET « RICHELIEU III »

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le P.I.I.A. pour les modèles « Le Gibson » et « Richelieu III » et que ces modèles soient ajoutés aux modèles déjà approuvés pour le projet « Sommet boisé ».

2004-10-438

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – PROJET « SOMMET BOISÉ » -  
MODÈLE « RÉSIDENCE BEAULIEU-RENAUD » - 72, DU RO-  
CHER (LOT 3 252 528)

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le P.I.I.A. pour le modèle de maison « Résidence Beaulieu-Renaud » proposé au 72, rue du Rocher (lot 3 252 528).

2004-10-439

SUJET: APPROBATION DU DOCUMENT INTITULÉ « SCHÉMA DE  
COUVERTURE DE RISQUES »

Considérant l'approbation de la Commission de Sécurité Publique, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le document intitulé « Schéma de couverture de risques » et d'en autoriser l'envoi à la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges.



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

2004-10-440

SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL AVEC LANDCARE  
INDEPENDANT INC. POUR LE STATIONNEMENT DES ÉQUI-  
PEMENTS DE DÉNEIGEMENT – SAISON 2004-2005

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer pour et au nom de la Ville le bail entre la Ville de Pincourt et Landcare Independant inc. pour des espaces de stationnement pour remiser les équipements de déneigement de l'entrepreneur pour la saison 2004-2005.

2004-10-441

SUJET: VENTE DE GRÉ À GRÉ DES LOTS 3 177 916 À 3 177 952 DU  
CADASTRE DU QUÉBEC À 2947-0325 QUÉBEC INC. – PRO-  
JET « VILLAGE RENAISSANCE » PHASE III

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la vente de gré à gré des lots 3 177 916 à 3 177 952 du cadastre du Québec à 2947-0325 Québec inc., d'une superficie totale de 88 096,6 pieds carrés au coût de 0,55 \$ le pied carré, pour un montant de 48 453,13 \$ à être payé à la signature de l'acte de vente notarié, le tout conditionnel et suivant le dépôt à la Ville de Pincourt des lettres de crédit bancaire stipulées à « l'entente concernant les phases II et III du projet domiciliaire "Village Renaissance" » intervenue entre les parties le 24 mars 2004.

Que le notaire Jean-Guy Sauvé soit mandaté pour préparer l'acte de vente aux frais de l'acheteur.

Que le maire, monsieur Michel Kandyba, et la greffière, madame Nicole Drouin, ou en son absence, l'assistante-greffière, madame Danielle Carbonneau, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, les documents contractuels.

2004-10-442

SUJET: ÉCHANGE PAR 2947-0325 QUÉBEC INC. À VILLE DE  
PINCOURT DU LOT 3 177 913 ET PAR VILLE DE PINCOURT À  
2947-0325 QUÉBEC INC. DU LOT 3 177 915 DU CADASTRE  
OFFICIEL DU QUÉBEC – PROJET « VILLAGE RENAISSANCE » PHASE III

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ





No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

De mandater Me Jean-Guy Sauv , notaire, pour pr parer un acte d' change par 2947-0325 Qu bec inc.   Ville de Pincourt du lot 3 177 913 et par Ville de Pincourt   2947-0325 Qu bec inc. du lot 3 177 915, du cadastre officiel du Qu bec, le tout conditionnel et suivant le d p t   la Ville de Pincourt des lettres de cr dit bancaire stipul es   « l'entente concernant les phases II et III du projet domiciliaire "Village Renaissance" » intervenue entre les parties le 24 mars 2004.

Que les honoraires pour la pr paration dudit acte soient aux frais de 2947-0325 Qu bec inc.

Que le maire, monsieur Michel Kandyba, et la greffi re, madame Nicole Drouin, ou en son absence, l'assistante-greffiere, madame Danielle Carbonneau, soient autoris s   signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, les documents contractuels.

### P RIODE DE QUESTIONS:

La p riode de questions a d but    20 h 03 et s'est termin e   20 h 54.

2004-10-443

SUJET: LEV E DE LA S ANCE DU 12 OCTOBRE 2004

PROPOS  PAR M<sup>me</sup> Marie-Andr e G. Lalibert , conseill re  
APPUY  PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET R SOLU   L'UNANIMIT 

  20 h 55, de lever la s ance du 12 octobre 2004.

  
MICHEL KANDYBA, MAIRE

  
NICOLE DROUIN, GREFFI RE





No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **lundi, le 18 octobre 2004**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, André D'Arçon, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Sont aussi présents: M<sup>me</sup> Nicole Drouin, greffière, et M. Michel Perrier, directeur général et directeur du développement urbain

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Demande de dérogation mineure – projet « Sentier-des-Chênes » - lot 3 281 109 (futur 236, du Bosquet) – réduction de la marge latérale 2
4. Approbation du P.I.I.A. – trame routière – projet « Domaine de la Forêt » - zone H5-01
5. Vente de gré à gré des lots 3 202 364 et 3 202 365 du cadastre du Québec à Entreprises Allard Ménard inc. – avenue Forest
6. Vente de gré à gré des lots 3 202 366 à 3 202 369 et 3 263 381 à 3 263 384 du cadastre du Québec à Développement VAM inc. – projet « Le Sommet Boisé » phase 2
7. Adoption du règlement numéro 717-12 – règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 717 tel qu'amendé, afin d'amender les normes d'implantation minimale au sol pour les usages de la classe d'usage unifamiliale en rangée de la zone H1-08
8. Servitude d'utilité publique avec Hydro-Québec et Bell Canada – projet « Domaine de la Forêt »
9. Période de questions
10. Levée de la séance spéciale.

### CERTIFICAT

Je soussignée, NICOLE DROUIN, greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment livré aux membres du conseil conformément à la loi.

  
NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE

2004-10-444

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

PROPOSÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 09, d'ouvrir la séance spéciale du 18 octobre 2004.



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2004-10-445

SUJET: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE  
DU 18 OCTOBRE 2004

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du 18 octobre  
2004.

2004-10-446

SUJET: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – PROJET « SENTIER-  
DES-CHÊNES » - LOT 3 281 109 (FUTUR 236, RUE DU BOS-  
QUET) – RÉDUCTION DE LA MARGE LATÉRALE 2

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif  
d'urbanisme et d'autoriser la greffière à procéder selon l'article  
145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour donner  
suite à la demande de dérogation mineure concernant la réduc-  
tion de la marge latérale 2 à 2,47 mètres sur le lot 3 281 109 (fu-  
tur 236, rue du Bosquet).

2004-10-447

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – TRAME ROUTIÈRE – PROJET  
« DOMAINE DE LA FORÊT » - ZONE H5-01

PROPOSÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif  
d'urbanisme et d'approuver le P.I.I.A. pour la trame routière du  
projet « Domaine de la Forêt » dans la zone H5-01.

2004-10-448

SUJET: VENTE DE GRÉ À GRÉ DES LOTS 3 202 364 ET 3 202 365 DU  
CADASTRE DU QUÉBEC À ENTREPRISES ALLARD MÉNARD  
INC. – AVENUE FOREST

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la vente de gré à gré des lots 3 202 364 et 3 202 365  
du cadastre du Québec à Entreprises Allard Ménard inc., d'une  
superficie totale de 90 009.64 pi<sup>2</sup> au coût de 1,25 \$ le pied carré,  
pour un montant de 112 512,05 \$, à payer à la signature de l'acte  
de vente notarié, le tout selon la promesse d'achat intervenue en-  
tre les parties le 26 février 2004. L'acte de vente devra inclure la  
clause de la promesse d'achat à l'effet que le coût d'installation  
des infrastructures municipales selon les spécifications de la mu-  
nicipalité sera à la charge de l'acheteur.

*Amendée par  
la résolution  
2004-12-510*



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Que le notaire Me Claude Chamberland, soit mandaté pour préparer l'acte de vente aux frais de l'acheteur.

Que le maire, monsieur Michel Kandyba, et la greffière, madame Nicole Drouin, ou en son absence, l'assistante-greffière, madame Danielle Carbonneau, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, les documents contractuels.

2004-10-449

SUJET: VENTE DE GRÉ À GRÉ DES LOTS 3 202 366 À 3 202 369 ET 3 263 381 À 3 263 384 DU CADASTRE DU QUÉBEC À DÉVELOPPEMENT VAM INC. – PROJET « LE SOMMET BOISÉ » PHASE 2

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la vente de gré à gré des lots 3 202 366 à 3 202 369 et 3 263 381 à 3 263 384 du cadastre du Québec à Développement VAM inc., d'une superficie totale de 129 220.5 pi<sup>2</sup> au coût de 0,55 \$ le pied carré, pour un montant de 71 071,28 \$, à payer à la signature de l'acte de vente notarié.

Que le notaire Me Claude Chamberland, soit mandaté pour préparer l'acte de vente aux frais de l'acheteur.

Que le maire, monsieur Michel Kandyba, et la greffière, madame Nicole Drouin, ou en son absence, l'assistante-greffière, madame Danielle Carbonneau, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, les documents contractuels.

2004-10-450

SUJET: RÈGLEMENT NUMÉRO 717-12 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 717 TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AMENDER LES NORMES D'IMPLANTATION MINIMALE AU SOL POUR LES USAGES DE LA CLASSE D'USAGE UNIFAMILIALE EN RANGÉE DE LA ZONE H1-08

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De retirer le règlement numéro 717-12 - Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 717 de la Ville de Pincourt, tel qu'amendé, afin d'amender les normes d'implantation minimale au sol pour les usages de la classe d'usage unifamiliale en rangée de la zone H1-08.



No de résolution  
ou annotation

2004-10-451

VILLE DE PINCOURT

SUJET: SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE AVEC HYDRO-QUÉBEC ET BELL CANADA – PROJET « DOMAINE DE LA FORÊT »

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire et la greffière, ou en son absence l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, un acte de servitude d'utilité publique avec Hydro-Québec et Bell Canada sur une partie du lot 3 105 595, cadastre du Québec, ladite parcelle contenant une superficie totale de 369,7 mètres carrés, le tout montré sur une description technique préparée par monsieur Alain Croteau, arpenteur-géomètre, le 2 décembre 2003, dossier numéro 2401, minute 1152.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

Aucune question de l'auditoire.

2004-10-452

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 14, de lever la séance spéciale du 18 octobre 2004.

---

MICHEL KANDYBA, MAIRE

---

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 9 novembre 2004**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Sont aussi présents: M<sup>me</sup> Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

2004-11-453

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE NOVEMBRE 2004

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 35, d'ouvrir la séance régulière du mois de novembre 2004.

2004-11-454

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 12 ET 18 OCTOBRE 2004

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture des procès-verbaux des séances des 12 et 18 octobre 2004, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2004-11-455

SUJET: APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 12 ET 18 OCTOBRE 2004

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les procès-verbaux des séances des 12 et 18 octobre 2004.

### **PRÉSENTATION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE**

Monsieur le Maire, Michel Kandyba, dépose son rapport sur la situation financière de la Ville en conformité avec l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes.



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2004-11-456

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois d'octobre 2004 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2004-11).

2004-11-457

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des contrats qu'il a autorisés pour le mois d'octobre 2004 conformément à l'article 6.3 du Règlement numéro 716 (liste numéro C-2004-11).

2004-11-458

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois d'octobre 2004 conformément au Règlement numéro 716.

2004-11-459

SUJET: DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MADAME NICOLE TAILLEFER

Considérant la demande de madame Nicole Taillefer, employée syndiquée CSN, pour un congé sans solde ;



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Considérant que cette demande a été déposée au bureau de la direction générale le 14 octobre 2004 ;

Considérant les articles 25.01 à 25.06 de la convention collective de travail CSN en vigueur ;

Considérant que madame Nicole Taillefer est sur la liste en annexe Z de la convention collective de travail CSN en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Le préambule faisant partie de la résolution, d'accorder à madame Nicole Taillefer – Secrétaire en soirée – Division loisir et communautaire, un congé sans solde du 3 janvier 2005 au 5 mars 2005 inclusivement selon sa demande déposée.

2004-11-460

SUJET: DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MONSIEUR MICHEL ROUSSEAU

Considérant la demande de monsieur Michel Rousseau, employé syndiqué CSN, pour un congé sans solde ;

Considérant que cette demande a été déposée au bureau de la direction générale le 22 octobre 2004 ;

Considérant les articles 25.01 à 25.06 de la convention collective de travail CSN en vigueur ;

Considérant que monsieur Michel Rousseau est sur la liste en annexe Z de la convention collective de travail CSN en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Le préambule faisant partie de la résolution, d'accorder à monsieur Michel Rousseau – Opérateur – Hygiène du milieu, un congé sans solde du 3 janvier 2005 au 4 juin 2005 inclusivement selon sa demande déposée.

2004-11-461

SUJET: PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le rapport du maire sur la situation financière de la Ville soit publié dans le bulletin municipal Info-Pincourt, édition du 8 décembre 2004.





No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2004-11-462

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 701 - ACHAT D'ÉQUIPEMENTS IN-  
FORMATIQUES

---

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner une dépense en immobilisation financée par le règle-  
ment numéro 701 pour l'achat d'équipements informatiques au-  
près de LOB au montant de 9 675,91 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le règle-  
ment numéro 701.

2004-11-463

Amendée par  
résolution #  
2005-07-291

SUJET: MANDAT À STRATE ENVIRONNEMENT (MEMBRE DE  
GARTNER LEE LIMITÉE) POUR UNE DEMANDE DE CERTIFI-  
CAT D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE  
L'ENVIRONNEMENT

---

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner, suite aux recommandations de la commission admi-  
nistrative, l'octroi d'un mandat à Strate Environnement (membre  
de Gartner Lee Limitée) pour la préparation d'une demande de  
certificat d'autorisation auprès du Ministère de l'Environnement.  
La contribution de la Ville ne devra pas excéder 33 500 \$ avant  
taxes.

Le mandat global étant de 59 500 \$, un paiement au montant de  
26 000 \$ avant taxes sera assumé par 9136 2921 Québec Inc.,  
représentant les dépenses inhérentes à la portion de l'étude rela-  
tive au projet de golf.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-135-00-  
411 et qu'un montant de 18 000 \$ du surplus accumulé non ré-  
servé soit affecté à cette dépense.

2004-11-464

Amendée  
par la  
résolution  
2005-03-097

SUJET: ACCEPTATION D'UNE OFFRE D'ACHAT D'UNE PARTIE DU  
LOT 1 724 109

---

Considérant l'offre d'achat de madame Johanne Lemay et mon-  
sieur Marcel Lemay, reçue le 15 octobre 2004, pour une partie du  
lot 1 724 109, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre d'achat de madame Johanne Lemay et mon-  
sieur Marcel Lemay d'une partie du lot 1 724 109 pour un montant  
de 12 300 \$.



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Que la transaction sera complétée suite à l'opération cadastrale nécessaire sur ce lot et conditionnelle aux points suivants :

- Obligation de la part des acheteurs de procéder, dans les deux ans de la signature de l'acte notarié, à la construction d'une résidence unifamiliale ;
- Les honoraires et déboursés du notaire seront aux frais des acheteurs ;
- Le choix du notaire reviendra à la Ville ;
- Les coûts de branchement aux réseaux d'égout et d'aqueduc seront aux frais des acheteurs.

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et la greffière, madame Nicole Drouin, ou, en son absence, l'assistante-greffière, madame Danielle Carbonneau, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, les documents notariés.

2004-11-465

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois d'octobre 2004 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2004-11-466

SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2004-10, tel que préparé par madame Céline Bussièrès, trésorière.

2004-11-467

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés des commissions du conseil municipal:



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

### Commission administrative :

- 27 septembre 2004
- 25 octobre 2004

Commission de développement et de services aux citoyens : (aucun)

Commission de sécurité publique : (aucun)

Commission technique: (aucun)

### Comité consultatif d'urbanisme :

- 14 octobre 2004

2004-11-468

SUJET: RAPPORT DU JOUR DE CONSULTATION – RÈGLEMENT  
NUMÉRO 760

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt par la greffière de la Ville du rapport du jour de consultation concernant le règlement numéro 760.

2004-11-469

SUJET : MANDAT À MADAME JOHANNE GOYETTE, NOTAIRE, POUR  
PRÉPARER UN ACTE DE RADIATION DE SERVITUDES PAR  
HYDRO-QUÉBEC POUR LE LOT 1 724 176 – RESCISION DE  
LA RÉOLUTION 2004-10-400

PROPOSE PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYE PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater Me Johanne Goyette, notaire, pour préparer l'acte de radiation partielle par Hydro-Québec aux droits résultant des actes de servitudes publiés au bureau de la publicité des droits de Vaudreuil le 23 octobre 1952 sous le numéro 71012 et le 26 février 1953 sous le numéro 71654 et au bureau de Montréal le 10 novembre 1952 sous le numéro 979884 et le 13 février 1953 sous le numéro 993829.

Que cette radiation soit consentie pour un montant forfaitaire de 1 000 \$ et que les frais de préparation et de publication de l'acte notarié soient payés par la Ville de Pincourt.

Que le maire, monsieur Michel Kandyba et la greffière, madame Nicole Drouin, ou en son absence, l'assistante-greffière, madame Danielle Carbonneau, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, les documents contractuels.

De rescinder la résolution numéro 2004-10-400.



No de résolution  
ou annotation

2004-11-470

SUJET: ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 717-13 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 717 DE LA VILLE DE PINCOURT DE FAÇON À AMENDER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE H3-04 AFIN DE MODIFIER LA NORME RELATIVE AU NOMBRE MAXIMAL DE LOGEMENTS PAR BÂTIMENT POUR LA CLASSE D'USAGE HABITATION MULTIFAMILIALE ISOLÉE (h3)

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le premier projet de règlement numéro 717-13 - Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 717 de la Ville de Pincourt de façon à amender la grille des spécifications relative à la zone H3-04 afin de modifier la norme relative au nombre maximal de logements par bâtiment pour la classe d'usage habitation multifamiliale isolée (h3).

Que l'assemblée publique de consultation se tienne le 14 décembre 2004 à 19 h, dans la salle du conseil, ou à toute autre date déterminée par la greffière.

2004-11-471

Amendée par  
résolution n°  
2009-04-137

SUJET: RÉVISION DE LA SIGNALISATION DU STATIONNEMENT EN PÉRIODE HIVERNALE

Considérant que la Ville de Pincourt désire procéder aux opérations de chargement de la neige durant la journée plutôt que durant la nuit;

Considérant qu'il ne doit pas y avoir de véhicules stationnés en bordures de rues lors des opérations de chargement;

Considérant l'autorisation des membres du conseil, lors de la Commission administrative, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la révision de la signalisation du stationnement en période hivernale, visant à :

***Interdire le stationnement en tout temps du 1<sup>er</sup> novembre au 15 avril aux endroits suivants :***

<u>Rues</u>	<u>Secteur</u>	
<u>Joseph-Laflèche</u>	Tout le secteur	Côté SUD
<u>5<sup>e</sup> Avenue</u>	De Cardinal-Léger aux limites de la ville	Côté SUD
<u>8<sup>e</sup> Avenue</u>	De Edgewater à rue Shamrock	Côté NORD
<u>Rue Shamrock</u>	De 5 <sup>e</sup> Avenue à Northcote et de Bayview à avenue Forest	Côté OUEST



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

<u>Avenue Forest</u>	De Cardinal-Léger à rue Shamrock	Côté NORD
<u>Avenue Forest</u>	Du boul. de l'Île à Racine	Côté SUD
<u>Boulevard de l'Île</u>	De l'Autoroute 20 à rue des Marronniers	Côté OUEST

**Interdire le stationnement du 1<sup>er</sup> novembre au 15 avril, les « lundi, mercredi et vendredi » aux endroits suivants :**

<u>Rues</u>	<u>Secteur</u>	
<u>Cardinal-Léger</u>	De la 8 <sup>e</sup> Avenue à avenue Forest	Côté EST
<u>Grilli</u>	Tout le secteur	Côté EST
<u>De la Promenade</u>	Tout le secteur	Côté EST et côté NORD

**Interdire le stationnement du 1<sup>er</sup> novembre au 15 avril, les « mardi et jeudi » aux endroits suivants :**

<u>Rues</u>	<u>Secteur</u>	
<u>Cardinal-Léger</u>	De la 5 <sup>e</sup> Avenue à avenue Forest	Côté OUEST
<u>Grilli</u>	Tout le secteur	Côté OUEST
<u>De la Promenade</u>	Tout le secteur	Côté OUEST et côté SUD

2004-11-472

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANÇÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – RÉPARATION DU CALFEUTRAGE DE BÂTIMENTS MUNICIPAUX – PROJET SPÉCIAL ENT-2004-506

Considérant l'approbation du projet spécial ENT-2004-506, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat des matériaux nécessaires pour effectuer les réparations de calfeutrage à l'usine d'épuration et aux stations de pompage, auprès de fournisseurs conformes, pour un montant ne dépassant pas 1 000 \$, toutes taxes incluses, net de ristourne.

Que cette dépense en immobilisation pour le projet spécial ENT-2004-506 – Réparation du calfeutrage de bâtiments municipaux – soit financée par le fonds de roulement pour un montant total de 1 000 \$ et que cette dépense soit imputée au poste comptable 22-100-20-723.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) versements annuels égaux de 200 \$ à compter de l'exercice financier 2005.



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2004-11-473

SUJET: PAIEMENTS MENSUELS – NOVEMBRE 2004

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer les factures et les frais d'honoraires professionnels suivants:

**GROUPE CONSEIL GENIVAR**

Pour le projet GEN-2004-302, la somme 3 340,51 \$ représentant le paiement de la facture numéro 17601 pour les honoraires de surveillance concernant la réfection d'aqueduc sur le boulevard de l'Île.

Pour le projet GEN-2004-302, la somme de 7 165,07 \$ représentant le paiement de la facture numéro 17602 pour les honoraires de surveillance concernant la réfection du pavage sur le boulevard de l'Île.

Que ces dépenses soient imputées au règlement numéro 747.

**INSPEC-SOL INC.**

Pour le projet GEN-2004-302, la somme de 3 170,78 \$ représentant le paiement de la facture numéro 26912 pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de réfection du boulevard de l'Île.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 747.

2004-11-474

Amendée par  
résolution  
2005-09-360

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ - AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE SOCCER À L'ARRIÈRE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DU CHÊNE BLEU - PROJET SPÉCIAL SLC-2003-615

Considérant l'approbation du projet spécial SLC-2003-615 et suite à l'ouverture des soumissions du 13 octobre 2004 et à l'analyse préparée par le directeur des Services d'exploitation, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
PPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le contrat concernant l'aménagement d'un terrain de soccer à l'arrière de l'école secondaire du Chêne Bleu au plus bas soumissionnaire conforme soit « SIPA Construction inc. » pour un montant n'excédant pas 234 799,98 \$, toutes taxes incluses.

D'entériner le mandat de « Parent Latreille et associés » pour la surveillance des travaux, pour un montant n'excédant pas 7 465,12 \$, toutes taxes incluses, selon leur offre du 15 octobre 2004.





No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

D'octroyer le contrat pour le forage d'un puits artésien et la fourniture et l'installation d'une pompe auprès de « Forage St-Denis inc. » pour un montant n'excédant pas 13 199,12 \$, toutes taxes incluses, selon leur offre du 27 septembre 2004.

D'autoriser la fourniture du matériel et des services électriques nécessaires auprès de fournisseurs autorisés pour un montant n'excédant pas 1 150 \$, toutes taxes incluses.

Que ces dépenses en immobilisation pour le projet SLC-2003-615 soient financées par le surplus réservé et soient imputées au poste budgétaire 02-752-10-411.

2004-11-475

SUJET: SIGNATURE D'UNE ENTENTE ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LE « GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC. » CONCERNANT LA PHASE IV DU PROJET DOMICILIAIRE « DOMAINE DE LA FORÊT »

Considérant le règlement numéro 727 concernant les ententes portant sur la réalisation des travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la signature par le maire, monsieur Michel Kandyba et le directeur général, monsieur Michel Perrier ou en son absence par la greffière, madame Nicole Drouin, d'une entente entre la Ville de Pincourt et le « Groupe immobilier Grilli inc. » concernant le développement de la phase IV du projet domiciliaire « Domaine de la Forêt ».

2004-11-476

SUJET: AUTORISATION DE LOCATION AUPRÈS DU « CENTRE DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT » DE DIVERS ÉQUIPEMENTS

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la location auprès du « Centre de gestion de l'équipement roulant » selon les modalités de l'entente 1999-0027 des équipements suivants :

- Tracteur articulé multifonction selon le bon de commande signé le 3 juin 2004 au coût mensuel de 2 855 \$ à compter du mois d'octobre 2004;
- Tracteur avec chargeuse et rétrocaveuse selon le bon de commande signé le 3 juin 2004 au coût mensuel de 3 253 \$ à compter du mois d'octobre 2004.





No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

- Épandeur pour camionnette installé sur le camion Ford F-550 # 04-3018 selon le bon de commande signé le 3 juin 2004 au coût mensuel de 379 \$ à compter du mois d'octobre 2004;
- Aile de chasse-neige réduite droite installée sur le camion Ford F-550 # 04-3018 selon le bon de commande signé le 21 juin 2004 au coût mensuel de 152 \$ à compter du mois d'octobre 2004;
- Camion 10 roues selon le bon de commande signé le 9 mars 2004 au coût mensuel de 4 355 \$ à compter du mois d'octobre 2004.

Que ces dépenses soient imputées au poste budgétaire 02-315-00-513

2004-11-477

SUJET: DÉROGATION MINEURE – PROJET « SENTIER-DES-CHÊNES » - LOT 3 281 109 (FUTUR 236, RUE DU BOSQUET)

Considérant que toutes les exigences prévues par la loi sur l'aménagement et l'urbanisme et le Règlement numéro 616 ont été observées, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie de la résolution.

Que la marge latérale 2 exigée de 3,0 mètres soit réduite à 2,47 mètres sur le lot 3 281 109 (futur 236, rue du Bosquet) dans le projet « Sentier-des-chênes ».

2004-11-478

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N<sup>o</sup> A 435-5, MINUTE 13967 – LOT 3 368 388 – 350, CHEMIN DUHAMEL

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par la Division urbanisme et permis, d'entériner l'approbation, tel que présenté, du plan de subdivision n<sup>o</sup> A 435-5, minute 13967, en date du 30 août 2004, soit le lot 3 368 388 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Clément Arseneault, arpenteur-géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., chef de division, Division urbanisme et permis.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 3.4.2.4.c du règlement de lotissement n<sup>o</sup> 614, ne soit pas exigé, car l'opération cadastrale a pour fin d'identifier au plan de cadastre officiel des lots déjà subdivisés.



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2004-11-479

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N° M-992-24,  
MINUTE 5645 - - LOTS 3 368 749 À 3 368 778 - PROJET  
« RENAISSANCE »

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par la Division urbanisme et permis, d'entériner l'approbation, tel que présenté, du plan de subdivision n° M-992-24, minute 5645, en date du 12 octobre 2004, soit les lots 3 368 749 à 3 368 778 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Benoit Lajoie, arpenteur-géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., chef de division, Division urbanisme et permis.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 3.4.2.4.c du règlement de lotissement n° 614, ne soit pas exigé suite à l'entente intervenue entre la Ville et le promoteur.

2004-11-480

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N° D2401AV,  
MINUTE 1343 - LOT 2 985 011 - PROJET « DOMAINE DE LA  
FORÊT »

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par la Division urbanisme et permis, d'approuver, tel que présenté, le plan de subdivision n° D2401av, minute 1343, en date du 29 septembre 2004, soit le lot 2 985 011 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Alain Croteau, arpenteur-géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., chef de division, Division urbanisme et permis.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 3.4.2.4.c du règlement de lotissement n° 614, ne soit pas exigé, car l'opération cadastrale a pour fin d'identifier au plan de cadastre officiel un lot déjà subdivisé.

2004-11-481

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. - AGRANDISSEMENT - 106,  
BOULEVARD CARDINAL-LÉGER

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et de refuser le P.I.I.A. du projet, tel que déposé, et de demander au propriétaire de modifier le bâtiment proposé de façon à respecter les points suivants :



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

- de modifier la façade en créant un décroché tel que requis par l'article 12.4.2.1.6 a) iv;
- de modifier la façade de façon à respecter l'article 12.4.2.1.6 a) ii;
- de modifier la façade en fonction de l'article 12.4.2.1.6 a) vi qui vise à ce que ladite façade possède des critères de diversité du traitement architectural qui provient principalement des articulations, volumétriques de la toiture et de ses éléments décoratifs et de la façade principale;
- de modifier la façade de façon à ce que le bâtiment soit pourvu d'un revêtement extérieur qui brise la monotonie donnant un caractère distinctif et contemporain le tout en respect avec l'article 12.4.2.1.6 a) iii;
- de recommander l'installation de fenestration qui corresponde davantage à une devanture commerciale;
- que le propriétaire fournisse un plan d'aménagement paysager complet.

2004-11-482

SUJET: APPROBATION DU PLAN N<sup>o</sup> 5230/S/61529285/N – HYDRO-QUÉBEC

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le plan n<sup>o</sup> 5230/S/61529285/N, soumis par Hydro-Québec, concernant des travaux dans le projet « Renaissance ».

2004-11-483

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N<sup>o</sup> AG :2401AV, MINUTE 1336 – LOTS 3 378 464 À 3 378 551 ET 3 378 553 À 3 378 564 - PROJET « DOMAINE DE LA FORÊT »

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par la Division urbanisme et permis, d'approuver, tel que présenté, le plan de subdivision n<sup>o</sup> AG :D2401av, minute 1336, en date du 17 septembre 2004, soit les lots 3 378 464 à 3 378 551 et 3 378 553 à 3 378 564 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Alain Croteau, arpenteur-géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., chef de division, Division urbanisme et permis.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 3.4.2.4.c du règlement de lotissement n<sup>o</sup> 614, ne soit pas exigé suite à l'entente intervenue entre la Ville et le promoteur.

2004-11-484

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 707 POUR ÉTABLIR UN TARIF D'HONORAIRES POUR L'ÉMISSION DES PERMIS, DES CERTIFICATS ET DES DÉPÔTS RELATIFS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Madame la conseillère Marie-Andrée G. Laliberté annonce qu'un règlement remplaçant le règlement numéro 707 pour établir un tarif d'honoraires pour l'émission des permis, des certificats et des dépôts relatifs aux règlements d'urbanisme sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

### PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h 10 et s'est terminée à 21 h 03.

2004-11-485

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2004

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 21 h 04, de lever la séance du 9 novembre 2004.

  
MICHEL KANDYBA, MAIRE

  
NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** d'une assemblée publique de consultation, tenue le **14 décembre 2004**, à 19 h, dans la salle du conseil de la Ville, sur le projet de Règlement numéro 717-13:

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 717 DE LA VILLE DE PINCOURT DE FAÇON À AMENDER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE H3-04 AFIN DE MODIFIER LA NORME RELATIVE AU NOMBRE MAXIMAL DE LOGEMENTS PAR BÂTIMENT POUR LA CLASSE D'USAGE HABITATION MULTIFAMILIALE ISOLÉE (h3)

### PRÉSENCES

Monsieur le maire Michel Kandyba et monsieur le conseiller Stéphane Boyer

Madame la greffière Nicole Drouin et monsieur le directeur général Michel Perrier

Le premier projet de Règlement numéro 717-13 a été approuvé le 9 novembre 2004 par la résolution numéro 2004-11-470. L'avis public de consultation publique à cet effet a été donné le 12 novembre 2004 et publié le 13 novembre 2004.

Le 14 décembre 2004, à 19 h 10, une assemblée publique présidée par monsieur le maire Michel Kandyba a lieu dans la salle du conseil conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Trois personnes sont présentes dans la salle.

Après avoir expliqué le projet de règlement, entendu les personnes qui désirent s'exprimer, identifié les dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation et expliqué la nature et les modalités d'exercice du droit de demander que tout règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter, la consultation publique est terminée et monsieur le maire clôt l'assemblée à 19 h 15.

  
MICHEL KANDYBA, MAIRE

  
NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 14 décembre 2004**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, André D'Aragnon, Marie-Andrée G. Laliberté et Jim Miron

Absence motivée : M. le conseiller Michel Pratte

Sont aussi présents: M<sup>me</sup> Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

2004-12-486

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE DÉCEMBRE 2004

PROPOSÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 36, d'ouvrir la séance régulière du mois de décembre 2004.

2004-12-487

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2004

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragnon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2004, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2004-12-488

SUJET: APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2004

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance du 9 novembre 2004.

2004-12-489

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de novembre 2004 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2004-12).

2004-12-490

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des contrats qu'il a autorisés pour le mois de novembre 2004 conformément à l'article 6.3 du Règlement numéro 716 (liste numéro C-2004-12).

2004-12-491

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de novembre 2004 conformément au Règlement numéro 716.

2004-12-492

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE 2004-04 ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LE SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉS DE PINCOURT (CSN)

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, la lettre d'entente 2004-04 entre la Ville de Pincourt et le Syndicat national des employés de Pincourt (CSN).





No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

2004-12-493

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE RÉGLEMENT NUMÉRO 701 - ACHAT D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver une dépense en immobilisation financée par le règlement numéro 701 pour l'achat d'équipements informatiques auprès de LOB au montant de 792,23 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le règlement numéro 701.

2004-12-494

SUJET: OPPOSITION DE LA VILLE DE PINCOURT À CE QUE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) LA REPRÉSENTE ET NÉGOCIE EN SON NOM LES MODALITÉS ENTOURANT LA RÉPARTITION DES SOMMES PROVENANT DE LA TAXE SUR LE CARBURANT À LUI ÊTRE ALLOUÉES, OU DANS LE CADRE DES NÉGOCIATIONS DU NOUVEAU PACTE FISCAL, ET DE TOUT AUTRE SUJET D'INTÉRÊT MUNICIPAL

Considérant que les villes membres de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) sont regroupées en fonction de leur situation géographique et non en fonction des intérêts communs qu'elles partagent ;

Considérant qu'aux termes de la Loi constitutive de la CMM, l'adhésion des municipalités situées sur son territoire est obligatoire ;

Considérant que la CMM a une juridiction délimitée dans sa Loi constitutive ;

Considérant que les municipalités se sont dotées d'associations volontaires et représentatives telles que la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) et l'Union des Municipalités du Québec (UMQ), lesquelles reflètent bien la diversité de l'ensemble des municipalités du Québec ;

Considérant que la FQM et l'UMQ sont les seuls organismes autorisés à représenter les municipalités, à négocier les répartitions des sommes provenant de la taxe sur le carburant et à conclure un nouveau pacte fiscal avec les instances gouvernementales ;

Considérant que seules l'UMQ et la FQM ont pour objet, dans leur Acte de constitution, la défense des intérêts des municipalités du Québec et qu'elles sont autorisées par les municipalités membres à défendre leurs intérêts respectifs ;

Considérant que la Ville de Montréal s'est dissociée de l'UMQ, qui représente, auprès des instances gouvernementales, la Ville de



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Pincourt et nombre d'autres municipalités sur le territoire géographique de la CMM ;

Considérant que la CMM n'est, en aucune manière, mandatée pour agir en lieu et place des municipalités sur des sujets qui n'entrent pas dans les champs de compétence déterminés et délimités par sa Loi constitutive, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'informer la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) de l'opposition de la Ville de Pincourt, à ce que ledit organisme la représente et négocie en son nom les modalités entourant la répartition des sommes provenant de la taxe sur le carburant à lui être allouées, ou dans le cadre des négociations du nouveau pacte fiscal, et de tout autre sujet d'intérêt municipal ;

Que la présente résolution soit acheminée à la CMM, la FQM, l'UMQ, monsieur Jean-Marc Fournier, ministre des Affaires municipales du Sport et du Loisir, monsieur Ralph Goodale ministre des Finances du Canada, monsieur Yvon Marcoux, ministre des Transports et député de Vaudreuil, monsieur Mario Laframboise, critique de l'opposition en matière d'infrastructures, ainsi qu'aux municipalités membres de la CMM et à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

2004-12-495

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de novembre 2004 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2004-12-496

SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2004-11, tel que préparé par madame Céline Bussièrès, trésorière.



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

2004-12-497

SUJET: RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 NOVEMBRE 2004

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du rapport budgétaire au 30 novembre 2004.

2004-12-498

SUJET: OFFRE DE SERVICES – SERVICES BANCAIRES 2005

Suite à la réception et à l'analyse de trois (3) offres de services bancaires et considérant la validation de la commission administrative, il est

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de la Caisse populaire de l'Île Perrot pour un mandat de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2005 pour les services bancaires de la Ville de Pincourt, selon l'offre datée du 29 octobre 2004.

D'entériner la signature par le directeur général de l'entente à cet effet.

2004-12-499

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURES DES EFFETS BANCAIRES ET AUTRES DOCUMENTS FINANCIERS OU BANCAIRES

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, que le maire et la trésorière, ou en son absence le directeur général, soient autorisés à signer toute convention relative aux comptes de la Ville de Pincourt pour les affaires bancaires qui sont transigées à la Caisse populaire de l'Île Perrot (ci-après appelée "la Caisse");

Que la Caisse soit et elle est par les présentes autorisée à payer et accepter tous les chèques, billets, lettres de change, mandats ou ordres de paiement et autres effets signés, tirés, acceptés ou endossés pour la Ville de Pincourt conjointement par le maire et la trésorière ou en son absence le directeur général et, de plus, à accepter en dépôt au crédit du compte de la Ville de Pincourt tous chèques, billets, lettres de change, mandats ou ordres de paiement et autres effets endossés pour et au nom de la Ville de Pincourt par ces mêmes personnes ou portant la mention, apposée au moyen d'un tampon ou autrement "POUR DÉPÔT AU COMPTE DU BÉNÉFICIAIRE" ou toute autre mention équivalente;



No de résolution  
ou annexion

## VILLE DE PINCOURT

Qu'en cas d'absence ou d'incapacité d'agir du maire, le maire suppléant soit et il est autorisé par le conseil à signer, tirer, accepter ou endosser lesdits effets négociables de la Ville de Pincourt conjointement avec la trésorière ou en son absence le directeur général;

Que la Caisse devra présumer l'absence ou l'incapacité d'agir du maire lorsque les effets négociables de la Ville de Pincourt porteront les signatures du maire suppléant et de la trésorière ou en son absence le directeur général;

Que la Ville de Pincourt et la Caisse soient parties à tous contrats relatifs à l'usage du service de dépôts à toute heure de la Caisse, le tout suivant les termes et conditions arrêtés dans la formule de la Caisse, et que le maire et la trésorière, ou en son absence le directeur général, soient autorisés à signer tels contrats pour et au nom de la Ville de Pincourt et à nommer des fondés de pouvoir pour les fins de ces contrats;

Que les personnes autorisées aux termes du paragraphe 3 ci-dessus et chacune d'elles séparément soient autorisées à recevoir les relevés de compte, les chèques payés et autres effets portés au débit du compte de la Ville de Pincourt, et à certifier tous comptes et tous soldes de compte entre la Ville de Pincourt et la Caisse;

Qu'il soit fourni à la Caisse une liste des noms des administrateurs, officiers et autres mandataires de la Ville de Pincourt autorisés aux fins ci-dessus, leur titre et une description de leurs mandats respectifs, ainsi qu'un spécimen de leurs signatures, et que la Caisse soit avisée par écrit de tous changements qui pourraient survenir concernant ces personnes; telle liste, lorsque reçue par la Caisse, liera la Ville de Pincourt jusqu'à ce qu'un avis écrit à l'effet contraire soit donné à la Caisse et que celle-ci en ait accusé réception;

Que tous les effets, conventions, actes et documents signés, faits, tirés, acceptés ou endossés tel que ci-dessus stipulé seront valides et lieront la Ville de Pincourt;

Que communication de la présente résolution soit donnée à la Caisse.

2004-12-500

SUJET: DÉPÔT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2005 DE TRANSPORT SOLEIL INC. ET AUTORISATION DE PAYER LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des prévisions budgétaires 2005 de Transport Soleil inc. et d'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour l'année 2005 au montant de 9 277 \$ imputé au poste budgétaire 02-370-00-923.



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2004-12-501

SUJET: COMPTES À RECEVOIR – FACTURES DIVERSES À RADIER À MÊME LES CRÉANCES DOUTEUSES

Considérant qu'il y a lieu de radier certaines factures diverses;

Considérant que ces factures demeureront dans nos listes extra comptables, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la radiation de factures diverses selon la liste déposée pour un montant de 2 056,38 \$ à même les créances douteuses.

2004-12-502

SUJET: COMPTES À RECEVOIR – FACTURES DIVERSES À RADIER À MÊME LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Considérant qu'il y a lieu de radier certaines factures diverses;

Considérant que ces factures ont déjà été provisionnées aux états financiers 2003, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la radiation de factures diverses selon la liste déposée pour un montant de 58,45 \$ \$ à même la provision pour créances douteuses.

2004-12-503

SUJET: COMPTES À RECEVOIR – TAXES MUNICIPALES À RADIER COMME CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Considérant qu'il y a lieu de radier certaines taxes municipales dont les débiteurs sont introuvables et pour lesquelles les coûts de recouvrement seraient supérieurs aux montants à recouvrer;

Considérant qu'il y a une provision budgétaire pour créances irrécouvrables, il est

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la radiation des taxes municipales selon la liste déposée pour un montant de 780,68 \$ à même le poste budgétaire 02-199-00-940 "créances irrécouvrables".



No de résolution  
ou annotation

2004-12-504

## VILLE DE PINCOURT

SUJET: ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE 1 804 000 \$ - ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

Attendu que la Ville de Pincourt, dans la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges, entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, en vertu des règlements numéros 521, 534, 584, 600-1 et 632;

Attendu que la Ville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 1 804 000 \$ datée du 30 décembre 2004;

Attendu qu'à la suite de cette demande, la Ville a reçu les soumissions ci-dessous détaillées:

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98.73300	218 000 \$	2.50%	2005	3.75238 %
		228 000 \$	2.60%	2006	
		238 000 \$	3.00%	2007	
		249 000 \$	3.30%	2008	
		871 000 \$	3.60%	2009	
Financière Banque Nationale	98.79900	2.50%	2.50%	2005	3.77800 %
		2.60%	2.60%	2006	
		3.05%	3.00%	2007	
		3.35%	3.30%	2008	
		3.65%	3.60%	2009	
CIBC Marchés mondiaux inc.	98.65400	2.45%	2.50%	2005	3.80604 %
		2.60%	2.60%	2006	
		3.00%	3.00%	2007	
		3.30%	3.30%	2008	
		3.65%	3.60%	2009	
Valeurs mobilières Banque laurentienne inc. - R.B.C. Dominion valeurs mobilières inc. - Scotia capitaux inc. - BMO Nesbitt Burns inc.	98.71000	2.55%	2.50%	2005	3.79846 %
		2.60%	2.60%	2006	
		3.05%	3.00%	2007	
		3.30%	3.30%	2008	
		3.65%	3.60%	2009	

Attendu que l'offre présentée par Valeurs mobilières Desjardins inc. s'avère la plus avantageuse pour la Ville de Pincourt, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'émission d'obligations au montant de 1 804 000 \$ de la Ville de Pincourt soit adjugée à Valeurs mobilières Desjardins inc.;

Que demande soit faite à ces derniers de mandater la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que le maire, monsieur Michel Kandyba et la trésorière, madame Céline Bussièrès soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

Attendu que CDS agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que



## VILLE DE PINCOURT

décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir et CDS;

Attendu que CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé "autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises".

2004-12-505

SUJET: REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 521, 534, 584, 600-1 ET 632 – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE

Attendu que la Ville de Pincourt entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 1 804 000 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

<u>Règlements d'emprunt</u>	<u>Pour un montant de</u>
. 521	24 300 \$
. 534	676 800 \$
. 584	14 300 \$
. 600-1	182 900 \$
. 632	905 700 \$

Attendu que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 1 804 000 \$ :

1. Que les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 30 décembre 2004;
2. Que ces obligations seront immatriculées au nom de la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) et seront déposées auprès de celle-ci;
3. Que CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir et CDS;
4. Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, la Caisse Canadienne de





Logo de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

dépôt de valeurs limitée (CDS) est autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante: BNC 378, boul. Harwood, Vaudreuil-Dorion.

5. Que les intérêts seront payables semi-annuellement le 30 juin et le 30 décembre de chaque année.
6. Que les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chapitre D-7, article 17);
7. Que les obligations seront signées par le maire et la trésorière. La Ville, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

2004-12-506

SUJET: REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 521, 534, 584, 600-1 ET 632 / RÉOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE

Amendée  
par la  
résolution  
2005-02-038

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 1 804 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 521, 534, 584, 600-1 et 632, la Ville de Pincourt doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunts, c'est-à-dire pour un terme de 5 ans (à compter du 30 décembre 2004); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 521, 534, 584, 600-1 et 632, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance sur l'emprunt.

2004-12-507

SUJET: REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 521, 534, 584, 600-1 ET 632 / RÉOLUTION DE PROLONGATION

Attendu que la Ville de Pincourt avait le 10 août 2004, un montant de 1 804 000 \$ à renouveler sur un emprunt original de 2 712 000 \$ pour des périodes de 5 et 10 ans, en vertu des règlements numéros 521, 534, 584, 600-1 et 632;

Attendu que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

Attendu que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 30 décembre 2004;

Attendu que la Ville désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q. - chapitre D-7, article 02), qui prévoit que le terme original d'un em-



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

prunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt emprunte 1 804 000 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 4 mois et 20 jours au terme original des règlements mentionnés plus haut.

2004-12-508

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés des commissions du conseil municipal:

Commission administrative :

- 22 novembre 2004

Commission de développement et de services aux citoyens :

- 1<sup>er</sup> novembre 2004

Commission de sécurité publique : aucun

Commission technique:

- 15 novembre 2004

Comité consultatif d'urbanisme :

- 2 novembre 2004
- 8 décembre 2004

2004-12-509

SUJET: DÉPÔT DU RAPPORT RELATIF À LA VENTE POUR NON  
PAIEMENT DE TAXES DEVANT AVOIR LIEU LE 11 NOVEM-  
BRE 2004

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt par la greffière, madame Nicole Drouin, du rapport relatif à la vente pour non paiement de taxes devant avoir lieu le 11 novembre 2004.



Plan de résolution  
ou annulation

## VILLE DE PINCOURT

2004-12-510

SUJET: VENTE DE GRÉ À GRÉ DU LOT 3 202 364 DU CADASTRE DU QUÉBEC À ENTREPRISES ALLARD MÉNARD INC. – AVENUE FOREST – AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2004-10-448

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2004-10-448 en enlevant les mots « et 3 202 365 », en remplaçant les mots « 90 009.64 pi<sup>2</sup> » par « 86 068.23 pi<sup>2</sup> » et en remplaçant le montant « 112 512,05 \$ » par « 107 585,28 \$ ».

2004-12-511

SUJET: DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De prendre acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil de la Ville de Pincourt.

2004-12-512

SUJET: ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 717-13 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 717 DE LA VILLE DE PINCOURT DE FAÇON À AMENDER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE H3-04 AFIN DE MODIFIER LA NORME RELATIVE AU NOMBRE MAXIMAL DE LOGEMENTS PAR BÂTIMENT POUR LA CLASSE D'USAGE HABITATION MULTIFAMILIALE ISOLÉE (h3)

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le second projet de règlement numéro 717-13 - Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 717 de la Ville de Pincourt de façon à amender la grille des spécifications relative à la zone H3-04 afin de modifier la norme relative au nombre maximal de logements par bâtiment pour la classe d'usage habitation multifamiliale isolée (h3).

2004-12-513

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 717 DE LA VILLE DE PINCOURT DE FAÇON À AMENDER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE H3-04 AFIN DE MODIFIER LA NORME RELATIVE AU NOMBRE MAXIMAL DE LOGEMENTS PAR BÂTIMENT POUR LA CLASSE D'USAGE HABITATION MULTIFAMILIALE ISOLÉE (h3)



N. 11 - résolution  
ou 6 - notation

## VILLE DE PINCOURT

Monsieur le conseiller Jim Miron annonce qu'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 717 de la Ville de Pincourt de façon à amender la grille des spécifications relative à la zone H3-04 afin de modifier la norme relative au nombre maximal de logements par bâtiment pour la classe d'usage habitation multifamiliale isolée (h3) sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

Compte tenu du dépôt du projet de règlement, que dispense de lecture dudit règlement soit accordée lors de son adoption.

2004-12-514

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 761 – RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 707 POUR ÉTABLIR UN TARIF D'HONORAIRES POUR L'ÉMISSION DES PERMIS, DES CERTIFICATS ET DES DÉPÔTS RELATIFS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

Après lecture du règlement, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement numéro 761 - Règlement remplaçant le règlement numéro 707 pour établir un tarif d'honoraires pour l'émission des permis, des certificats et des dépôts relatifs aux règlements d'urbanisme.

2004-12-515

SUJET: ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 717-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 717, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À :  
A) CRÉER LA ZONE H1-09 À MÊME UNE PARTIE DES ZONES C1-01 ET H1-05  
B) PERMETTRE, DANS LA NOUVELLE ZONE H1-09, LES USAGES D'HABITATION DE LA CLASSE h3 ET LES USAGES COMMUNAUTAIRES DE LA CLASSE p1

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le premier projet de règlement numéro 717-14 modifiant le règlement de zonage numéro 717, tel qu'amendé, de façon à :

- a) créer la zone H1-09 à même une partie des zones C1-01 et H1-05
- b) permettre, dans la nouvelle zone H1-09, les usages d'habitation de la classe h3 et les usages communautaires de la classe p1.



No de Résolution  
ou de Délibération

## VILLE DE PINCOURT

2004-12-516

SUJET: ADOPTION DU **PREMIER PROJET** DE RÈGLEMENT NUMÉRO 717-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 717, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À :

- A) MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE C1-01
  - B) MODIFIER LES CRITÈRES RELATIFS AU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE APPLICABLES À LA ZONE C1-01
- 

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le premier projet de règlement numéro 717-15 modifiant le règlement de zonage numéro 717, tel qu'amendé, de façon à :

- a) modifier la grille des spécifications de la zone C1-01 de façon à :
  - ne plus assujettir cette zone à certaines dispositions relatives à l'aménagement des espaces tampons;
  - modifier les usages autorisés dans la zone;
  - modifier les normes relatives à la superficie au sol des bâtiments et des lots.
- b) modifier les critères relatifs au plan d'implantation et d'intégration architecturale applicables à la zone C1-01, de la façon suivante :
  - en soustrayant la zone de l'application de certaines dispositions relatives à une opération cadastrale;
  - en précisant, pour cette zone, une largeur minimale pour la partie d'un terrain destinée à assurer la contiguïté à la voie publique;
  - en ajoutant, pour cette zone, des critères relatifs à l'implantation des bâtiments et à l'aménagement des stationnements et des accès aux terrains;
  - en ajoutant, à titre de référence, des plans servant de guides d'aménagement pour l'évaluation des critères applicables à la zone

2004-12-517

SUJET: ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 717-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 717, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À :

- A) MODIFIER LES CRITÈRES RELATIFS AU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE APPLICABLES AUX ZONES C2-01 ET C2-02 EN ANNULLANT LA DISPOSITION PERMETTANT L'AMÉNAGEMENT DE 3 ENTRÉES CHARRETIÈRES POUR UN TERRAIN CONTIGU À LA VOIE DE SERVICE DE L'AUTOROUTE 20 ET OCCUPÉ PAR UN BÂTIMENT DE GRAND GABARIT
  - B) MODIFIER LES GRILLES DES SPÉCIFICATIONS DES ZONES C2-01 ET C2-02 DE FAÇON À NE PLUS ASSUJETTIR CES ZONES À CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES TAMPONS
-



Municipalité de Pincourt  
Administration

## VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le projet de règlement numéro 717-16 modifiant le règlement de zonage numéro 717, tel qu'amendé, de façon à :

- a) modifier les critères relatifs au plan d'implantation et d'intégration architecturale applicables aux zones C2-01 et C2-02 en annulant la disposition permettant l'aménagement de 3 entrées charretières pour un terrain contigu à la voie de service de l'autoroute 20 et occupé par un bâtiment de grand gabarit
- b) modifier les grilles des spécifications des zones C2-01 et C2-02 de façon à ne plus assujettir ces zones à certaines dispositions relatives à l'aménagement des espaces tampons.

2004-12-518

SUJET: ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 612-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 612, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À ANNULER UN TRONÇON DE RUE PROJETÉ DONNANT SUR LE BOULEVARD DE L'ÎLE

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le projet de règlement numéro 612-2 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 612, tel qu'amendé, de façon à annuler un tronçon de rue projeté donnant sur le boulevard de l'Île.

2004-12-519

AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 612, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À ANNULER UN TRONÇON DE RUE PROJETÉ DONNANT SUR LE BOULEVARD DE L'ÎLE

Monsieur le conseiller Jim Miron annonce qu'un règlement modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 612, tel qu'amendé, de façon à annuler un tronçon de rue projeté donnant sur le boulevard de l'Île sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

Compte tenu du dépôt du projet de règlement, que dispense de lecture dudit règlement soit accordée lors de son adoption.

2004-12-520

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT – TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES POUR LE PROLONGEMENT DU BOULEVARD DE L'ÎLE DANS LE PROJET « DOMAINE DE LA FORÊT » – PHASE IV



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement pour autoriser la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures requises pour les travaux de prolongement du boulevard de l'Île dans la phase IV du projet « Domaine de la Forêt » et décrétant à ces fins un financement par un emprunt à un montant suffisant pour en payer le coût, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

Compte tenu du dépôt du projet de règlement, que dispense de lecture dudit règlement soit accordée lors de son adoption.

2004-12-521

SUJET: PAIEMENTS MENSUELS – DÉCEMBRE 2004

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer les décomptes progressifs et les factures d'honoraires professionnels suivants:

V.A.M. INC.

Pour le prolongement du boulevard Pincourt, la somme de 141 985,71 \$ représentant le paiement final des travaux.

Pour le prolongement du boulevard Pincourt, la somme de 2 697,43 \$ représentant le paiement des honoraires professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux relatif au paiement final des travaux.

Pour le prolongement du boulevard Pincourt, la somme de 4 854,42 \$ représentant le paiement des honoraires professionnels pour la surveillance relative au paiement final des travaux.

Pour le prolongement du boulevard Pincourt, la somme de 2 902,08 \$ représentant le paiement des honoraires d'arpentage légal relatif au paiement final des travaux.

Que ces dépenses soient imputées au règlement numéro 741.

SIPA CONSTRUCTION INC.

Pour les travaux d'aménagement du terrain de soccer à l'arrière de l'école secondaire du Chêne Bleu, la somme de 52 902,07 \$ représentant le paiement du certificat de paiement numéro 1.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-752-10-411.

LES PAVAGES D'AMOUR INC.

Pour le projet GEN-2003-004, la somme de 61 750,96 \$ représentant le paiement du certificat de paiement numéro 1 concernant les travaux d'aménagement du site de neiges usées.





La Résolution  
à l'annotation

## VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense soit imputée au poste comptable 22-300-10-034.

### 9129-4330 QUÉBEC INC. – LE GROUPE ATLAS

Pour le projet GEN-2004-302, la somme de 60 430,28 \$ représentant le paiement du décompte progressif numéro 3 et final pour les travaux de réfection d'aqueduc et de pavage sur le boulevard de l'Île.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 747.

### GROUPE CONSEIL GENIVAR

Pour le projet # GEN-2003-004, la somme de 6 240,11 \$ représentant le paiement de la facture numéro 17660 pour la surveillance des travaux d'aménagement du site de neiges usées.

Que cette dépense soit imputée au poste comptable 22-300-10-034.

Pour le projet # GEN-2004-302, la somme de 916,62 \$ représentant le paiement de la facture numéro 17659 pour la surveillance des travaux de voirie concernant les travaux de réfection d'aqueduc et de pavage sur le boulevard de l'Île.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 747.

Pour le projet # GEN-2004-302, la somme de 1 644,76 \$ représentant le paiement de la facture numéro 17658 pour la surveillance des travaux de réhabilitation des regards concernant les travaux de réfection d'aqueduc et de pavage sur le boulevard de l'Île.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 747.

2004-12-522

SUJET: AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2004-04-174 – OCTROI DU MANDAT D'ÉTUDE ET DE PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'AQUEDUC SUR LE BOULEVARD DE L'ÎLE ENTRE LA RUE NORTHCOTE ET L'AVENUE FOREST

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2004-04-174 en remplaçant le paragraphe « Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-401-00-411. » par « Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 747. ».



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

2004-12-523

SUJET: SIGNATURE D'UNE ENTENTE ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET 2947-0325 QUÉBEC INC. CONCERNANT LA PHASE IV DU PROJET DOMICILIAIRE « VILLAGE RENAISSANCE »

Considérant le règlement numéro 727 concernant les ententes portant sur la réalisation des travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la signature par le maire, monsieur Michel Kandyba et le directeur général, monsieur Michel Perrier, d'une entente entre la Ville de Pincourt et « 2947-0325 Québec inc. » signée le 2 décembre 2004 concernant le développement de la phase IV du projet domiciliaire « Village Renaissance ».

2004-12-524

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 3 600 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ POUR FINANCER LES TRAVAUX D'ISOLATION DU POSTE DE SURPRESSION DANS LE PROJET « SOMMET BOISÉ »

Considérant l'approbation du projet d'installation d'une pompe de surpression dans le projet « Sommet boisé »;

Considérant que la R.E.I.P. n'a pu apporter avant l'hiver les modifications nécessaires au réseau d'alimentation d'eau potable pour assurer une pression adéquate dans le secteur « Sommet boisé », il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'affecter un montant de 3 600 \$ du surplus accumulé non affecté pour financer les travaux d'isolation du poste de surpression et des boyaux de distribution.

D'entériner l'achat des services, des matériaux et des équipements nécessaires à l'isolation de poste et des boyaux auprès de fournisseurs autorisés.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-412-00-640.

Que copie de cette résolution soit transmise à la R.E.I.P.



no de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

2004-12-525

SUJET: AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2004-10-430 –  
RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT  
DES VOIES PUBLIQUES MUNICIPALES POUR UNE 4<sup>E</sup> ANNÉE  
– SAISON 2004-2005 – PSDU-ENT-02-01

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2004-10-430 en remplaçant le dernier pa-  
ragraphe le suivant :

« Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-330-00-  
521. ».

2004-12-526

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT N'EXCÉDANT PAS 50 000 \$  
POUR FINANCER LES TRAVAUX DE LA « ROUTE VERTE »

Considérant l'engagement de la ministre déléguée aux transports  
pour l'obtention d'une subvention de 12 429,50 \$ dans le cadre du  
Programme d'aide financière au développement de la « Route  
Verte », il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolu-  
tion.

D'affecter un montant n'excédant pas 50 000 \$, toutes taxes in-  
cluses, du surplus accumulé non affecté pour financer les travaux  
de la « Route Verte » sur le tronçon du chemin Duhamel compris  
entre le pont Taschereau et l'avenue Joseph-Laflèche, dont un  
montant de 12 429,50 \$ sera versé par le ministère des transports  
dans le cadre du programme d'aide financière au développement  
de la « Route Verte ».

D'entériner le mandat de relevé auprès de Birex inc. pour un  
montant de 1 920,92 \$, toutes taxes incluses.

D'entériner le mandat de mise en plan auprès du Groupe-conseil  
Genivar pour un montant de 2 001,06 \$, toutes taxes incluses.

Que ces dépenses soient imputées au poste comptable  
22-700-10-042.

2004-12-527

SUJET: AUTORISATION – HIVER EN FÊTE 2005

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

D'autoriser la tenue de l'activité «Hiver en fête» au parc Olympique le samedi 5 février 2005 et de permettre les activités suivantes :

- campement scout avec feu de joie
- tours de motoneige
- tours de traîneaux de chevaux (circuit routier)
- tours de traîneaux de chiens
- vente d'articles promotionnels
- vente d'aliments préparés
- mini-ferme
- circulation et stationnement de véhicules de service
- animation et jeux divers

2004-12-528

SUJET: APPROBATION DU DESSIN N<sup>o</sup> SD-04-1093 – GAZ MÉTROPOLITAIN

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du dessin n<sup>o</sup> SD-04-1093, dossier Tc041, soumis par Gaz Métropolitain, en date du 23 novembre 2004, pour prolonger le réseau de gaz naturel sur le boulevard Cardinal-Léger.

2004-12-529

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – AGRANDISSEMENT – 106, BOULEVARD CARDINAL-LÉGER

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter le P.I.I.A. du projet d'agrandissement, tel que déposé, pour le 106, boulevard Cardinal-Léger.

2004-12-530

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – PROJET « SOMMET BOISÉ » PHASE 3 – AVENUE FOREST

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter le P.I.I.A. du projet « Sommet boisé » phase 3.



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2004-12-531

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N° A 6921-1,  
MINUTE 14038 – LOTS 3 402 916 ET 3 402 917

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par la Division urbanisme et permis, d'entériner l'approbation, tel que présenté, du plan de subdivision n° A 6921-1, minute 14038, en date du 22 octobre 2004, soit les lots 3 402 916 et 3 402 917 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Clément Arseneault, arpenteur-géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., chef de division, Division urbanisme et permis.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 3.4.2.4.c du règlement de lotissement n° 614, ne soit pas exigé, car l'opération cadastrale a pour fin d'identifier au plan de cadastre officiel un lot déjà subdivisé.

2004-12-532

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N° A 6921-2,  
MINUTE 14039 – LOT 3 402 918

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par la Division urbanisme et permis, d'entériner l'approbation, tel que présenté, du plan de subdivision n° A 6921-1, minute 14038, en date du 27 octobre 2004, soit le lot 3 402 918 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Clément Arseneault, arpenteur-géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., chef de division, Division urbanisme et permis.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 3.4.2.4.c du règlement de lotissement n° 614, ne soit pas exigé, car l'opération cadastrale a pour fin d'identifier au plan de cadastre officiel un lot déjà subdivisé.

2004-12-533

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N° 836 957,  
MINUTE 7499 – LOTS 3 244 614 À 3 244 618

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par la Division urbanisme et permis, d'entériner l'approbation, tel que présenté, du plan de subdivision n° A 6921-1, minute 14038, en date du 14 septembre 2004, soit les lots 3 244 614 à 3 244 618 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, et



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., chef de division, Division urbanisme et permis.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 3.4.2.4.c du règlement de lotissement n° 614, ne soit pas exigé, car l'opération cadastrale a pour fin d'identifier au plan de cadastre officiel un lot déjà subdivisé.

2004-12-534

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N° D2401AY,  
MINUTE 1375 – LOTS 3 417 497 À 3 417 499

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par la Division urbanisme et permis, d'entériner l'approbation, tel que présenté, du plan de subdivision n° D 2401ay, minute 1375, en date du 17 novembre 2004, soit les lots 3 417 497 à 3 417 499 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., chef de division, Division urbanisme et permis.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 3.4.2.4.c du règlement de lotissement n° 614, ne soit pas exigé, car l'opération cadastrale a pour fin d'identifier au plan de cadastre officiel un lot déjà subdivisé.

2004-12-535

SUJET: APPROBATION DES DESSINS N°S SD-04-1077 et SG-04-1078 =  
GAZ MÉTROPOLITAIN

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation des dessins n°s SD-04-1077 et SD-04-1078, dossier Td024, soumis par Gaz Métropolitain, en date du 25 novembre 2004, pour l'installation d'une conduite dans le projet « Sommet boisé ».

2004-12-536

SUJET: OCTROI D'UN MANDAT D'ANALYSE DE LA PROTECTION  
INCENDIE GLOBALE ET CLASSEMENTS D'ASSURANCE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater la firme « CGI inc. » pour effectuer l'analyse de la protection incendie globale et classements d'assurance, tel que proposé dans l'offre de service du 13 octobre 2004 pour un coût n'excédant pas 11 100 \$ (taxes en sus).



En résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-135-00-411.

2004-12-537

**SUJET: OCTOI DU CONTRAT DES ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA VILLE POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2004 AU 30 NOVEMBRE 2005**

Considérant la résolution 2004-03-086 « Mandat à Optimum Gestion de risques comme consultant externe / Regroupement d'achat d'assurances de dommages » et suite aux recommandations de la firme Optimum Gestion de risques inc., il est

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat des assurances générales de la Ville de Pincourt pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2004 au 30 novembre 2005 à la firme Lemieux, Ryan & associés inc. pour un montant total de 64 482,54 \$ taxes incluses et à la firme B.F. Lorenzetti & associés inc. pour un montant de 56 501,24 \$ taxes incluses comme suit :

Assurances	Assureur	Courtier
Biens	Lloyd's	Lemieux, Ryan & ass. inc.
Bris de machines	B. I. & I.	Lemieux, Ryan & ass. inc.
Délits	St-Paul Garantie	Lemieux, Ryan & ass. inc.
Automobile	Scottish & York	Lemieux, Ryan & ass. inc.
Responsabilité primaire	Lloyd's	B.F. & Lorenzetti & ass. inc.
Responsabilité complémentaire	Lloyd's	B.F. & Lorenzetti & ass. inc.
Responsabilité municipale	St-Paul Garantie	B.F. & Lorenzetti & ass. inc.

le tout selon les protections énumérées dans l'analyse des soumission préparée par Optimum Gestion de risques inc. le 17 novembre 2004 et révisée le 26 novembre 2004.

2004-12-538

**SUJET: RENOUELEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2005**

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De renouveler avec AON Parizeau inc., pour l'année 2005, les contrats d'assurances « Accident des pompiers et brigadiers, accident des cadres et dirigeants et accident des bénévoles » pour une prime totale de 4 515 \$, plus les taxes applicables.

De répartir cette dépense aux différents postes budgétaires des services de la ville pour l'année 2005.





No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2004-12-539

SUJET: DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA TRÉSORIÈRE EFFECTUÉES EN VERTU DU CHAPITRE XIII DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du rapport des activités de la trésorière effectuées en vertu du Chapitre XIII de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités pour l'exercice financier 2003, tel que déposé.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h 20 et s'est terminée à 20 h 35.

2004-12-540

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2004

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 36, de lever la séance du 14 décembre 2004.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **lundi, le 20 décembre 2004**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Sont aussi présents: M<sup>me</sup> Nicole Drouin, greffière, et M. Michel Perrier, directeur général et directeur du développement urbain

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du budget d'opération pour l'année fiscale 2005
4. Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisation 2005-2006-2007
- 5.a) Adoption du règlement numéro 762 – Règlement décrétant l'imposition des taux de taxe foncière générale pour l'année fiscale 2005
- 5.b) Adoption du règlement numéro 763 – Règlement décrétant le tarif pour le service de collecte, transport et disposition des ordures ménagères et de la collecte sélective des déchets recyclables pour l'année fiscale 2005
- 5.c) Adoption du règlement numéro 764 – Règlement pour fixer la taxe d'eau et un tarif pour le service d'égout pour l'année fiscale 2005
- 5.d) Adoption du règlement numéro 577A-2005 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2005 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'Île Perrot
- 5.e) Adoption du règlement numéro 577E-2005 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe spéciale sur la base de la superficie des biens-fonds imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2005 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la S.Q.A.E.
6. Période de questions
7. Levée de la séance spéciale.

### CERTIFICAT

Je soussignée, NICOLE DROUIN, greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment livré aux membres du conseil conformément à la loi.

  
\_\_\_\_\_  
NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2004-12-541

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 20 DÉCEMBRE 2004

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 06, d'ouvrir la séance spéciale du 20 décembre 2004.

2004-12-542

SUJET: APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 20 DÉCEMBRE 2004

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du 20 décembre 2004.

2004-12-543

SUJET: ADOPTION DU BUDGET D'OPÉRATION POUR L'ANNÉE FISCALE 2005

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le budget d'opération pour l'année fiscale 2005, comme suit:

Budget 2005

**REVENUS**

TAXES	10 443 900 \$
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES	307 700 \$
AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES	1 807 500 \$
TRANSFERTS	<u>289 800 \$</u>

TOTAL DES REVENUS 12 848 900 \$

**AFFECTATIONS**

Surplus accumulé affecté 475 400 \$

13 324 300 \$

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	1 650 200 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	1 853 200 \$
TRANSPORT	1 701 200 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	3 102 100 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	64 500 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	351 600 \$
LOISIRS ET CULTURE	1 431 700 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	<u>1 188 200 \$</u>
SOUS-TOTAL DES DÉPENSES	11 342 700 \$



J. resolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	
Remboursement de la dette à long terme	1 886 600 \$
Transfert à l'état des activités d'investissement	<u>12 400 \$</u>
SOUS-TOTAL DES ACTIVITÉS	1 899 000 \$

TOTAL DES DÉPENSES 13 241 700 \$

### AFFECTATIONS

Remboursement annuel du fonds de roulement	<u>82 600 \$</u>
	13 324 300 \$

EXCÉDENT NET 0

2004-12-544

SUJET: ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION 2005-2006-2007

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2005-2006-2007, tel que déposé, comportant huit (8) projets et formant un total de 10 371 800 \$.

2004-12-545

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 762 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE POUR L'ANNÉE FISCALE 2005

Après lecture du règlement, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 762 - Règlement décrétant l'imposition des taux de taxe foncière générale pour l'année fiscale 2005.

2004-12-546

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 763 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE TARIF POUR LE SERVICE DE COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS RECYCLABLES POUR L'ANNÉE FISCALE 2005

Après lecture du règlement, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

D'adopter le règlement numéro 763 – Règlement décrétant le tarif pour le service de collecte, transport et disposition des ordures ménagères et de la collecte sélective des déchets recyclables pour l'année fiscale 2005.

2004-12-547

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 764 - RÈGLEMENT POUR FIXER LA TAXE D'EAU ET UN TARIF POUR LE SERVICE D'ÉGOUT POUR L'ANNÉE FISCALE 2005

Après lecture du règlement, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 764 – règlement pour fixer la taxe d'eau et un tarif pour le service d'égout pour l'année fiscale 2005.

2004-12-548

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 577A-2005 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE FONCIÈRE BASÉE SUR LA SUPERFICIE DE TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES, TELS QUE MONTRÉS AU RÔLE D'ÉVALUATION EN VIGUEUR, POUR ACQUITTER EN 2005 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT

Après lecture du règlement, il est

PROPOSÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 577A-2005 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2005 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'Île Perrot.

2004-12-549

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 577E-2005 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE SUR LA BASE DE LA SUPERFICIE DES BIENS-FONDS IMPOSABLES, TELS QUE MONTRÉS AU RÔLE D'ÉVALUATION EN VIGUEUR, POUR ACQUITTER EN 2005 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA S.Q.A.E.

Après lecture du règlement, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



N° de l'acte  
Ou de l'acte

## VILLE DE PINCOURT

D'adopter le règlement numéro 577E-2005 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe spéciale sur la base de la superficie des biens-fonds imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2005 la quote-part de la Ville de Pin-court au service de la dette de la S.Q.A.E.

### PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 19 h 20 et s'est terminée à 19 h 22.

2004-12-550

SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 20 DÉCEMBRE 2004

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 23, de lever la séance spéciale du 20 décembre 2004.

  
MICHEL KANDYBA, MAIRE

  
NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE